

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 30 septembre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-103**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 30 septembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 septembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

7.4. Dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de l'UFR de médecine du 2 septembre 2024,
Vu l'avis du conseil académique du 24 septembre 2024,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver le dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 24
Membres présents : 15	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	Votes exprimés : 24
Total des membres présents et représentés : 24	Majorité requise : 13
	Pour : 24
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier de demande d'accréditation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION

A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa)

Arrêté du 3 juillet 2024

I. STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Ecole Régionale de Sages-femmes (ERSF) :

- Numéro SIRET ESF: **263 700 189 00438 depuis le 5/10/2007 (déménagement)**
- Code APE/NAF ESF : **8532Z**
- Numéro FINES ESF : **370003949**
- Numéro de déclaration activité ESF : **2437P002037**
- DE sage-femme : n° RNCP 35805
- Numéro UAI (ancien RNE) :0370066W
- Certificat Qualiopi : B03271

ORGANISATION ACTUELLE (École / Département de maïeutique / Autre)

L'ERSF est une école hospitalière du CHU de Tours rattachée par 2 conventions (pédagogiques et financières) à l'Université de Tours, particulièrement à l'UFR de médecine (cf PJ)

DATE PRÉVISIONNELLE D'INTÉGRATION A L'UNIVERSITÉ (maximum 1^{er} septembre 2027)

Processus en cours, date la plus rapide possible d'ici le 1^{er} septembre 2027.

II. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Madame Claire PERRIN, Directrice, coordinateur en maïeutique

Monsieur le Professeur Franck PERROTIN, Directeur technique et d'enseignement

III. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

La structure de formation en maïeutique bénéficie de 3 tutelles :

- Le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, tutelle financière à laquelle est remis un rapport d'activité annuel et avec lequel existe un dialogue de gestion annuel qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement chaque année versée au budget C du CHRU de Tours pour financer les salaires des personnels et le montant de la formation des étudiants inscrits à l'ERSF et les charges mobilières et immobilières. Il délivre un agrément quinquennal de fonctionnement. Dans ce cadre, l'école de sages-femmes du CHRU de Tours est certifiée Qualiopi
- L'université de Tours, tutelle scientifique et pédagogique qui valide les modalités de contrôle de connaissances et compétences, les protocoles d'examens, les maquettes pédagogiques via le conseil de faculté de l'UFR, la CFVU et le CA de l'université. Elle fait bénéficier les étudiants des avantages liés à leur statut d'étudiants universitaires (double cursus, mobilité internationale, accompagnement à la recherche, élections étudiantes, enseignements complémentaires, SSE...). Tous les étudiants en maïeutique sont étudiants de l'université. Dans

ce cadre, l'école est un organisme délivrant de la formation pour l'université qui, seule, délivre les diplômes afférant au cursus de sages-femmes. L'ERSF est accréditée par l'HCERES.

- Le CHRU de Tours, organisme porteur auquel sont rattachés les personnels permanents de l'équipe, fonctionnaires de la FPH et qui réceptionne les budgets et subventions destinés à l'ERSF et lui en fait bénéficiaire, assure la GRH et la GPMC des personnels actuels et entretiens les étudiants à partir du 2^{ème} cycle lorsqu'ils deviennent agent public à mi-temps grâce à un dédommagement annuel.

L'ARS est un partenaire avec lequel l'école de sages-femmes travaille aussi afin de répondre au mieux aux besoins médicaux du territoire. Elle fixe avec l'université, le CRONDPS et le Conseil Régional et d'autres acteurs l'évolution du nombre d'étudiants médicaux et de sages-femmes à former en Région pour l'inscrire au PRS. Pour la Maïeutique, l'objectif est d'atteindre 40 étudiants entrant en formation en RCVL d'ici 2027 afin de répondre aux besoins. Une montée progressive du numerus apertus se fait donc depuis déjà 3 ans. Elle délivre aussi une subvention permet d'indemniser les étudiants de leurs frais de transport dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé.

Cf. Organigramme de l'ERSF et ses tutelles.

La Gouvernance interne :

Le Directeur technique et d'enseignement, Mr le Pr Franck PERROTIN, a été désigné par le Conseil technique de l'ERSF sur titre en 2010 en vertu des articles 9 et 10 de l'arrêté du 15 juillet 1986 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes. Les étudiants n'ont pas siégés au Conseil technique lors de sa désignation.

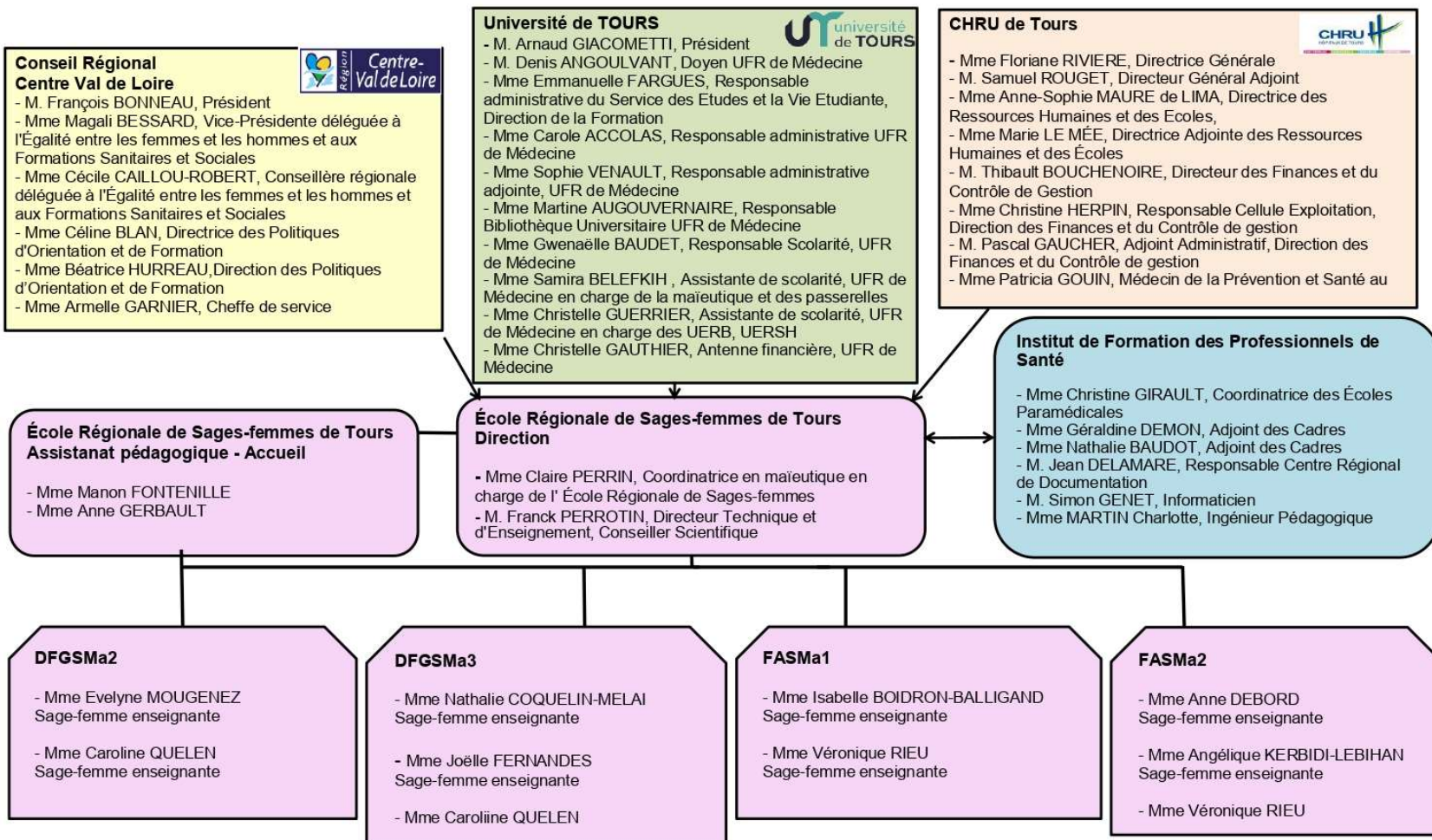
La Directrice, Mme Claire PERRIN a été désignée et nommée par concours sur épreuves de la FPH (1 écrit et 2 oraux) en mai 2012. En vertu des décrets et arrêtés du 23 décembre 2014, un changement statutaire du corps des sages-femmes de la FPH a supprimé le corps des directeurs d'Ecole de sages-femmes. Mme PERRIN a ainsi été rétrogradée dans son corps d'origine, soit celui des sages-femmes de la FPH et détachée en juin 2015 comme coordonnateur en charge de l'ERSF de Tours. Elle débute une thèse afin de pouvoir répondre au cahier des charges de l'universitarisation de la structure.

Le conseil technique est composé comme suit:

- Du Directeur général de l'ARS ou son représentant, Président,
- Du Directeur de l'UFR de médecine ou son représentant, Vice-président,
- Du Directeur de l'établissement gestionnaire ou son représentant,
- Du médecin Directeur technique et d'enseignement,
- De la sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- De deux représentants des enseignants à l'école, désignés par le Conseil
- De 4 sages-femmes grade 2 de l'équipe permanente de l'ERSF, désignées annuellement par la Coordinatrice à hauteur d'une par promotion.
- D'un étudiant par année d'étude, désigné dans parmi les étudiants élus.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'école peuvent être appelés, avec l'accord du Président, à participer à titre consultatif aux réunions du conseil technique.

A l'initiative du président, du vice-président ou du médecin directeur technique et d'enseignement de l'école, le conseil technique se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.



IV. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE : préciser le nom, prénom, discipline.

Mme Isabelle BOIDRON-BALLIGAND :

Discipline : maïeutique, langues étrangères, éthique, pédagogie, management

- DIU éthique de la santé
- Certificat Cadre sage-femme
- Certification TOIEC Anglais

Mme Nathalie COQUELIN-MELAI

Discipline : maïeutique, pédagogie, management

- Master 2 de Périnatalité Management Pédagogie, Option Management
- DIU contraception et orthogénie
- Attestation universitaire de Simulation en santé

Mme Anne DEBORD

Discipline : maïeutique, gynécologie-contraception

- DIU de prise en charge des grossesses pathologiques
- DIU contraception et prévention en gynécologie
- Attestation universitaire de simulation en santé

Mme Joëlle FERNANDES

Discipline : maïeutique, pédiatrie, lactation humaine, pédagogie

- Master 2 Formation de formateurs à partir de l'analyse des situations de travail
- DU de pédiatrie en maternité,
- DIU allaitement maternel et lactation humaine
- DU concevoir la formation digitale en cours

Mme Angélique KERBIDI-LEBIHAN

Discipline : maïeutique, pédagogie, anthropologie

- Master 2 Recherche anthropobiologie interactive
- CESU Paléopathologie humaine
- DU Ostéo-archéologie et médecine légale
- DU Mondes antiques et médiévaux, langues anciennes, épigraphie, papyrologie
- DU Histoire de la médecine et des maladies
- DIU Pédagogie des sciences de la santé

Mme Evelyne MOUGENEZ

Discipline : maïeutique, qualité -gestion des risques, pédagogie, management

- Master 2 Qualité en santé en cours
- DU Qualité et gestion des risques en établissement sanitaires et médico-sociaux
- Attestation universitaire de Simulation en santé
- Diplôme de cadre Sage-Femme
-

Mme Caroline QUELEN

Discipline : maïeutique, droit et gestion des risques

- DU Droit en établissement de santé
- DU Gestion des risques en établissement de santé
- Attestation universitaire de simulation en santé
- Formation d'annonce de dommages associés aux soins
- CTG Master Class RCF

Mme Véronique RIEU

Discipline : maïeutique, gynécologie-contraception, orthogénie

- DU perfectionnement en orthogénie
- DU de simulation pour l'apprentissage des sciences de la santé
- DU de régulation des naissances, socio-épidémiologie, contraception, IVG, prévention des Infections Sexuellement Transmissibles
- DU de Grossesses à risque
- Sage-femme clinicienne à 30% en orthogénie

Mme Claire PERRIN

Discipline : Maïeutique, pédagogie, santé publique, management

- Doctorat en cours
- DU Médiation et gestion des conflits
- Master 2 Santé publique et évaluation en santé
- Master 1 de recherche clinique et épidémiologie
- DU Violences faites aux femmes
- DU d'échographie
- Certificat cadre sage-femme (management et pédagogie)

V. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Annexe de l'arrêté à compléter et joindre également la nouvelle maquette

Cf. 3 PJ Maquette DFGSMa2 2024-25, Maquette DFGSMa3 2025-26, Explicatif DFGSMa 2024-26

Mutualisation des enseignements :

- avec d'autres formations de santé : si oui lesquelles :
- l'UFR de médecine de Tours : Sémiologie et processus infectieux, hormono-reproduction, nutrition (dans domaine fondamental)
- l'UNESS pour la santé environnementale
- l'Université de Tours : UE numérique en santé

Le libellé des UE ne peut être modifié

Pour les 2 UE « Accompagnement de la parentalité » : préciser le domaine correspondant pernatal ou postnatal

L'UE Accompagnement de la parentalité est principalement développée sur le domaine postnatal.

VI. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS

En DFGSMa2 2024-25 : 35 étudiants (2 issues des admissions directes, 16 PASS, 3 LAS1, 14 LAS2), tous en formation initiale

En DFGSMa3 2025-26 : nombre d'étudiants potentiellement recrutés : 36 (2 issues des admissions directes, 16 PASS, 6 LAS1, 12 LAS2/3),

L'objectif est d'intégrer 40 étudiants en DFGSMa2 d'ici 2027

VII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME (Accompagnement des étudiants)

Les dispositifs d'aides à la réussite

L'ERSF met à disposition de l'étudiant plusieurs outils :

Accueil étudiant : les étudiants bénéficient d'un livret d'accueil en amont de la rentrée (Cf PJ). Ils bénéficient d'un accueil réalisé par la Directrice, les enseignantes référentes et les assistantes pédagogiques le jour de la rentrée (Sont toutes les chartes, règlement intérieur et autres documents, visite de l'école et explicitation du fonctionnement des études, accès aux parcours personnalisés (handicap, double cursus, parcours personnalisé), présentation des M3C et informations pratiques dont elles ont besoin (y compris restauration et aide à l'hébergement en stage) de tenues de stages dont l'entretien est gratuit et de vestiaires, de badges d'accès au sein du CHRU de Tours.

Carnet de bord étudiant en DFGSMa2 : cet outil explicite le dispositif d'apprentissage et d'évaluation clinique et permet à l'étudiant de s'auto-évaluer dès sa première mise en situation et d'y apporter des annotations personnelles.

Dans la suite du cursus, une auto-évaluation est proposée à l'étudiant lors de chaque séquence de tutorat ou d'évaluation sommative avec des professionnels référents afin qu'il puisse élaborer une stratégie de progression et d'amélioration de sa pratique et de son raisonnement.

Les comptes d'actes cliniques remplis par l'étudiant et colligés à la fin de chaque période de stage par l'ESF. Ils comportent aussi un système d'auto-évaluation de l'étudiant pour chaque garde ou journée effectuée qui doit être rempli par celui-ci.

Les rapports de stage sont constitués d'une grille d'évaluation des compétences à destination des personnels d'encadrement, d'une feuille d'objectifs personnels rédigés par l'étudiant en amont, au milieu et en fin de stage, et de grilles d'évaluation à la garde remplies par l'étudiant et le tuteur de stage. Les objectifs institutionnels sont joints aux rapports à destination des cadres et professionnels de terrain. Enfin, le stage est validé par la coordinatrice en maïeutique en charge de l'ERSF après lecture et discussion si nécessaire avec les professionnels, les SFE et l'étudiant concernés.

Cf guide d'utilisation des rapports de stages en PJ

Suivi pédagogique : les étudiants bénéficient d'un suivi pédagogique individuel effectué par les sages-femmes enseignantes référentes appuyé sur un entretien individuel annuel minimum obligatoire dont la traçabilité est assurée à l'aide d'une fiche d'entretien.

Cf trame d'entretien en PJ

En cas de besoins spécifiques ou difficultés repérées (problématiques de santé, handicap, psychosocial, académique, financière), leur parcours peut être adapté et leur accompagnement renforcé. Des personnes de l'équipe sont identifiées comme référents handicap, pédagogique, administratif, santé et bien-être). Ces dispositifs, formalisés dans un contrat pédagogique personnalisé, ont pour objectifs de prévenir les ruptures et les abandons de cursus avec un accompagnement possible à la réorientation si nécessaire.

Les dispositifs d'aide aux étudiants en difficulté

Pour les étudiants ayant des difficultés théoriques ou cliniques, des entretiens complémentaires sont organisés par les SFE et la coordinatrice. Des séances d'ED (par les SFE) ou de coaching personnalisé (par la coordinatrice) peuvent être mises en place.

Des exercices personnalisés, théoriques ou pratiques, peuvent être proposés, sur demande de l'étudiant, en fonction de ses difficultés théoriques ou cliniques, par les SFE.

Si les étudiants le nécessitent (à la demande d'enseignant, de clinicien) ou le souhaitent, ils peuvent bénéficier, à plusieurs reprises si besoin, d'une consultation médicale au sein du SSE. L'accès au SSE est direct via les coordonnées de contact qui leur sont remises en début de chaque année universitaire.

Pour les étudiants présentant des problématiques de santé mentale, des professionnels dont les coordonnées sont référencées dans le livret d'accueil peuvent les accueillir dans ce cadre. Le SSE fait une information, entre autres, à l'ensemble des étudiants en début d'année à ce sujet.

Enfin, des contrats pédagogiques personnalisés peuvent être construits à destination des étudiants présentant une problématique médicale incompatible temporairement ou durablement avec des études à temps plein. Ce contrat est rédigé suite aux préconisations du SSE, à la demande de l'étudiant concerné.

Accueil et accessibilité handicap : Le Service de Santé Étudiant, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Service de Prévention et Santé au Travail du CHRU de Tours accompagnent les étudiants dans les problématiques liées à leur santé au sens large (vaccinations ; situation de handicap ; mal-être et difficultés psychologiques ; prévention, signalement et prise en charge des violences) tout au long de leurs études (cf. Fiche Santé SSE-SPST). Pour toutes questions, les étudiants peuvent solliciter Mme Claire Perrin, référente handicap de l'ERSF et référente CNAES. L'école, située au rez-de-chaussée, est accessible aux personnes à mobilité réduite et équipée de toilettes adaptés.

Les étudiants de l'ERSF bénéficient de bourses du CROUS. Ils bénéficient aussi des logements CROUS et de la Restauration Universitaire et des facilités liées à la Vie de Campus via le règlement obligatoire de la CVEC.

La Réorientation

Après avoir été reçus par les SFE référentes, les étudiants qui souhaitent suspendre temporairement leurs études ou se réorienter, bénéficient d'un ou plusieurs entretiens avec la coordinatrice dans l'objectif de cerner la problématique de chacun, de répondre de façon adaptée, et d'entreprendre les démarches correspondantes.

En cas de souhait de suspension temporaire, un dossier de demande de césure est effectué pour un semestre ou deux maximums sur l'ensemble du cursus maïeutique par un étudiant souhaitant ou devant faire une suspension d'études. Le motif doit être explicité et le dossier recevoir un avis favorable de la coordinatrice en maïeutique et du Doyen de l'UFR de rattachement ainsi que de la commission universitaire des césures.

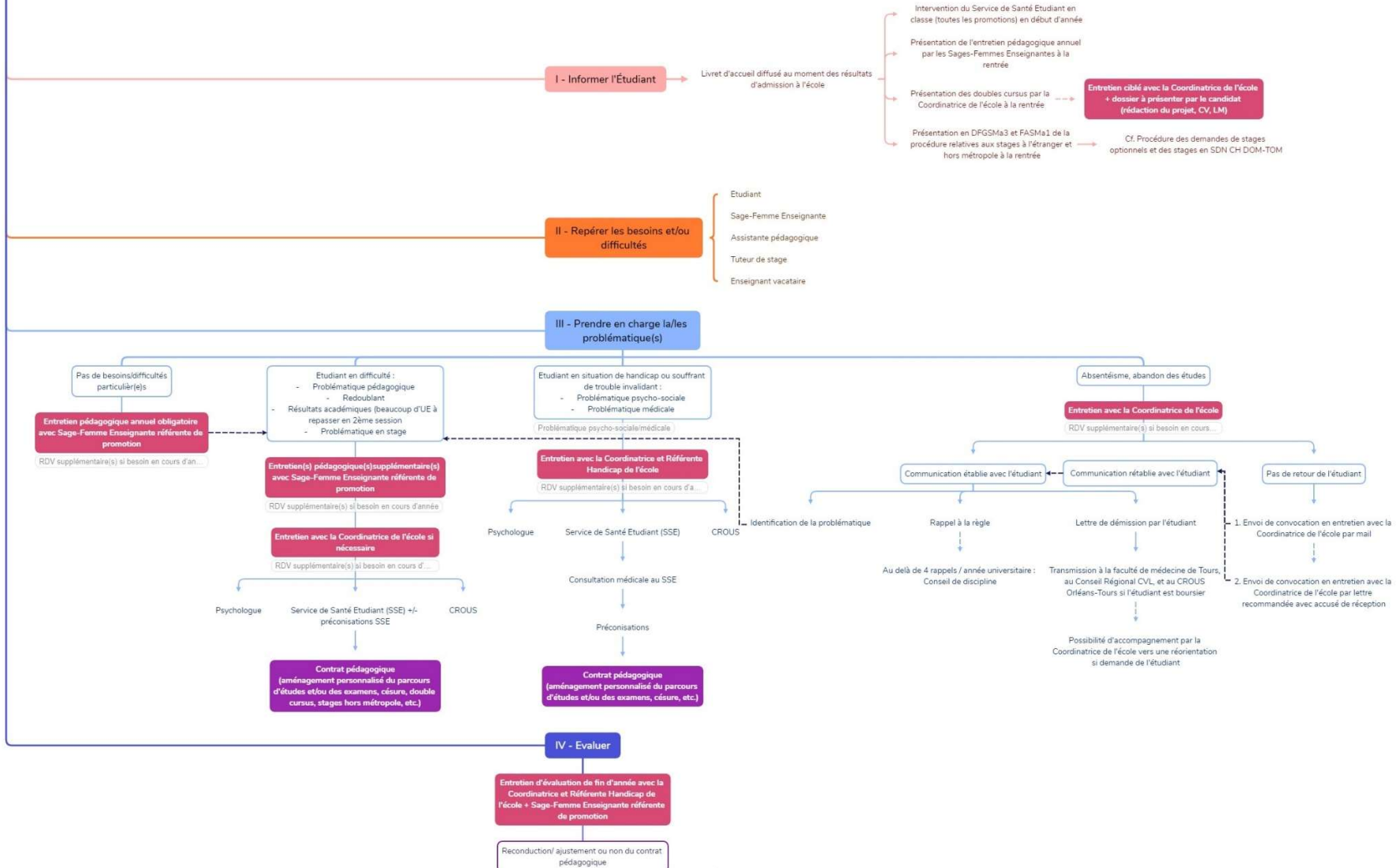
En cas de souhait de réorientation, l'étudiant peut être dirigé vers la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) de l'Université, et effectuer un dossier de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de Validation des acquis professionnels (VAP) ou de Validation des acquis de l'enseignement supérieur (VES).

Il existe un système de passerelles entre les filières de santé auquel peut prétendre un étudiant dès la fin du DFGSMa pour s'orienter vers une autre profession si la filière intégrée ne lui convient pas.

Cf schéma ci-dessous

Suivi pédagogique individuel de l'étudiant

Prévention rupture - Gestion abandon



VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

Conseil de Faculté de l'UFR de médecine : le 2 septembre 2024

⇒ Avis favorable à l'unanimité

CFVU/CAC de l'Université de Tours : le 19 septembre

CA de l'Université de Tours : le 30 septembre 2024

Conseil technique de l'ERSF le 24 septembre

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

formationsante@enseignementsup.gouv.fr;

katia.siri@enseignementsup.gouv.fr;

emilie.bernardin-skalen@enseignementsup.gouv.fr; gaelle.louis-rose@enseignementsup.gouv.fr



atteste que

CHRU DE TOURS DIR.DU PERSONNEL ET AFF. SOCIALES

- 2, Boulevard Tonnellé 37044 Tours France métropolitaine
 - 2, Rue Mansart 37170 Chambray-lès-tours France métropolitaine
- Numéro de Déclaration d'Activité : 2437P002037

est certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation par apprentissage - Actions de formation

Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B03271

Valide du 03/01/2022 au 02/01/2025 - Première émission le 03/01/2022

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président

Fiche Santé SSE-SPST

Nouveaux Etudiants en maïeutique : Pensez à votre santé !

1. Les Vaccinations

Les étudiants en Maïeutique sont soumis à des **obligations vaccinales et d'immunisation** (arrêté du 02/02/2013), dès qu'ils s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur **avant la date butoir des inscriptions universitaires et avant de commencer leur premier stage hospitalier**, sans quoi les stages devront être ajournés.

Les démarches obligatoires sont :

- Vaccin contre les Diphtérie/Tétanos/Polio
- Vaccin contre l'Hépatite B : 3 doses (dont la 3^{ème} à réaliser au moins 6 mois après la 1^{ère}) + sérologie attestant de l'immunisation (à réaliser au moins 1 mois après la dernière dose)
- Dépistage de la tuberculose par une Intra-Dermo-Réaction (IDR) à la tuberculine et daté de moins de 2 ans : votre médecin traitant ou le Centre de Lutte Anti-Tuberculose de Tours (CLAT : 45 rue Parmentière - 37250 La Riche - 02.47.36.36.27) peuvent les réaliser sur rdv. Pour information, l'IDR se fait en deux temps : une première consultation médicale pour réaliser le test et un deuxième RDV médical à 72 heures du premier pour la lecture, l'interprétation et le report sur votre carnet de santé du résultat.

D'autres vaccins sont **fortement recommandés d'autant que certaines de ces maladies peuvent avoir une incidence grave sur les femmes enceintes ou les nouveau-nés** :

- Coqueluche
- Rougeole/Oreillons/Rubéole
- Varicelle si vous n'avez pas eu la maladie
- Méningocoque C
- Grippe saisonnière
- Covid 19

Focus Hépatite B

L'article L.3111-4 du Code de la santé publique (CSP) rend **obligatoire l'immunisation contre l'hépatite B** pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination et notamment pour les étudiants se préparant à l'exercice de la maïeutique. Cette immunisation vise en premier lieu à protéger ces personnels mais aussi à protéger les patients vis-à-vis de la transmission de ce virus par un soignant. Une contre-indication ou un refus de la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers la profession de sage-femme (une distinction est faite avec le statut de non-répondeur à la vaccination).

Focus Covid-19

Il est fortement recommandé de se faire vacciner contre la Covid 19 car vous allez, dans votre pratique quotidienne, rencontrer des personnes vulnérables et immuno-déprimées. Celle-ci peut prendre la forme d'un **passé sanitaire 3/3** : 3 injections (2 doses + 1 rappel) **ou** d'un **passé sanitaire 2/1** : 2 doses et 1 maladie, quel que soit l'ordre entre la vaccination et la maladie. Les étudiants, comme les professionnels de santé, peuvent bénéficier d'une 4^{ème} injection (2^{ème} dose de rappel) : celle-ci est recommandée mais ne rentre pas dans le cadre du passé sanitaire.

Vous devez vous présenter physiquement avant le 12 juillet 2024 au SSE de l'Université de Tours, situé au 60, rue du Plat d'Étain à Tours, pour faire certifier vos vaccinations et présenter :

- L'attestation médicale d'immunisation et de vaccination dûment remplie par votre médecin traitant (cf. annexe n° 1)
- Votre carnet de santé et de vaccination

NB : Les attestations ne peuvent pas être transmises au SSE et traitées par mail.

Une fois que votre attestation médicale d'immunisation et de vaccination est certifiée conforme par le SSE, vous devez obligatoirement la transmettre à la faculté de médecine pour effectuer votre inscription universitaire.

NB : si vos vaccinations ne sont pas conformes, vous ne pourrez pas être inscrit administrativement par l'UFR de médecine en maïeutique.

D'autre part, vous devez fournir le jour de la rentrée à l'École Régionale de Sages-Femmes :

- la photocopie en version papier de votre attestation médicale d'immunisation et de vaccination certifiée conforme par le SSE
- le certificat médical de non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de sage-femme remplie par un médecin agréé dont vous trouverez la liste sur <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/trouver-un-medecin-agree-0> (cf. annexe n°2)

Si vous avez des questions sur la vaccination, n'hésitez à contacter le SSE : ssu@univ-tours.fr

2. Les Aménagements d'examen pour les personnes en situation de handicap

Si vous êtes confronté à un trouble de santé invalidant, ou en situation de handicap, ou si un problème de santé survient en cours d'année, le SSE peut vous accompagner pour vous permettre de mener au mieux votre projet d'études.

Tout d'abord, vous prendrez contact avec la référente handicap de l'École Régionale de Sages-Femmes qui pourra vous renseigner et vous orienter au mieux :

Mme PERRIN Claire, Coordinatrice en maïeutique de l'École Régionale de Sages-Femmes :
02 47 47 38 81 - c.perrin@chu-tours.fr

Pour bénéficier d'aménagements, en cours et en examen sur l'ensemble du cursus (LMD) et/ou en stage de licence*, une consultation avec un médecin du SSE est indispensable. Il vous faudra lui présenter votre dossier médical comportant les bilans et comptes rendus médicaux récents ainsi que les mesures d'aménagements dont vous avez déjà éventuellement bénéficié. Il fera le point avec vous sur vos difficultés et leur retentissement actuel dans vos études, et pourra proposer différentes mesures.

Ce RDV est à prendre **le plus tôt possible**, soit dès votre inscription et au plus tard le 15 novembre de l'année pour le 1^{er} semestre, ainsi que le 15 mars pour le 2^{ème} semestre.

Concernant les demandes en lien avec une dyslexie, un bilan orthophonique devra obligatoirement être réalisé avec l'orthophoniste du SSE. Les RDV sont à prendre **au plus vite, avant fin septembre**.

Pour information, les épreuves de contrôles de connaissances et compétences de l'École Régionale de Sages-Femmes débutent très tôt dans le cursus car elles sont déclinées, entre autres, en contrôle continu sur l'ensemble des périodes de cours.

NB : cette procédure est à renouveler chaque année.

**Concernant les aménagements de stage en Master et Doctorat, le Service de Prévention et Santé au Travail du CHRU de Tours peut vous accompagner dans le cadre de votre statut d'agent public en stage.*

3. Le Mal-être et les difficultés psychologiques

Le SSE est attentif aux problématiques de mal-être et d'épuisement des étudiants, d'autant que les études en santé sont particulièrement exigeantes.

Ce dernier met à votre disposition différents outils pour vous permettre de dépister au plus tôt les difficultés et ainsi vous aider à les résoudre en pénalisant le moins possible votre réussite universitaire :

- Vous recevrez au cours de l'année une invitation par mail pour effectuer un bilan de santé : il s'agit d'un entretien bio-psycho-social permettant de balayer l'ensemble des axes pouvant vous mettre en difficulté. Nous vous conseillons vivement de vous saisir de cette opportunité, que des difficultés soient présentes ou non : cela permet de prendre connaissance des ressources existantes, et d'ouvrir votre dossier médical étudiant, afin de gagner en temps et en efficacité si durant votre cursus un problème émerge.

En cas de besoin, vous pouvez également rencontrer :

- Un infirmier sans RDV, tous les jours, sur les horaires d'ouverture du SSE, qui pourra vous écouter et vous orienter, dans le service ou à l'extérieur.
- Différents professionnels de santé sur RDV :
 - o Pour les problématiques sociales, financières, d'accès aux droits, au logement :
 - Service social du SSE (RDV sur le site du Plat d'Étain) : Mmes AUDIN et FERREIRA
 - Service social du CLOUS (RDV sur le site de Portalis - Deux Lions)
 - o Pour une demande de soutien psychiatrique/psychologique :
 - Psychologues libéraux via le dispositif « santepsyetudiants » : prise en charge des séances par l'Université, pour cela l'étudiant doit être orienté soit par son médecin traitant soit par le SSE, valable sur tout le territoire national
 - Psychologues au SSE : gratuit pour l'étudiant. Toute 1ère demande de « RDV psychologue » est d'abord reçue par un infirmier d'astreinte, qui va échanger avec l'étudiant, évaluer le degré d'urgence et donner un RDV en fonction.
 - Psychiatres au SSE : sans avance de frais. Toute 1ère demande de « RDV psychiatre » est d'abord reçue par un infirmier d'astreinte, qui va échanger avec l'étudiant, évaluer le degré d'urgence et donner un RDV en fonction.
 - Ecoute infirmière au SSE : tous les jours, sans RDV, écoute possible de 8h30 à 17h du lundi au vendredi (18h le jeudi)

- En cas de plainte somatique de 1er plan (sommeil, alimentation, etc.):
 - Orientation vers médecin traitant
 - À défaut médecins généralistes du SSE : tous les jours sur RDV

→ En cas de retentissement académique des difficultés de santé/psychologiques : s'orienter ou être orienté vers un médecin de prévention du SSE pour analyse de la situation et mise en place éventuelle d'aménagements d'examen et/ou de scolarité.

4. La prévention, le signalement et la prise en charge des violences

Pour la prise en charge thérapeutique/accompagnement de situation de violence/harcèlement intervenant hors des lieux de stage, vous pouvez faire appel :

- au SSE : la conseillère conjugale et familiale Mme LE GOUGUEC ainsi que l'équipe de psychologues
- au BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) : il s'agit d'un centre de consultation ouvert à tous les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Leurs équipes sont composées de psychothérapeutes (psychiatres et psychologues), d'assistants sociaux et d'un service administratif. Ces consultations sont prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale et les mutuelles. Il n'y a pas d'avance de frais pour les étudiants qui sollicitent cette aide. Le nombre de séances n'est pas limité, le suivi est assuré tant que l'étudiant en ressent le besoin.

Coordonnées du BAPU de Tours : 12 avenue Marcel Dassault ,37200 Tours
02 47 61 61 31

accueil.bapu@apajh37.org

Plus d'informations sur : www.apajh37.org/services/b-a-p-u-bureau-daide-psychologique-universitaire

- au CHRU : Maison des Femmes (située à Bretonneau) pour les violences qui concerne des faits hors milieu professionnel : 02 47 47 46 00
- à France victimes 37 : accompagnement psychologique et juridique : permanences au SSE 2 fois par mois, à l'Institut Médico-Légal de Trousseau et au centre de vie du Sanitas.
- au Centre National d'Appui aux Etudiants en Santé : 0 800 737 800 cette ligne d'écoute et de signalement est animée par des professionnels (psychologues et/ou travailleuses sociales) l'association " En avant toutes" formé.es au recueil et à l'accompagnement de la libération de la parole dans le respect du consentement des personnes appelantes à l'éventuelle levée de l'anonymat. Elle est destinée à recueillir l'ensemble des signalements ou demandes relatives à des situations engendrant du mal-être.
Plus d'information sur <https://cnae-santé.fr/> - soutien@cnae-sante.fr et sur <https://enavanttoutes.fr/>

Pour la prise en charge institutionnelle des situations de violences au sein de l'Université :

Afin d'être pris en charge en tant que victime et orienté vers les services compétents, de prendre des mesures de protection, et afin de prendre des mesures disciplinaires contre les auteurs ou autrices de violence, l'Université met à disposition des étudiants :

- Une cellule d'écoute et d'accompagnement des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) : ce dispositif garantit la confidentialité de l'ensemble du processus. Cette cellule d'écoutes est composée de personnels et d'étudiants désignés en fonction de la situation décrite. Vous pouvez la joindre par mail : vss@univ-tours.fr
- Une cellule de veille et d'écoute contre violences/harcèlements/discriminations de l'Université : stop-discr.etu@univ-tours.fr

Pour la prise en charge des situations de violences/discriminations/harcèlement au travail dans le cadre des stages :

- Le CHRU de Tours a mis en place depuis janvier 2021 un dispositif interne de recueil et de traitement de signalement. Celui-ci a pour objet de recueillir les signalements des étudiants en stage qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes pendant leur stage et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.
Tout étudiant, victime ou témoin, en stage au CHRU de Tours souhaitant faire part d'un signalement peut le faire en envoyant un mail à l'adresse suivante : signalement-violence@chu-tours.fr. Après réception du signalement, un premier échange avec l'étudiant sera fait par la psychologue ou l'assistante sociale du personnel. L'objectif étant de faire cesser les faits et de permettre une prise en charge et un accompagnement de l'étudiant sur cet événement.
L'auteur du signalement peut joindre à cet envoi toute information ou tout document, quel que soit sa forme ou son support.

CONTACTS

Université de Tours :

Service de Santé Étudiant (SSE)

60 rue du Plat d'Étain, bât H, 1^{er} étage, 37000 Tours

ssu@univ-tours.fr

www.univ-tours.fr/campus/sante/

Prise de RDV : 02.47.36.77.00 ou univ-tours.contactsante.fr (pour certaines consultations)

CHRU de Tours :

Service de prévention et santé au travail (SPST)

2 boulevard Tonnellé, CHRU Bretonneau, 37000 Tours

Médecin référent : Mme le Dr P. GOUIN : p.gouin@chu-tours.fr

Livret des Enseignements Complémentaires
U.E.R.B. / U.E.R.S.H.
U.E.O. / Vie Associative

Année Universitaire 2024 - 2025

Département de Sciences Humaines en Médecine :

Assesseure à la Recherche en Sciences Humaines : Concetta PENNUTO

Département Recherche :

Assesseur à la Recherche Biomédicale : Hélène BLASCO

Scolarité - Bureau des E.C. / U.E.R.B. / U.E.R.S.H.

Gestionnaire : Christelle GUERRIER

Tél. : 02 47 36 60 13

Adresse mail : uerb.uersh.med@univ-tours.fr

Faculté de Médecine
10 Boulevard Tonnellé
CS 73223
37032 Tours Cedex 1

SOMMAIRE

- Présentation des enseignements complémentaires p. 4
- Inscriptions aux enseignements complémentaires p. 5
- Présentation des Diplômes Préparatoires à la Recherche (D.P.R.B. / D.P.R.S.H.) p. 6
- Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) des enseignements complémentaires (U.E.R.B. / U.E.R.S.H. et EuroMed) p. 7 à 9

- Tableaux récapitulatifs des enseignements
 - U.E.R.B. p. 11
 - U.E.R.S.H. p. 12 & 13
 - E.C. & Vie associative étudiante p. 14

- Présentation détaillée des enseignements
 - U.E.R.B. p. 16 à 21
 - U.E.R.S.H. p. 23 à 31
 - E.C. & Vie associative p. 33 à 36



LES MODIFICATIONS IMPORTANTES POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025 :

Le CERCIP

Accessible uniquement au DFGSM3

L'Association TCT

Pas d'ECTS pour les tutorés DFGSM2 et DFASM1

EuroMed

Tous les cours ont lieu le jeudi après-midi

LA NOUVEAUTÉ 2024/2025

La création d'un parcours double cursus Santé-Sciences précoce à partir de la DFGSM2

Présentation des enseignements complémentaires

Ce livret fait état des différents enseignements complémentaires qui sont proposés aux étudiant.e.s de médecine au cours de leurs études.

Ces enseignements sont ouverts en priorité aux étudiant.e.s de **DFGSM2 et DFGSM3**, années durant lesquelles il est impératif de valider **4 enseignements complémentaires**. Il est donc fortement recommandé de s'inscrire au minimum à une unité d'enseignement complémentaire par semestre.

Attention, vous ne pouvez effectuer deux fois le même enseignement complémentaire.

Afin d'atteindre cet objectif, différents enseignements complémentaires sont proposés :

- Des Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale (U.E.R.B.) ;
- Des Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (U.E.R.S.H.) ;
- Des Enseignements Complémentaires (EuroMed, tutorat, vie associative...) ;
- Des Unités d'Enseignement d'Ouverture (U.E.O.) dans le cadre du SUAPS ;
- Des Unités d'Enseignement Libres (U.E.L.) – voir le livret consacré.

Les U.E.R.B. et U.E.R.S.H. sont également ouvertes aux étudiant.e.s de deuxième cycle (**DFASM1, 2 et 3**) et troisième cycle (**DES**), ainsi qu'aux étudiant.e.s de **pharmacie, maïeutique et odontologie**.

Certaines associations sont également ouvertes aux DFASM1, 2 et 3 et DES (se référer p. 36 à 41).

Les U.E.O. dans le cadre du SUAPS, sont désormais accessibles uniquement au DFGSM3 et ont des horaires variables en fonction de l'UE choisie.

En cas d'absence à un UERB ou UERSH, celle-ci doit être justifiée, si possible, en amont auprès de la scolarité (uerb.uersh.med@univ-tours.fr) également de votre enseignant et au maximum dix jours plus tard. Les jeudis après-midi sont aménagés dans votre emploi du temps pour suivre les unités d'enseignement UERB et UERSH. Aussi, si vous vous engagez également dans un autre enseignement complémentaire différent, tel que la vie associative, vous devez vous assurer que cela ne va pas altérer le suivi de vos cours UERB ou UERSH.

Toutes absences injustifiées à un examen continu ou terminal, entraînent la défaillance à votre UERB ou UERSH en première session.

La non validation en fin de DFGSM2 de deux unités d'enseignement complémentaire n'empêchera pas l'accès en DFGSM3, mais **le défaut de validation de quatre unités d'enseignement complémentaire en fin de DFGSM3 empêchera la validation de l'année et le passage en DFASM1.**

Cas particuliers :

- Les étudiants arrivant en DFGSM3 via le dispositif Passerelles ne doivent valider que 2 UE (8 ECTS) sur leur année.
- Les étudiants ERASMUS sortants doivent obligatoirement avoir validé 2 unités d'enseignement complémentaire durant leur DFGSM2 et valider leur DFGSM3 pendant leur année ERASMUS. Ils sont sous la responsabilité de leur faculté d'accueil pour la validation de leur DFGSM3. Cependant, s'ils redoublent leur DFGSM3 à Tours, ils devront valider les 2 UE manquantes durant leur année de redoublement.

Il est donc nécessaire de s'inscrire au minimum à une unité d'enseignement complémentaire par semestre.

Pour candidater à un UERB ou UERSH, vous devez impérativement vous inscrire sur e-candidat. Pour chaque semestre, la procédure e-candidat vous parviendra par mail. Sans respect de cette procédure, vous ne pourrez candidater en cas d'une deuxième campagne d'inscription.

Le volume horaire des UERB et UERSH est fixé à 20h00, examen inclus.

Les emplois du temps sont en ligne sur l'ENT et peuvent être amenés à changer durant le semestre selon les disponibilités des intervenants et des salles, merci de les consulter avant chaque cours.

Pour toute information complémentaire, il est possible de contacter Mme Christelle Guerrier, en scolarité de médecine, à l'adresse uerb.uersh.med@univ-tours.fr. Vous pouvez également prendre des renseignements auprès des assesseurs à la recherche en médecine :

- Concetta Pennuto : concetta.pennuto@univ-tours.fr
- Hélène Blasco : helene.blasco@univ-tours.fr

Pour les étudiant.e.s de pharmacie, vos assesseurs à la recherche sont :

- Emilie Allard-Vannier : emilie.allard@univ-tours.fr
- Bruno Giraudeau : bruno.giraudeau@univ-tours.fr

Inscriptions aux enseignements complémentaires

> U.E.R.B. / U.E.R.S.H.

Les inscriptions aux U.E.R.B. et U.E.R.S.H. ont lieu sur la plateforme **eCandidat**, accessible depuis l'ENT.*

Certaines UE sont soumises à des conditions d'accès (relevés de notes, lettres de motivation...) qui sont détaillées dans le descriptif de chaque enseignement. Ces documents sont à ajouter impérativement sur la plateforme eCandidat lors de l'inscription.

Toutes les dates et procédures d'inscription sont à retrouver sur la page de la Scolarité de Médecine :

<https://med.univ-tours.fr/version-francaise/scolarite/candidature-uerb-uersh-ue>

**Deux UE font exception : elles ne sont pas présentes sur eCandidat et font l'objet d'un test de pré sélection (non accessibles aux étudiant.e.s de pharmacie, maïeutique et odontologie) :*

- l'UERB Anatomie pratique des membres et de la tête & Anatomie pratique du tronc (détails p.16) ;

- EuroMed (détails p. 33).

Les étudiants ne peuvent s'inscrire deux fois au même module d'enseignement complémentaire (UERB, UERSH, CERCIP) au cours de leur cursus universitaire, même en cas d'échec en deuxième session, et ne peuvent valider deux fois la même activité sportive lors d'un CERCIP.

> SUAPS / CERCIP Sport

Vous pouvez réaliser deux semestres de CERCIP Sport durant votre année en DFGSM3. Les inscriptions, contrôle des présences et évaluations sont directement gérées par le SUAPS, avant que les résultats ne soient envoyés en scolarité de médecine.

Un CERCIP validé équivaut chaque semestre à 4 ECTS et 10 points de parcours.

Les inscriptions au CERCIP Sport ont lieu chaque début de semestre (septembre & janvier), sur le site du SUAPS :

<https://suaps.univ-tours.fr/>

> Vie associative étudiante

Les conditions d'accès et inscriptions aux UE *Vie Associative* sont gérées indépendamment par chaque association, se référer aux pages 34 à 36.

Présentation des Diplômes Préparatoires à la Recherche

Diplôme Préparatoire à la Recherche Biomédicale (D.P.R.B.)

Afin d'obtenir le **Diplôme Préparatoire à la Recherche Biomédicale (D.P.R.B.)** équivalent au niveau Master 1, les étudiant.e.s doivent remplir les conditions définies par les trois points suivants :

- Valider 4 Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale (U.E.R.B.)
ou 3 U.E.R.B. + 1 Unité d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (U.E.R.S.H.) ;
- Effectuer un stage de recherche de six semaines (210 heures, ou quatre semaines pour les internes) (4 ECTS) ;
- Valider l'année de DFASM1 ou une première année de master (ou l'année de DFGSM3 dans le cas des étudiants du cursus *École de l'INSERM ou du Double cursus Santé-Sciences de Tours*).

Un « *Guide à l'intention des étudiant.e.s de médecine & pharmacie pour la réalisation d'un stage de recherche en biologie et santé* » est disponible version papier au bureau de Mme Guerrier en scolarité de médecine, ou sur demande par mail à l'adresse uerb.uersh.med@univ-tours.fr.

Diplôme Préparatoire à la Recherche en Sciences Humaines (D.P.R.S.H.)

Dans le cadre de ses enseignements en Sciences Humaines, la Faculté de Médecine de l'Université de Tours offre la possibilité de valider des modules d'UERSH de 20h chacun et d'obtenir une équivalence de M1 en Sciences Humaines (DPRSH).

L'étudiant.e peut choisir de valider un seul ou plusieurs modules d'une même UERSH parmi les disciplines proposées. Suivre un ou plusieurs modules des Unités d'Enseignement SH **n'engage pas systématiquement** l'étudiant.e dans un parcours et une équivalence de M1.

Si l'étudiant.e est intéressé.e par un parcours d'équivalence de M1 (DPRSH : Diplôme de Préparation à la Recherche en Sciences Humaines), il ou/elle choisit un directeur ou une directrice de M1 (des co-directions sont possibles), et valide quatre modules d'enseignement : deux au minimum dans l'UERSH d'intérêt (et dans laquelle intervient son directeur), les deux autres à choisir dans l'offre des autres UERSH en accord avec la direction de son DPRSH (M1).

Afin d'obtenir l'équivalence de M1, l'étudiant.e réalise en outre un **stage** de 6 semaines (**210 heures**), rédige et soutient un **mémoire** de recherche, et doit valider sa quatrième année d'étude (**DFASM1**).

Dans le cadre de l'obtention d'un DPRSH, il est également possible de remplacer un des quatre modules en Sciences Humaines par un module de recherche biomédicale (UERB). Le Diplôme reste un DPRSH et comporte le stage et la rédaction du mémoire, avec soutenance.

Les modules SH sont spécifiques à l'Université de Tours. Après avoir obtenu une équivalence de Master 1 (DPRSH), on peut accéder à l'offre de Masters 2 SH proposés par l'université et la Faculté de Médecine selon le parcours choisi et les intérêts de recherche.

Dans le cadre d'une obtention d'une équivalence de Master 1 DPRSH, **la rédaction et la soutenance du mémoire doit se faire au plus tard dans l'année suivant la date de fin de stage**. En accord avec le directeur de recherche, le Master 2 Recherche en Sciences Humaines peut être réalisé en 2 ans.

En complément des enseignements, les étudiant.e.s peuvent également suivre les conférences SHS organisées à la Faculté de Médecine et participer aux Portes Ouvertes SH.

Des informations complémentaires concernant la rédaction du mémoire sont disponibles sur l'espace CELENE-DPRSH (ENT).

Un Tutorat, géré et réalisé par des étudiant.e.s SH, a été créé afin d'accompagner les étudiant.e.s souhaitant suivre un parcours en sciences humaines. Vous pouvez retrouver ce tutorat sur le réseau Facebook en recherchant « Génération SHS-Med », et/ou contacter *Génération med-shs* via l'adresse generationmedshs@gmail.com.

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)

Enseignements complémentaires

Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale (U.E.R.B.)
Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (U.E.R.S.H.)
EuroMed

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - QP : Quitus Présence - DM : Devoir Maison

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral

Enseignements	ECTS	Régime général							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
UERB									
Anatomie pratique des membres et de la tête Christophe DESTRIEUX	8	QP	O	1	-	ET	O	1	3h00
Anatomie pratique du tronc Christophe DESTRIEUX		CC							
Bases biochimiques de la personnalisation des traitements dans les affections malignes Charlotte VEYRAT-DUREBEX et Hugo ALARCAN	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Biochimie métabolique et régulation Christian ANDRES et Jean-François DUMAS	4	ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
Biologie cellulaire et moléculaire Christophe HOURIOUX et Marc CLASTRE	4	QP ET	O	1	0h15	ET	O	1	0h15
Biologie de la reproduction Fabrice GUERIF	4	CC QP	O+E	1	-	ET	E	1	2h00
Biostat 1 - Initiation aux biostatistiques avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	4	CC (30%) ET (70%)	E E	1	- 2h00	ET	E	1	2h00
Biostat 2 - Biostatistique avancée avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	4	CC (30%) ET (70%)	E E	1	- 2h00	ET	E	1	2h00
Circulation Fabrice IVANES	4	QP ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Différenciation cellulaire et oncogénèse Claude LINASSIER et Caroline DENEVAULT	4	QP CC (DM)	- E	1	-	CC (DM)	E	1	-
Double cursus DC1A Patrick VOURC'H et Youenn JOUAN	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Double cursus DC1B Patrick VOURC'H et Youenn JOUAN	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Explorations fonctionnelles Fabrice IVANES	4	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
Fondamentaux mathématiques et physiques Clovis TAUBER	4	ET	E	1	1h30	ET	O	1	0h15
Génétique Annick TOUTAIN	4	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30

Hématologie-Hémostase : de la clinique à la thérapeutique Claire POUPLARD et Caroline VAYNE	4	QP ET	O	1	2h00	ET	O	1	0h20
Immunologie Christophe BARON et Laurie LAJOIE	4	ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h20
Initiation à la conception et la conduite d'un projet de recherche translationnelle Hélène BLASCO et Charlotte VEYRAT-DUREBEX	4	CC	O	1	0h20	ET	O	1	0h20
Médisciences Nadia AGUILLON-HERNANDEZ, Jean-Christophe MEUNIER, Concetta PENNUTO et Patrick VOURC'H	4	QP CC DM	- O E	1	-	ET	O	1	0h20
Microbiologie médicale et moléculaire Catherine GAUDY-GRAFFIN et Philippe LANOTTE	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Pharmacologie Theodora BEJAN-ANGOULVANT et Pierre BREDELOUX	4	CC	E	1	-	CC (DM)	E	1	-
UERSH									
Éthique médicale Enseignante référente : Béatrice BIRMELE									
1. Début de vie, fin de vie Béatrice BIRMELE	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale Béatrice BIRMELE	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
3. Ethique et droit Mégane LADIESSE	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
4. L'éthique entre les sujets, pratiques et concepts Donatien MALLET	4	QP CC	E	1	-	CC (DM)	E	1	-
5. Les nouvelles technologies et la personne Béatrice BIRMELE	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
Histoire de la médecine et de la santé Enseignante référente : Concetta PENNUTO									
1. Histoire du corps, histoires de corps Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
2. Savoirs médicaux et soins du corps au Moyen-Âge François-Olivier TOUATI	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
3. Femmes médecins, soignantes hier et aujourd'hui Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
4. Histoires de genres : personnes, santé et sociétés Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
Humanités en médecine Enseignante référente : Concetta PENNUTO									
1. Les enjeux du récit dessiné en pédiatrie Cécile BOULAIRE	4	QP ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
2. Raconter la maladie Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
3. Série et Santé Julie BONHOMET	4	QP ET	E	1	2h00	ET	E	1	1h30
4. Cinéma et santé Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	0h30
Philosophie de la médecine Enseignante référente : Antonine NICOGLOU									

1. Philosophie de l'expérimentation animale Caroline ANGLERAUX	4	QP CC	E	1	-	ET	E	1	3h00
2. Penser les savoirs, techniques et pratiques médicales Delphine OLIVIER	4	QP CC (DM)	E	1	-	ET	E	1	2h00
3. Santé des écosystèmes et santé des organismes Emiliano SFARA	4	QP CC	E	1	-	CC (DM)	E	1	-
Psychologie en santé Enseignant référent : Robert COURTOIS									
1. Psychologie du développement Christine POIRIER	4	QP ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
2. Psychopathologie clinique et de la santé Robert COURTOIS	4	QP CC	E	1	-	ET	E	1	1h00
3. Psychologie sociale et du travail Séverine CHEVALIER	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
4. Psychologie gérontologique Nathalie BAILLY	4	QP CC	E	1	-	ET	E	1	2h00
Santé et droit Enseignant référent : Julien BOURDOISEAU									
1. Sécurité sociale et assurance maladie Julien BOURDOISEAU	4	QP CC (DM)	E	1	-	CC (DM)	E	1	-
2. Droits et obligations des patients et des soignants Julien BOURDOISEAU	4	QP CC (DM)	E	1	-	CC (DM)	E	1	-
3. Prévention du risque juridique et réparation du dommage corporel Julien BOURDOISEAU	4	QP CC (DM)	E	1	-	CC (DM)	E	1	-
4. Santé, urbanisme et environnement Corinne MANSON	4	QP ET	E	1	2h00	ET	E	1	1h00
Santé publique Enseignants référents : Leslie GUILLON et Emmanuel RUSCH									
1. Épidémiologie Leslie GUILLON	4	QP CC (DM)	O	1	-	ET	O	1	0h30
2. Éducation pour la santé - Éducation thérapeutique Emmanuel RUSCH	4	QP CC	O	1	-	ET	E	1	1h00
3. Politiques de santé Emmanuel RUSCH	4	QP CC	O	1	-	ET	E	1	1h00
4. Évaluation des stratégies de santé Fanny MONMOUSSEAU et Agnès CAILLE	4	CC (DM)	O	1	-	ET	E	1	1h00
EuroMed									
Anglais Option EuroMed L2 Catherine Mc Carthy	4	QP CC	O/E	1	1h30	ET	E	1	1h30
Anglais Option EuroMed L3 Catherine Mc Carthy	4	QP CC	O/E	1	1h30	ET	E	1	1h30

Tableaux récapitulatifs **des enseignements**

U.E.R.B.

U.E.R.S.H.

E.C.

Vie Associative

Récapitulatif des enseignements

U.E.R.B. - Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale

Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	Semestre	Capacité	ECTS	Points de parcours	Se référer
Anatomie pratique des membres et de la tête Christophe DESTRIEUX	2	28	8	20	Page 16
Anatomie pratique du tronc Christophe DESTRIEUX					Page 16
Bases biochimiques Charlotte VEYRAT-DUREBEX et Hugo ALARCAN	1	40	4	10	Page 16
Biochimie métabolique et régulation Christian ANDRES et Jean-François DUMAS	1 & 2	30	4	10	Page 16
Biologie cellulaire et moléculaire Christophe HOURIOUX et Marc CLASTRE	2	24	4	10	Page 17
Biologie de la reproduction Fabrice GUERIF	1 & 2	30	4	10	Page 17
Biostat 1 - Initiation aux biostatistiques avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	1	20	4	10	Page 17
Biostat 2 - Biostatistique avancée avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	2	20	4	10	Page 17
Circulation Fabrice IVANES	1	36	4	10	Page 18
Différenciation cellulaire et oncogénèse Claude LINASSIER et Caroline DENEVAULT	2	30	4	10	Page 18
Explorations fonctionnelles Fabrice IVANES	1 & 2	30	4	10	Page 18
Fondamentaux mathématiques et physiques Clovis TAUBER	2	50	4	10	Page 18
Génétique Annick TOUTAIN	2	20	4	10	Page 19
Hématologie-Hémostase : de la clinique à la thérapeutique Claire POUPLARD et Caroline VAYNE	2	21	4	10	Page 19
Immunologie Christophe BARON et Laurie LAJOIE	1	60	4	10	Page 19
Initiation à la conception et la conduite d'un projet de recherche translationnelle Hélène BLASCO et Charlotte VEYRAT-DUREBEX	1 & 2	20	4	10	Page 19
Médisciences Nadia AGUILLON-HERNANDEZ, Jean-Christophe MEUNIER, Concetta PENNUTO et Patrick VOUREC'H	1 & 2	50	4	10	Page 20
Microbiologie médicale et moléculaire Catherine GAUDY-GRAFFIN et Philippe LANOTTE	2	40	4	10	Page 20
Pharmacologie Theodora BEJAN-ANGOULVANT et Pierre BREDELOUX	1	40	4	10	Page 20
Double cursus Santé-Sciences 1A et 1B Nouveauté 2024-2025 Patrick Vourec'h et Youenn Jouan	1 & 2	15	4	10	Page 21

U.E.R.S.H. - Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (1/2)

Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	Semestre	Capacité	ECTS	Points de parcours	Se référer
Éthique médicale Enseignante référente : Béatrice BIRMELE					
1. Début de vie, fin de vie Béatrice BIRMELE	1	20	4	10	Page 23
2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale Sarah MARTOUZET	2	20	4	10	Page 23
3. Ethique et droit Mégane LADIESSE	1	20	4	10	Page 24
4. L'éthique entre les sujets, pratiques et concepts Donatien MALLET	2	30	4	10	Page 24
5. Les nouvelles technologies et la personne Sarah MARTOUZET et Thomas LÉONARD	2	20	4	10	Page 24
Histoire de la médecine et de la santé Enseignante référente : Concetta PENNUTO					
1. Histoire du corps, histoires de corps Concetta PENNUTO	1	20	4	10	Page 25
2. Savoirs médicaux et soins du corps au Moyen-Âge François-Olivier TOUATI	2	30	4	10	Page 25
3. Femmes médecins, soignantes hier et aujourd'hui Concetta PENNUTO	1	20	4	10	Page 25
4. Histoires de genres : personnes, santé et sociétés Concetta PENNUTO	2	20	4	10	Page 25
Humanités en médecine Enseignante référente : Concetta PENNUTO					
1. Les enjeux du récit dessiné en pédiatrie Cécile BOULAIRE	2	25	4	10	Page 26
2. Raconter la maladie Concetta PENNUTO	2	20	4	10	Page 26
3. Série et Santé Julie BONHOMMET	1	25	4	10	Page 26
4. Cinéma et santé Concetta PENNUTO	2	25	4	10	Page 26
Philosophie de la médecine Enseignante référente : Antonine NICOGLOU					
1. Philosophie de l'expérimentation animale Antonine NICOGLOU	2	25	4	10	Page 27
2. Penser les savoirs, techniques et pratiques médicales Sarah MARTOUZET	1	25	4	10	Page 27
3. Santé des écosystèmes et santé des organismes Sarah MARTOUZET	1	25	4	10	Page 27

U.E.R.S.H. - Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (2/2)

Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	Semestre	Capacité	ECTS	Points de parcours	Se référer
Psychologie en santé Enseignant référent : Robert COURTOIS					
1. Psychologie du développement Christine POIRIER	1	30	4	10	Page 28
2. Psychopathologie clinique et de la santé Robert COURTOIS	2	35	4	10	Page 28
3. Psychologie sociale et du travail Jimmy Bordarie	1	30	4	10	Page 28
4. Psychologie gérontologique Nathalie BAILLY	2	25	4	10	Page 28
Santé et droit Enseignant référent : Julien BOURDOISEAU					
1. Sécurité sociale et assurance maladie Julien BOURDOISEAU	1	30	4	10	Page 29
2. Droits et obligations des patients et des soignants Julien BOURDOISEAU	2	30	4	10	Page 29
3. Prévention du risque juridique et réparation du dommage corporel Julien BOURDOISEAU	1	30	4	10	Page 29
4. Santé, urbanisme et environnement Corinne MANSON	2	30	4	10	Page 29
Santé publique Enseignants référents : Leslie GUILLON et Emmanuel RUSCH					
1. Épidémiologie Leslie GUILLON	1	25	4	10	Page 30
2. Éducation pour la santé - Éducation thérapeutique Emmanuel RUSCH	2	30	4	10	Page 31
3. Politiques de santé Emmanuel RUSCH	1	30	4	10	Page 31
4. Évaluation des stratégies de santé Fanny MONMOUSSEAU et Agnès CAILLE	2	25	4	10	Page 31

E.C. - Enseignements Complémentaires

Module et enseignante référente	Semestre	Capacité	ECTS	Points de parcours	Se référer
Anglais Option EuroMed L2 Catherine Mc Carthy	1 & 2	25	4	10	Page 33
Anglais Option EuroMed L3 Catherine Mc Carthy	1 & 2	25	4	10	Page 33

Vie associative étudiante

Enseignement Complémentaire / Association	Semestre	Capacité	ECTS	Points de parcours	Se référer
ACT : Association des Carabins de Tours (Bureau)	Année	22	8	40	Page 34
ACT : Entr'ACT	2	5	0	0	Page 34
ACT : Gala Médecine Tours	Année	12	8	10	Page 34
ACT : Pass'Partout (FMS)	Année	5	4	10	Page 34
ACT : TOWER	1	19	4	40	Page 34
ACT : Village des spécialités (VDS)	Année	13	4	10	Page 34
ADFMT : Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours - Cérémonie des remises de diplômes	Année	11	4	10	Page 34
Association Clocheville Ermitage	1	6	4	20	Page 34
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bureau	Année	7	4	40	Page 35
Élus UFR	2 ans	24	12	40	Page 35
Fanfare La Vaginale	Année	9	8	40	Page 35
L'Hôpital des Nounours	1	4	4	40	Page 35
La Bobine	Année	6	4	40	Page 35
Med' et Sports (M&S)	Année	14	8	40	Page 35
Mots pour Maux	Année	10	0	0	Page 35
Œuvre de Promotion	Année	12	8	10	Page 36
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Bureau	Année	12	8	40	Page 36
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFGSM1 et DFGSM2	1 & 2	20	4	40	Page 36
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM1	1 & 2	24	4	40	Page 36
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM2	1 & 2	24	4	40	Page 36
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs ED Sémiologie pour les DFGSM3	Année	30	4	40	Page 36
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tutorés	Année	Illimité	0	0	
Tutorat Santé Tours (TST) : Bureau	Année	11	8	40	Page 36
Tutorat Santé Tours (TST) : Référénts	1 & 2	12	4	40	Page 36
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs	1	120	4	40	Page 36
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs	2	135	4	40	Page 36
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.e.s de mission LAS	1 & 2	10	4	40	Page 36
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.e.s de mission Orléans	1 & 2	2	4	40	Page 36

Présentation des enseignements

U.E.R.B.

Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale

Anatomie pratique des membres et de la tête & Anatomie pratique du tronc

Responsable : Christophe DESTRIEUX

Sélection des étudiants : Cette UERB n'est ouverte qu'aux étudiant.e.s de L3.

Les étudiant.e.s devront se préinscrire auprès du service de la scolarité de la faculté de Médecine (uerb.uersh.med@univ-tours.fr) jusqu'au **28 juin 2024**. Les étudiants préinscrits seront sélectionnés par un test sur QCM organisé le 29 août 2024. Le test portera sur les programmes d'anatomie de PASS et de L2. Les étudiants seront sélectionnés selon leur rang de classement : en priorité décroissante parmi les étudiants de L3. En cas d'égalité dans les résultats au test, un tirage au sort sera effectué.

Objectif : Donner aux étudiants les bases théoriques indispensables à la recherche anatomique (réglementation, techniques de préparation des pièces et des corps, techniques de dissection). Elle intervient alors que les étudiants de L2 et L3 n'ont plus de séances de dissection dans leur formation.

Durée : 15 demi-journées (3 heures) au second semestre, après les examens de mai. Cette formation d'une durée totale de 45 heures (théorie et pratique) validera deux UERB (8 ECTS). **Encadrement** : par des moniteurs et les enseignants d'anatomie.

Contenu de l'enseignement : Il comportera des dissections et des exposés théoriques sur les régions anatomiques disséquées. Les étudiants seront répartis en 7 groupes de 4 et disséqueront des corps selon un programme établi.

Lors de chaque séance de 3h, un exposé de 20 mn sera présenté par un groupe de 4 étudiants et corrigé par un groupe différent de 4 étudiants. Les deux groupes seront évalués sur la qualité des présentations et des corrections.

La validation tiendra compte :

- Pour moitié : de la note obtenue au test de sélection
- Pour moitié : de la qualité des exposés oraux et de la correction de ces exposés par les autres groupes, des présentations de dissection, des commentaires des pièces anatomiques
- De la présence : deux absences justifiées sur 15 seront tolérées, au-delà l'enseignement ne sera pas validé. Aucune absence injustifiée ne sera tolérée.

Pour les étudiants n'ayant pas validé la première session, une session de rattrapage sera organisée. L'étudiant devra disséquer une région anatomique en 3h et présenter sa dissection aux enseignants. La validation tiendra compte de la qualité de la dissection, de celle de la présentation et des réponses aux questions des enseignants.

Bases biochimiques de la personnalisation des traitements dans les affections malignes

Responsables : Charlotte VEYRAT-DUREBEX et Hugo ALARCAN

Sélection : Aucune

Descriptif : Les objectifs de cet enseignement sont de donner aux étudiants les bases biochimiques permettant de comprendre l'individualité du patient et de sa tumeur, qui sont les éléments sur lesquels se basent les traitements actuels en oncologie et oncohématologie. L'enseignement couvrira les notions suivantes :

- Génétique somatique et dérégulation du cycle cellulaire
- Biomarqueurs : utilité pour le développement des nouvelles thérapies
- Médicaments du cancer : chimiothérapie et thérapeutiques ciblées
- Méthodes d'étude du génome (constitutionnel et tumoral)
- Tests moléculaires et marqueurs participant à la stratégie de traitement et à l'accès aux thérapies ciblées
- Tests pharmacogénétiques pour l'évaluation de la réponse aux agents de chimiothérapie

L'enseignement sera dispensé pour partie sous forme de cours et pour partie sous forme d'analyse de situations cliniques ou de commentaires d'articles scientifiques pour lesquels les étudiants travailleront en sous-groupes.

Évaluation : Examen final d'analyse d'article et question de cours – Durée : 2h

Biochimie métabolique et régulation

Responsables : Christian ANDRES et Jean-François DUMAS

Sélection : CV précisant les notes de biochimie obtenues en PASS ou LAS, les UERB déjà obtenus et si l'étudiant.e suit les UERB avec l'objectif d'obtenir au final une « équivalence M1 » ou pas

Descriptif : L'enseignement couvrira les notions suivantes :

Métabolisme des glucides :

- Insuline : transduction du signal
- Les transporteurs du glucose
- Hormones du tissu adipeux et régulation du métabolisme du glucose.

Métabolisme des lipides :

- Lipides, signalisation cellulaire, cancer
- Lipides et hépatite C
- Pathologies associées à des déficits de la beta-oxydation des acides gras à chaîne longue

Métabolisme mitochondrial dans les situations d'agression

Métabolisme des protéines :

Protéines : Ubiquitylation, mécanismes et pathologie

Biochimie de la synapse : plasticité et mémoire

Pathologies par accumulation de protéines : les maladies neurodégénératives

Les neuromédiateurs sérotonine et catécholamines dans les pathologies neurologiques.

Évaluation : Examen écrit : analyse d'article, questions de synthèse - Durée : 2 heures

Pour la session 2 : examen oral : analyse d'article, questions de synthèse - Durée : 30 minutes

Biologie cellulaire et moléculaire

Responsables : Christophe HOURIOUX et Marc CLASTRE

Sélection : Indiquer UERB déjà validée(s) + relevé(s) de notes complet des années antérieures + CV

Descriptif : Deux séances de cours magistraux :

- Introduction à la biologie moléculaire appliquée au diagnostic.
- Cultures cellulaires animales (principes, immortalisation de cellules, lignées cellulaires, clonage et tri cellulaire, hybrides, co-cultures, transfection). Microscopie confocale et électronique.

Quatre séances de TP :

- 2 séances de TP liées à la réalisation d'analyses en biologie moléculaire
- 2 séances de TP de biologie cellulaire : Culture de cellules, immunofluorescence et découverte des techniques de microscopie.

Évaluation : Présentation d'analyse d'articles + degré d'assiduité aux enseignements (une après-midi pour tous les étudiants).

Biologie de la reproduction

Responsable : Fabrice GUERIF

Sélection : Lettre de motivation obligatoire

Descriptif : Au cours de cette UERB :

- vous approfondirez vos connaissances sur le monde de la médecine et biologie de la reproduction via les conférences dont les thématiques sont décrites ci-dessous :

Séance 1 : Lois de bioéthiques appliquées à l'AMP + Aspects réglementaires + Introduction aux techniques d'Assistance Médicale à la Procréation Partie 1 (insémination artificielle)

Séance 2 : Introduction aux techniques d'Assistance Médicale à la Procréation Partie 2 (fécondation in vitro)

Séance 3 : Introduction aux techniques d'Assistance Médicale à la Procréation Partie 3 (sélection embryonnaire : approches actuelles et futures)

Séance 4 : Préservation de la fertilité

Séance 5 : Etat des enfants nés après AMP : aspects méthodologiques et état de l'art

- vous travaillerez en groupe pour présenter oralement un dossier power point sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur notre fertilité (thème précis connu lors de la séance 1)

- vous répondrez individuellement par écrit à des questions relatives à un article scientifique en anglais afin de vous familiariser à l'analyse des articles scientifiques.

Il s'agit d'un contrôle continu au cours des séances 2 à 5 ; la séance 1 permettra de vous présenter les attendus de cette évaluation.

La grille de correction vous sera communiquée par mail après chaque séance afin de favoriser votre progression

Évaluation : Note présentation orale + Contrôle continu (séances 2 à 5) : ADMISSION si note finale $\geq 10/20$

Toute absence à une séance du contrôle continu sera associée à une note de 0/20 pour cette séance. PAS d'examen final

Biostat 1 - Initiation à la biostatistique avec le logiciel R

Responsables : Agnès CAILLE et Emilie VIERRON

Sélection : Aucune

Descriptif : L'objectif de l'UERB est d'apprendre à manipuler un logiciel d'analyse statistique de données. Cette UERB se déroule majoritairement en distanciel. Elle nécessite que l'étudiant ait un ordinateur portable et qu'il puisse l'apporter aux séances en présentiel. Elle se compose de rappels théoriques de biostatistique et de travaux pratiques d'application des outils statistiques avec le logiciel R.

Notions abordées :

- Base de données, variables, type de variables
- Présentation du logiciel R
- Gestion de base de données : création de nouvelles variables, modification du format des variables
- Statistiques descriptives
- Représentations graphiques : histogramme, boxplot, diagramme en bâtons
- Intervalle de confiance à 95%

Évaluation : Contrôle continu (30%) + Examen écrit de 2h (70%)

Biostat 2 - Biostatistique avancée avec le logiciel R

Responsables : Agnès CAILLE et Emilie VIERRON

Sélection : Aucune

Descriptif : Il est recommandé d'avoir validé l'UERB Biostat 1 afin de pouvoir suivre Biostat 2.

Notions abordées :

- Base de données, variables, type de variables
- Présentation du logiciel R
- Théorie des tests statistiques
- Comparaison de proportions
- Comparaison de moyennes
- Tests non paramétriques
- Corrélation – Régression linéaire simple et multiple

Évaluation : Contrôle continu (30%) + Examen écrit de 2h (70%)

Circulation

Responsables : Fabrice IVANES

Sélection : Aucune

Descriptif : L'enseignement couvrira les notions suivantes :

- Ischémie reperfusion - rôle de l'inflammation.
- Métabolisme cardiaque et mitochondrie
- Electrophysiologie cardiaque cellulaire
- Exploration hémodynamique dans le domaine expérimental cardiovasculaire
- Microparticule et fonction endothéliale.
- Métaanalyse en clinique

L'enseignement sera dispensé pour moitié en enseignement magistral et moitié sous forme d'analyse et commentaire d'articles scientifiques.

Évaluation : Présence obligatoire + Présentation d'articles scientifiques au cours de l'enseignement + Examen final de 2h (analyse d'article)

Différenciation cellulaire et oncogénèse

Responsables : Claude LINASSIER et Caroline DENEVAULT

Sélection : Lettre de motivation obligatoire + liste des UERB choisies, classées par ordre de préférence

Descriptif : L'enseignement couvrira les notions suivantes :

- Les cellules souches embryonnaires, La différenciation cellulaire
- Le système hématopoïétique : un modèle de différenciation cellulaire, Méthodes d'exploration de l'hématopoïèse. Régulation.
- Les cellules souches mésenchymateuses : différentes voies de différenciation, plasticité cellulaire, rôle dans l'hématopoïèse
- Oncogènes et anti-oncogènes
- Cellules souches cancéreuses et niche
- Les mécanismes de l'invasion tumorale et du processus métastatique
- Angiogenèse et cancer
- Hormones et cancer
- Immunité et cancer
- Epigénétique et cancer

Évaluation : Présentiel (droit à 2 absences justifiées), contrôle continu (5 minutes de présentation sur la technique de la biologie moléculaire, par groupe de 3 à chaque fin de cours), examen final (envoi par mail des dossiers à étudier du jeudi 12h au lundi 12h)

Explorations fonctionnelles et technologies électrophysiologiques en recherche biomédicale

Responsable : Fabrice IVANES

Sélection : Aucune

Descriptif : Les cours de cette UERB sont dispensés en anglais.

Une visite des différentes unités d'explorations fonctionnelles sera organisée.

L'enseignement couvrira les notions suivantes :

- Potentiels évoqués, Stimulation magnétique transcrânienne : principes et applications
- Imagerie fonctionnelle électrophysiologique et autisme
- Technique du « Suivi du regard » : application à l'autisme
- Imagerie fonctionnelle électrophysiologique et troubles du langage
- Electrophysiologie de l'audition : applications diagnostiques et thérapeutiques
- Explorations neurophysiologiques des troubles émotionnels
- Exploration non invasive de la déglutition : apport du signal acoustique et de l'échographie
- Exploration fonctionnelle de la force musculaire diaphragmatique
- Mesures d'espace mort, capnographie
- Explorations fonctionnelles cardiovasculaires chez le sportif
- Métabolomique, principe et applications dans la recherche et la clinique
- Electrophysiologie cardiaque

Évaluation : 15 QCM + analyse d'article en anglais – Durée : 1h30

Fondamentaux mathématiques et physiques pour l'exploration du vivant

Responsables : Clovis TAUBER

Sélection : Lettre de motivation obligatoire

Descriptif : L'enseignement couvrira les notions suivantes :

- Qu'est-ce qu'une image ?
- Initiation au traitement des images
- Transformée de Fourier et application au traitement d'image
- Physique des rayonnements, utilisation des isotopes radioactifs
- Traceurs et analyse compartimentale
- Principe de l'IRM et la reconstruction tomographique

Évaluation : QR + QCM – Durée : 1h30

Génétique

Responsable : Annick TOUTAIN

Sélection : Niveau L3 requis pour accéder à cette UERB + CV + Lettre de motivation obligatoire

Descriptif : Thématiques abordées :

- Bases de données utiles en Génétique
- Analyses de liaison et cartographie par homozygotie ; études d'association
- Apport de la CGH-array pour l'identification des gènes de maladie
- Séquençage à haut débit
- Méthodes de validation de la pathogénicité d'une mutation
- Modèles cellulaires neuronaux et validations fonctionnelles de mutations
- Edition du génome et modèles animaux
- Epigénétique et épivariations
- Structure 3D du génome et implications physiopathologiques
- Pathologies et ARN

Évaluation : Examen écrit - Durée : 1h30

Hématologie-Hémostase : de la clinique à la thérapeutique

Responsable : Claire Pouplard PU-PH (faculté de pharmacie) et Caroline Vayne MCU-PH (faculté de médecine)

Sélection : Ouvert **uniquement aux L3** de médecine et pharmacie lors de leur 2ème semestre, de façon à ce que les étudiants aient suivis les enseignements fondamentaux nécessaires. Lettre de motivation demandée.

Descriptif : Détail du déroulé des séances de 2h :

- 1/ Woodclap introductif
- 2/ Méthodes d'exploration des fonctions plaquettaires
- 3/ Une longue histoire de thrombopénies et thromboses induites par des anticorps médicament-dépendants
- 4/ Le facteur Willebrand : une protéine hémostatique avec de nombreuses facettes
- 5/ Les anticorps thérapeutiques en hémostase
- 6/ La thérapie génique de l'Hémophilie. Un long chemin incertain
- 7/ Enjeux et stratégies de développement d'un médicament anticoagulant
- 8/ Comment analyser un article scientifique et le présenter
- 9/ Séance de travail en groupe (3 étudiants par groupe) avec supervision afin d'analyser et présenter un article scientifique
- 10/ Séance de présentations orales de chaque groupe

Évaluation : Présence obligatoire et évaluation sur présentation orale.

En cas d'échec une nouvelle présentation orale d'article sera demandée lors de la 2ème session.

Immunologie

Responsables : Christophe BARON et Laurie LAJOIE

Sélection : Aucune

Descriptif : Les thématiques abordées seront :

- Anticorps monoclonaux thérapeutiques et leurs cibles moléculaires, immunothérapie, ingénierie (en relation avec le laboratoire d'excellence MAbImprove : <http://mabimprove.univ-tours.fr>)
- Les cellules effectrices de l'immunité
- Les techniques d'immunointervention
- Immunologie de la transplantation d'organe

Évaluation : Examen écrit et/ou présentation orale d'article – Durée : 2h

Initiation à la conception et la conduite d'un projet de recherche translationnelle

Responsables : Hélène BLASCO, Charlotte VEYRAT-DUREBEX

Enseignant.e.s : Hélène BLASCO, Charlotte VEYRAT-DUREBEX, Hugo ALARCAN, Nicolas VALLET

Sélection : Validation nécessaire de 2 UERB au préalable + Lettre de motivation

Descriptif : 20h avec travail par groupes de 4 sur une thématique commune qui sera le fil conducteur de tout l'UERB mais avec un projet de recherche spécifique par groupe, encadré par 4 enseignants, 2 à chaque séance pour la continuité du projet.

Détail du déroulé des séances de 2h :

- Introduction à l'UERB et présentation du fil conducteur : prise en charge des hémopathies malignes (sujet à même de changer tous les ans)
- Discussion autour des problématiques et questions scientifiques soulevées par l'état de l'art présenté
- Recherche bibliographique ciblée sur les questions scientifiques proposées
- Formulation de questions scientifiques pour chaque groupe
- Conception de la méthodologie générale et des différentes étapes
- Création d'une base de données
- Formatage de la base de données pour une exploitation graphique, statistique
- Analyse des résultats
- Discussion des résultats incluant une recherche bibliographique ciblée, synthèse des résultats et préparation d'une présentation orale de 10 min (2 séances)

Évaluation :

- Contrôle continu individuel (sessions d'analyses bibliographique, analyses de données)
- Présentation orale des projets par les différents groupes
- Remise du document de présentation ainsi que des documents de travail : bibliographie, base de données, résultats
- Session de rattrapage : présentation orale d'un article

Médisciences

Responsables : Nadia AGUILLON-HERNANDEZ, Jean-Christophe MEUNIER, Concetta PENNUTO et Patrick VOURC'H

Sélection : Aucune

Descriptif : 10 conférences par semestre (5 SHS / 5 SVS) (accessibles aussi au grand public via Teams) comprenant :

- un temps de présentation du conférencier, du laboratoire et de la thématique par un groupe d'étudiant.e.s défini à l'avance ;
- la conférence ;
- un temps de discussion ;
- un temps d'évaluation (détaillé ci-dessous).

Objectifs :

- Connaître les laboratoires et la recherche en santé et sciences humaines de Tours

- Développer des compétences en recherche en termes :

- o Organisation d'un événement scientifique (conférence)
- o Réflexion scientifique et construction d'une question pertinente autour d'un sujet
- o Valorisation d'une question avec la réalisation d'un poster scientifique

Évaluation : Présence obligatoire et contrôle continu selon le fonctionnement suivant :

- 10 évaluations individuelles à la fin de chaque conférence via Celene : une question sera formulée par les organisateurs de l'UERB pour chaque conférence. Cette question diffèrera à chaque conférence et sera formulée afin d'évaluer la capacité des étudiants à soulever des questions pertinentes ou à y répondre. Les étudiants découvriront la question en se connectant sur Celene et auront un temps limité (10-15 min) pour y répondre.

- 2 évaluations collectives (par groupe de 5 étudiants) :

- o Sur l'organisation de la conférence : cela inclut la communication autour de la conférence, l'accueil du conférencier, la présentation du conférencier, de la thématique de recherche et du labo, la gestion des auditeurs libre via Teams, ainsi que l'animation de la discussion.
- o Sur la production d'un poster reprenant la thématique de la conférence : les étudiants auront 15 jours pour produire un poster et l'envoyer aux responsables de l'UERB. À la fin du semestre, les posters seront affichés sur le site *Médisciences* sous la forme d'une session poster virtuelle. Un comité scientifique évaluera par la suite la qualité scientifique des posters.

Microbiologie médicale et moléculaire

Responsables : Catherine GAUDY-GRAFFIN et Philippe LANOTTE

Sélection : Lettre de motivation et CV en précisant les UERB déjà effectuées ou en cours et les spécialisations envisagées

Objectifs :

- Comprendre les notions évolutives du monde viral et bactérien à lumière des méthodes moléculaires (Franchissement des barrières d'espèce...)
- Comprendre l'adaptation et la virulence des virus et des bactéries ainsi que la résistance aux anti-infectieux
- Initiation à la compréhension des articles scientifiques en infectiologie

Programme des conférences :

Présentation de l'UERB et préparation aux analyses d'articles

Adaptation, virulence et évolution des pathogènes

Etapes cellulaires précoces de l'infection virale

VIH évolution et compartimentation

Epidémiologie et génétique du franchissement de la barrière d'espèce des virus

Les ARN régulateurs chez les procaryotes

Les systèmes CRISPR/Cas, rôle et applications

Lysogénie et adaptation bactérienne (*Streptococcus pyogenes* et *Streptococcus agalactiae*)

Staphylococcus aureus : émergence d'un clone virulent en clinique humaine

Résistance aux agent anti-infectieux

Les bactéries multirésistantes

Exploration de la résistance du Virus de l'Hépatite B aux antiviraux

Epidémiologie moléculaire du VIH : évolution de la résistance aux anticorps neutralisants

Santé humaine/animale et environnementale

Concept "One health"

Tuberculose humaine et animale

Évaluation : Proposer un titre et un résumé structuré d'un article scientifique de microbiologie médicale. Durée : 2h.

Pharmacologie

Responsables : Theodora BEJAN-ANGOULVANT et Pierre BREDELOUX

Sélection : Aucune

10 h de cours par les enseignants de Pharmacie et 10 h de cours par les enseignants de Médecine. Ci-dessous contenu des cours :

Etudes précliniques fonctionnelle et de binding

- Signalisation adrénérergique et cycle du calcium dans les cardiomyocytes (1,2)
- Modèles animaux en neuropsychopharmacologie
- Rôle de l'inflammation dans la réactivité vasculaire, exemple de la polyarthrite rhumatoïde
- Techniques de binding

Etudes cliniques

- Phase I: Première administration à l'Homme, principes de modélisation pharmacocinétique
- Phase II: Modélisation pharmacocinétique-pharmacodynamique
- Phase III: Essais cliniques et méta-analyses, évaluation des bénéfices/risques
- Post-AMM: Evaluation des médicaments dans la vraie vie : pharmacovigilance et pharmacoépidémiologie

Le médicament dans le soin courant

- Suivi thérapeutique pharmacologique : personnalisation de la dose par modélisation

Évaluation : contrôle continu en distanciel avec une évaluation sur Celene

Double cursus Santé-Sciences précoce de Tours - Nouveauté 2024-2025

Responsable : Patrick VOURC'H et Youenn JOUAN

Capacité : 15 étudiant.e.s maximum

Sélection des étudiants : L'accès au double-cursus se fait par sélection sur dossier de candidature (relevé de notes du baccalauréat, classement et notes PASS et L.AS, lettre de motivation) et entretien individuel sur la motivation. Ces inscriptions seront réalisées pendant le mois de septembre.

Descriptif : La faculté de médecine offre la possibilité de suivre, en parallèle des études médicales, une formation précoce à la recherche scientifique pour préparer au mieux une carrière de médecin-chercheur. Les étudiants inscrits en double cursus, suivront en parallèle de leurs études de médecine des enseignements fondamentaux et pratiques, et des stages de recherche. Les UERB du double cursus seront dispensées sur les créneaux horaires du jeudi après-midi, dédiés à ces formations.

Le Double cursus Santé-Sciences est organisé sur 3 années successives :

- Année 1 du double cursus, pendant l'année de DFGSM2: Enseignements fondamentaux en math, physique, chimie, biologie sous la forme des UERB DC1A et DC1B, ainsi qu'un stage de recherche de 6 semaines

- Année 2 du double cursus, pendant l'année de DFGSM3 : Enseignements complémentaires comprenant une UERB DC2A (travaux pratiques, conférences de l'UERB/UEESH Médisciences) et une UERB au choix dans la liste des UERB proposées, ainsi qu'un second stage de recherche de 6 semaines. L'accomplissement des Années 1 et 2 permettent de valider un DPRB (équivalence master 1).

- Année 3 du double cursus : Master 2 recherche précoce (année de césure dans les études médicales). A l'issue de ce Master2, l'étudiant peut reprendre sa formation médicale en DFASM1 ou continuer par une thèse de sciences.

Double Cursus 1A (DC1A), Mathématiques et Chimie

Responsables : Patrick Vourc'h et Youenn Jouan

Capacité : 15 étudiants

Sélection : voir Double Cursus (Sélection sur dossier et entretien individuel)

Descriptif : L'enseignement portera les notions suivantes (approche recherche):

- Petites molécules chimiques et thérapeutique
- Métabolomique et spectrométrie de masse
- Antibiotiques
- Chimie des protéines
- Vectorisation
- Analyse d'images
- Biostatistiques
- Modélisations
- Histoire des sciences

Évaluation : Présence. Examen écrit terminal. Durée : 2h00

Double Cursus 1B (DC1B), Physique et Biologie

Responsables : Patrick Vourc'h et Youenn Jouan

Capacité : 15 étudiants

Sélection : voir Double Cursus (Sélection sur dossier et entretien individuel)

Descriptif : L'enseignement portera sur les notions suivantes (approche recherche) :

- Modèles en recherche biologique
- Modifications post-traductionnelles des protéines et système nerveux
- Transduction du signal et Signalisation cellulaire
- Diversité virale
- Bactériologie
- Bioéthique et recherche
- Anticorps thérapeutiques
- Inflammation
- Cancérologie

Évaluation : Présence. Examen écrit terminal. Durée : 2h00

Présentation des enseignements

U.E.R.S.H.

Unités d'Enseignement en Recherche
en Sciences Humaines

Éthique médicale

Module 1. Début de vie, fin de vie

Enseignantes : Béatrice BIRMELE et Concetta PENNUTO

Sélection : Aucune

Descriptif : Les médias présentent souvent de manière caricaturale les questions que le progrès médical pose aux soignants, comme si la réponse était simple. Pourtant, il faut tenir compte du cadre législatif et de ses évolutions, du contexte socio-culturel et de ses règles morales, de la demande des intéressés. Qu'est-ce qu'une question éthique ? Comment la poser ? Comment y réfléchir ? Et plus particulièrement, quel est le contexte de ces questionnements en début et en fin de vie ?

Cet enseignement propose une initiation aux repères de la réflexion en éthique : problèmes, enjeux, réflexions et outils à s'approprier pour débiter dans le domaine. Il proposera des pistes pour trouver quelles sont les questions posées et quelles réponses seraient préférables et, peut-être, justes.

Seront abordées plus particulièrement les questions de la bioéthique, telles qu'elles se posent en début de vie (procréation médicale assistée, gestation pour autrui), ou en fin de vie. Nous verrons comment des questionnements autour de la naissance et de la mort sont en lien avec le contexte historique et évoluent au cours des siècles. À partir des données physiopathologiques et techniques, nous nous pencherons sur la manière de poser les questions de façon concrète à des parents, à une personne en fin de vie et à ses proches. Il s'agit également de proposer quelques concepts pour que chaque étudiant puisse trouver ses propres repères en éthique et aborder certaines questions telles qu'elles se posent et poseront à lui dans sa pratique.

Les enseignantes : Le docteur Béatrice Birmelé est médecin-néphrologue, praticien hospitalier au CHRU de Tours, docteur en sciences de la vie et en philosophie, et directrice de l'Espace de Réflexion Ethique Région Centre. Sa pratique l'a conduite à se questionner sur les conséquences de la technique appliquée à l'humain, technique le plus souvent très bénéfique, mais ayant aussi des limites qu'il faut identifier et clarifier. Ses thèmes de recherche sont centrés sur la nécessaire délibération avec le patient en vue d'une prise de décision. Cela est essentiel, en particulier dans le champ de la maladie chronique lorsqu'un traitement technique devient vital, lorsqu'il faut accompagner un patient au long cours. Rapprocher le questionnement éthique issu de la pratique clinique avec des concepts philosophiques permet d'aborder plus facilement certaines situations et trouver des réponses spécifiques dans des situations singulières.

Concetta Pennuto est maîtresse de conférences en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, spécialisée en histoire de la médecine.

Évaluation : Présence active et obligatoire. Examen final écrit. Durée : 2h.

Module 2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale

Enseignante : Sara MARTOUZET

Sélection : Aucune

Descriptif : Ce module propose à travers une histoire des idées, d'étudier les penseurs et les textes qui ont marqué la philosophie morale, l'éthique générale et médicale de leur époque et d'aujourd'hui.

Nous nous demanderons comment fonder l'éthique médicale. Des normes données extérieures au sujet peuvent-elles guider notre action de façon universelle ? Au contraire, si nous élaborons nous-mêmes les principes et raisonnements qui guident notre action, ne risque-t-on pas de tomber dans un relativisme où tout se vaudrait ? Aujourd'hui, avec la pluralité des valeurs qui caractérise notre société, mais aussi la complexité des enjeux éthiques de la médecine actuelle, comment faire dialoguer ces fondements philosophiques pour garantir à chacun et à tous – soignants, patients, citoyens d'aujourd'hui et de demain – la possibilité d'une vie bonne ?

L'enseignante : Sara Martouzet, diplômée d'un master d'anthropologie et d'un master de philosophie, est doctorante en santé publique à l'Université de Tours (ED Humanités & Langues ; EA Éducation, Éthique et Santé). Son sujet porte sur le sens et les intentions des soins de fin de vie associée à un prélèvement d'organes, dans une approche de philosophie de terrain. Elle s'intéresse aux enjeux interdisciplinaires notamment entre la philosophie et l'anthropologie. C'est au travers de cet intérêt pour la bioéthique et, plus particulièrement, pour la fin de vie, le prélèvement d'organes et les processus décisionnels des soignants, que sont questionnés les enjeux méthodologiques et épistémologique de la philosophie de terrain et ce que peuvent apporter les méthodes de l'anthropologie et les conceptualisations philosophique à la compréhension des valeurs éthiques qui norment les décisions médicales et plus largement, les pratiques des soignants.

Évaluation : La présence aux cours est obligatoire et vérifiée. Un examen comportant des questions faisant appel à la réflexion de l'étudiant validera le module. Durée : 2h.

Module 3. Ethique, droit médical et médecine légale

Enseignante : Mégane LADIESSE et des cliniciens et représentants d'usagers du CHU

Sélection : Aucune

Descriptif : La préoccupation éthique est une dimension nécessaire de la pratique médicale. Elle est individuelle et doit être guidée par la déontologie. Cependant, il est nécessaire de connaître le cadre législatif régissant l'exercice médical. Il y a actuellement beaucoup de fantasmes sur la question de la relation entre la médecine et le droit. Si le corps médical connaissait mieux les mécanismes du droit, ses craintes seraient moindres et l'on éviterait le risque d'une médecine trop défensive, animée par la peur de la judiciarisation. Cet enseignement propose une initiation à certains principes du droit médical, qui contrairement à ce que l'on peut penser, s'accommode bien de ce que certains problèmes ne peuvent être résolus par la loi mais par une réflexion éthique et morale. Les cours se feront en binôme avec une juriste et un-e clinicien-e, abordant d'une part l'approche du droit dans une problématique donnée d'autre part la pratique au quotidien, ainsi qu'un dialogue entre droit et clinique, faisant ressortir le questionnement éthique, comment se posent les questions, comment se fait la réflexion, comment trouver des pistes de réponses. Seront ainsi abordés : la restriction d'aller et venir dans certains établissements, l'hospitalisation sous contrainte, les violences, le droit du patient, les directives anticipées, la recherche clinique.

L'enseignante : Madame Mégane Ladiesse, juriste, est titulaire d'un Master de droit de la Santé et d'un Master d'Éthique. Elle est chargée de missions à l'Espace de Réflexion Éthique région Centre Val de Loire. Elle enseigne le droit auprès des professionnels de santé, posant un cadre juridique et déontologique à la pratique clinique. Elle est impliquée au quotidien dans les problématiques qui se posent aux cliniciens, dans des situations singulières, ou des questions d'ordre général. Le patient, la personne a des droits de décider pour lui, il est libre de faire comme il souhaite, et il faut le respecter. Cependant cette liberté peut avoir des limites : il a aussi le droit d'être protégé, soigné. Le clinicien a le devoir de l'accompagner selon ses besoins. Comment alors trouver la juste mesure. Le droit donne un cadre, certaines réponses, il a une manière très précise d'aborder les problématiques. C'est la réflexion avec le clinicien qui permet ensuite de trouver des réponses dans des situations concrètes.

Évaluation : Présence obligatoire aux enseignements. Un examen proposant une réflexion sur une situation clinique validera le module. Durée : 2h.

Module 4. L'éthique : un apprentissage entre sujets, pratique et concepts

Responsable et enseignant : Donatien MALLET

Sélection : Aucune

Descriptif : Lors de notre exercice clinique auprès des patients, nous pouvons être confrontés – que l'on soit étudiant en médecine, interne ou médecin - à des situations cliniques qui génèrent un questionnement ou un malaise. « Ce n'est pas clair... ça ne colle pas... on ne le sent pas ». Nous ne savons que faire et nous sentons désemparés.

Dans ces situations, une délibération est nécessaire. Elle nécessite une analyse globale de la situation, une capacité à rendre compte des problèmes posés ou des tensions rencontrées, une discussion collégiale et interdisciplinaire, une réflexion personnelle afin de déterminer ce qu'il semble juste de faire ou non. Cette démarche ne s'apprend pas dans les livres, ou en tout cas, pas uniquement.

Le but de ce module est de favoriser l'apprentissage de la délibération sur les pratiques de soins en prêtant attention aux éléments médicaux, aux vécus et repères des acteurs, aux contextes institutionnel et sociétal.

Cette démarche sollicite les repères personnels de l'étudiant ou de l'interne, ce qui fait sens ou non pour lui.

Elle s'appuie également sur des concepts philosophiques ou issus des sciences humaines et sociales.

Pour contribuer à l'apprentissage de cette démarche, les 10 temps d'interventions permettront la discussion de situations cliniques, la lecture d'articles, les discussions en petits ou grands groupes, la présentation d'apports théoriques.

L'enseignant : Le docteur Donatien Mallet a une formation initiale de médecin interniste. Au début de son exercice professionnel, il a été confronté à l'épidémie Sida en région parisienne et a commencé à s'intéresser au questionnement éthique. Docteur en philosophie, il est actuellement responsable de l'Unité de soins palliatifs de Luynes-CHU de Tours. Ses thèmes de recherche sont centrés sur la décision médicale en tenant plus particulièrement compte de la subjectivité du clinicien, du contexte institutionnel et des interactions entre la société et la médecine. Il réfléchit aussi avec d'autres soignants sur la thématique de l'euthanasie, du suicide ainsi que sur la pédagogie en soins palliatifs et en éthique.

Évaluation : L'évaluation sera faite sur la présence obligatoire aux enseignements, la participation aux séances, la rédaction d'un « récit clinique commenté ». Des travaux d'écriture sur des questions ciblées seront faits au début de l'UE.

Module 5. Les nouvelles technologies et la personne : quelles questions ?

Enseignants : Sarah MARTOUZET et Thomas LÉONARD

Sélection : Aucune

Descriptif : Quels questionnements éthiques soulèvent les diverses nouvelles technologies appliquées à la santé ? Comment sont constituées les big-data, indispensables pour nourrir l'intelligence artificielle ? Quels bénéfices mais aussi quelles limites sont interrogés par l'intelligence artificielle qui modifie la manière de soigner et à terme va faire évoluer les métiers ? Quels sont les enjeux de la médecine dite des 4P (prédictive, préventive, personnalisée et participative) ? Quelles perspectives et limites dans l'édition du génome ? Comment aborder le trans-humanisme, utopie ou réalité ? Et de façon plus transversale, quels sont les objectifs visés par les technologies passées, actuelles et futures ? Quels rapports avons-nous à ces technologies qui nous sont plus ou moins connectées : entre autonomie et dépendance, comment accompagner leur usage ? Ce module se donne pour objectif de préciser les problématiques soulevées et d'approfondir des pistes de réflexion.

Évaluation : Présence active et obligatoire. Examen final écrit. Durée : 2h.

Histoire de la médecine et la santé

Module 1. Histoire du corps, histoires de corps

Responsable et enseignante : Concetta PENNUTO

Sélection : Aucune

Descriptif : L'histoire du corps est une histoire plurielle où les voix des médecins, des chirurgiens et des patient.es peuvent être mises en dialogue, depuis l'Antiquité, avec les avancées des temps modernes et contemporains. La découverte du corps est basée sur les gestes et les savoirs des soignant.es, mais elle n'est pas à l'abri des ingérences des autorités politiques, juridiques et religieuses qui ont déterminé l'exercice du soin et de l'anatomie, voire la punition corporelle. L'étude de l'histoire du corps fait alors partie d'une recherche qui dépasse le médical, car le médecin est amené à se confronter avec les milieux dans lesquels il exerce son art. Toucher, explorer, réparer le corps : peut-on isoler la parole des soignant.es par rapport à celle des patient.es et de l'imaginaire du corps dans les cultures, les sociétés et les médias ?

Ce module propose une approche interactive à l'étude du corps par des textes, des images et des vidéos. Des séances dans les bibliothèques, sur des fonds anciens, sont prévues.

L'enseignante : Concetta Pennuto est maîtresse de conférences en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, spécialisée en histoire de la médecine.

Évaluation : Présence en cours obligatoire. Examen final écrit. Questionnaire (2 à 4 questions). Note sur 20. Durée : 2h.

Module 2. Savoirs médicaux et soins du corps au Moyen Âge

Responsable et enseignant : François-Olivier TOUATI

Sélection : Aucune

Descriptif : Face aux fléaux qui semblent l'accabler (presque emblématiques : peste, lèpre, mal des ardents, etc.), le Moyen Âge serait-il resté impuissant ? La question traitée examinera la validité des modèles pathologiques dominants et leur perception. Elle envisagera le contenu et les voies de transmission des savoirs médicaux issus de l'Antiquité, ses apports face à la science arabe, sa diffusion du cloître aux Universités européennes, la constitution de la chirurgie et ses débats, ainsi que les bases de la pharmacopée. Avec la naissance de l'hôpital, un souci du corps devient de plus en plus manifeste.

L'enseignant : François-Olivier Touati est professeur des Universités, spécialisé dans l'histoire de l'histoire, des maladies et des institutions hospitalières, Orient-Occident.

Évaluation : Présence active et obligatoire. Examen final écrit : 2h, dernière séance. Questionnaire (2 à 4 questions). Exercices sur document (texte, image, objets) prévus lors des séances.

Module 3. Femmes médecins, soignantes hier et aujourd'hui

Responsable et enseignante : Concetta PENNUTO

Sélection : Aucune

Descriptif : Depuis quelques années, les femmes sont majoritaires dans les études en médecine. Elles s'insèrent ainsi dans une profession qui, depuis l'Antiquité, a été caractérisée par des formations et des carrières gérées par les hommes. Et pourtant, l'histoire du soin est une histoire très riche en présence féminine. Mais alors, pourquoi les femmes ayant essayé de pratiquer le soin ont été dénoncées, convoquées au tribunal, condamnées pour sorcellerie ? De fait, les femmes ont été exclues des facultés de médecine jusqu'à la fin XIXe siècle. Face aux stéréotypes de genre et aux préjudices subis en raison de leur sexe, les femmes ont mené des longs et durs combats pour s'affirmer dans les milieux médicaux. Ce cours se donne pour objectif d'explorer la place des femmes dans les études de médecine et, cette année, il y aura un focus spécial sur le soin et la sorcellerie.

Le cours comporte l'étude de sources écrites et en image, ainsi que la vision de films.

Évaluation : Présence en cours obligatoire. Examen final écrit. Questionnaire (2 à 4 questions). Note sur 20. Durée : 2h.

Module 4. Histoires de genres : personnes, santé et sociétés

Responsable : Concetta PENNUTO

Enseignant.e s : Chems LE CŒUR, Concetta PENNUTO et d'autres collègues amené.e.s à intervenir

Sélection : Aucune

Descriptif : Depuis l'Antiquité, la médecine s'est confrontée à la différence des sexes : Hippocrate avait construit son système médical en réfléchissant à la différence du masculin et du féminin. A la Renaissance, les corps masculin et féminin sont explorés en étudiant la fluidité entre les deux sexes, le passage de l'un à l'autre. Dans des temps plus modernes, la médecine se confronte avec les notions de genres, qui enrichissent la réflexion sur la personne. Dans ce contexte, le pathologique en médecine a connu des recherches et des interprétations en lien avec l'attribution des sexes et le choix des genres, dans un jeu de représentations, imaginaires, stéréotypes qui a souvent comporté des stigmatisations de patient.es par rapport à la maladie. Dans ce cours, nous nous proposons de nous interroger sur l'exploration du corps par rapport aux sexes et aux genres, et d'aborder la question pathologique par le moyen de quelques maladies-modèles, comme la syphilis et le SIDA. Supports de cours : vidéos, textes, images.

Évaluation : Présence obligatoire et examen écrit terminal. Durée : 2h.

Module 1. Les enjeux du récit dessiné en pédiatrie

Responsable et enseignante : Cécile BOULAIRE

Sélection : Aucune

Descriptif : Dans le cadre de ce cours, on observera la manière constructive dont les récits en images, en particulier les albums pour enfants, traitent de la maladie, du handicap ou de la relation patient-soignant, mais aussi tout simplement du corps, des sensations et du rapport à soi. Comment le documentaire peut-il jouer un rôle dans l'exposition à un enfant, et à ses parents, d'un protocole de soin ? Que peut créer la lecture d'un album pour enfants dans le cadre d'une consultation pédiatrique ? Qu'est-ce qui se joue, en termes d'expressions de son rapport à la maladie, dans la lecture par un enfant d'une fiction dans laquelle les protagonistes sont atteints de pathologies ou de handicaps ? À travers de nombreux exemples concrets, le cours propose de réfléchir au *régime de vérité* propre à ces récits dessinés, qu'ils soient documentaires ou de fiction : que nous disent ces livres sur nos vies, et à quoi cela peut-il servir le médecin d'écouter cette voix ? Il s'agira, à partir de livres pour la jeunesse, de réfléchir à la manière dont le livre peut créer un *espace de dialogue* entre le soignant, l'enfant malade et ses parents.

La responsable : Cécile Boulaire, maître de conférences HDR, travaille sur la littérature pour la jeunesse, et plus particulièrement, sur l'album d'images. Elle mène actuellement des recherches portant sur des programmes de lectures d'albums à des bébés hospitalisés, en unité néonatale et en unité de psychiatrie périnatale.

Les enseignants : le cours sera intégralement assuré par Cécile Boulaire.

Évaluation : Présence active et obligatoire. Examen final écrit : 2h, dernière séance. Questionnaire (2 à 4 questions). Note sur 20.

Module 2. Raconter la maladie

Responsable et enseignante : Concetta PENNUTO

Sélection : Aucune

Descriptif : En continuité avec le cours *Les enjeux du récit en pédiatrie*, l'enseignement *Raconter la maladie* s'insère dans le cadre de la Médecine Narrative et s'interroge sur la manière d'exprimer la maladie dans le milieu des soignants et des patients adultes. Dans un mélange de sensations et de ressentis, les paroles expriment les gestes, les regards, les émotions, les effets de la maladie sur la vie au quotidien. Normalement associé aux patient.es, le récit de la maladie intéresse également les soignant.es et leur manière d'imaginer leur profession et la relation à la personne malade. Ce cours se donne pour objectif d'explorer la manière de dire la maladie par des lectures, des vidéos, des témoignages.

Support de cours : vidéos, textes, images.

Évaluation : Présence obligatoire. Examen final écrit : questionnaire (2 à 4 questions). Durée : 2h.

Module 3. Série et santé

Responsable et enseignante : Julie BONHOMMET, Jimmy HERLY

Sélection : Aucune

Descriptif : Les séries médicales prennent de plus en plus de place dans le paysage culturel. Depuis les années 1990, de célèbres séries ont vu le jour et mettent en avant, de manière plus ou moins stéréotypées les thématiques suivantes : les études en médecine, le lien soignant-patient, les enjeux hiérarchiques, les milieux hospitaliers. Le cours proposera, de manière interactive, l'étude de plusieurs séries sous le prisme de la représentation que le public peut avoir du médecin et du soignant. Une attention particulière sera portée sur la maladie, le rapport au corps et à l'intimité, sur la psychiatrie et la posture du soignant.

Évaluation : Présence obligatoire et examen écrit terminal. Durée : 2h.

Module 4. Cinéma et santé

Responsable et enseignante : Concetta PENNUTO

Sélection : Aucune

Descriptif : Le lien entre la santé et le cinéma et, plus en général, la représentation sur écran des faits de la médecine remontent aux débuts de la création de l'art cinématographique. Aujourd'hui le grand écran offre un riche éventail de scénarios, plus ou moins proches de situations réelles, amenant à se questionner sur la science médicale et le système de santé, sur le rôle du médecin et des soignants par rapport aux patients, ainsi que sur la notion de santé, de vie et de mort. Ce cours permettra d'explorer la relation à l'autre et le contexte du soin par la vision de films et de lectures associées à leur scénario.

Support de cours : vidéos, textes, images.

Évaluation : Présence obligatoire et examen écrit terminal. Durée : 2h.

Philosophie de la médecine

Module 1. Philosophie de l'expérimentation animale

Responsable et enseignante : Antonine Nicoglou

Sélection : Aucune

Descriptif : Cet enseignement abordera un certain nombre des problèmes philosophiques généraux qui sont soulevés par l'expérimentation dans la biologie et la médecine.

La méthode expérimentale a été promue au XIXe siècle par Claude Bernard et ensuite appuyée par les découvertes majeures dans le domaine biologique et médical (notamment par Pasteur en France ou Koch en Allemagne). Tous ces chercheurs, se sont appuyés sur l'expérimentation animale. Dans cet enseignement nous examinerons quels sont les fondements de l'expérimentation animale et quels sont les enjeux contemporains soulevés par une telle approche (qu'il s'agisse des enjeux épistémologiques – ce que ces expériences permettent pour la connaissance médicale – ou des enjeux éthiques – quelles sont les limites mais aussi les avantages d'une telle expérimentation).

L'enseignante : Antonine Nicoglou est enseignante à la Faculté de médecine. Ses travaux portent sur l'histoire et la philosophie des sciences biologiques et médicales. Elle travaille en collaboration avec des biologistes et des cliniciens sur la place des modèles animaux dans recherche fondamentale et appliquée.

Évaluation : La présence aux cours est obligatoire. Contrôle continu sous la forme d'un devoir de recherche à la maison.

Module 2. Penser les savoirs, techniques et pratiques médicales

Responsable et enseignante : Sara MARTOUZET

Sélection : Aucune

Descriptif : Ce module propose, à travers de textes clefs de la philosophie des sciences médicales, d'explorer les enjeux épistémologiques des sciences médicales. Une question transversale animera ce module : quelles sont les spécificités épistémologiques des sciences médicales par rapport aux autres sciences ?

La philosophie des sciences a exploré les modalités formelles, contextuelles, éthiques de production des connaissances tant dans le domaine scientifique général que dans le cadre des connaissances en sciences physiques, en mathématiques ou en biologie. La constitution d'un champ philosophique portant spécifiquement aux sciences médicales se développe que récemment mettant en lumière à la fois la dimension évidemment scientifique de la médecine et en même temps la singularité de la médecine parmi les sciences de par son objet, sa méthode et sa finalité. En outre, les questions suivantes nous intéresseront : quels sont les objets des sciences médicales ? Médecins, biologistes, mathématiciens raisonnent-ils de la même façon ? Comment pose-t-on un diagnostic ? Comment définit-on une pathologie et sa classification ? Quel est le statut de la preuve en sciences médicales ?

Évaluation : Présence et contrôle continu / devoir maison.

Module 3. Santé des écosystèmes et santé des organismes

Enseignant : Sara MARTOUZET

Sélection : Aucune

Descriptif : Introduit par le botaniste anglais Arthur G. Tansley en 1935, le terme "écosystème" commence à être associé au terme "santé" depuis la fin des années 1970. C'est en effet à cette époque que certains chercheurs s'interrogent sur la possibilité de jeter les bases d'une « médecine des écosystèmes ». Cependant, vers le début des années 1990 et surtout dans le monde académique anglo-saxon, un certain scepticisme commence également à se répandre quant à la solidité scientifique de ce concept. Selon les détracteurs, affirmer qu'un écosystème est en bonne ou mauvaise santé est contradictoire, car les écosystèmes ne sont pas des organismes et ne possèdent pas toutes les caractéristiques des organismes.

En s'appuyant sur quelques définitions de « santé » qui ont été fournies au cours de l'histoire de la pensée médicale, ce cours portera sur une analyse à la fois philosophique, scientifique et politique des différents arguments ayant défendu et continuant encore aujourd'hui à défendre l'idée de santé écosystémique dans le domaine de la philosophie de l'écologie, en dépit des thèses affirmant que le terme santé ne peut être appliqué qu'aux organismes vivants.

Évaluation : Présence et contrôle continu.

Psychologie de la médecine

Module 1. Psychologie du développement

Responsable et enseignante : Christine POIRIER

Sélection : Aucune

Descriptif : Ce module a pour objectif de fournir aux étudiants des connaissances actuelles sur la psychologie du développement. Plus spécifiquement, ce module s'intéressera au développement de l'enfant et de l'adolescent en couvrant plusieurs thématiques. Il se compose de plusieurs parties :

- La partie 1 est une introduction à la psychologie du développement. Après avoir défini ce qu'est la psychologie du développement, nous nous intéresserons aux méthodes de recherche en psychologie de développement puis aux outils d'évaluation des enfants ;
- La partie 2 portera sur le développement des interactions avec, d'une part, les interactions parents/enfant et, d'autre part, les interactions entre pairs ;
- La partie 3 sera consacrée au développement des apprentissages ;
- La partie 4 sera consacrée au groupe de pairs à l'adolescence et à la construction de l'identité ;
- La partie 5 portera sur le développement moral.

Évaluation : Présence. Examen écrit terminal. Durée : 1h00.

Module 2. Psychopathologie clinique et de la santé

Responsable et enseignant : Robert COURTOIS

Sélection : Aucune

Descriptif :

1. Addictions comportementales : enjeux théoriques et cliniques (Servane Barrault)
2. Dimensions psychologiques de la douleur (Colette Aguerre)
3. Intérêts du modèle intégratif de psychologie de la santé dans la recherche sur les conduites addictives (Aurélien Ribadier)
4. Troubles psycho-traumatiques et dissociatifs : approche catégorielle et approche transdiagnostique (Alexis Vancappel)
5. Violences interpersonnelles (violences sexuelles et violences conjugales) (Robert Courtois)

L'objectif de ce module est de fournir des bases de connaissances et réflexions aux étudiants concernant la psychologie clinique et psychopathologie sur le plan théorique et pratique, mais aussi de son application à la recherche. Le module abordera plusieurs troubles des conduites (conduites violentes, conduites addictives, troubles des conduites alimentaires, conduites à risque...). Il abordera aussi les conséquences psychologiques des maladies somatiques chroniques, les dimensions psychologiques de la douleur et le rôle de la personnalité dans les comportements de santé.

L'enseignant : Robert Courtois, professeur en psychopathologie et psychologie clinique.

Évaluation : Présence. Contrôle continu.

Module 3. Psychologie sociale et du travail

Responsable et enseignante : Séverine CHEVALIER

Sélection : Aucune

Descriptif : L'objectif de ce module est de transmettre aux étudiants des connaissances de base sur la psychologie sociale et du travail, afin de leur permettre d'optimiser leur pratique en accédant à une meilleure compréhension du fonctionnement psychosociologique des acteurs, des équipes et des organisations de santé.

L'approche adoptée tentera donc de rendre compte de l'intérêt à la fois explicatif et applicatif de cette discipline à partir de la présentation d'études scientifiques actuelles sur les liens entre la mise en place d'une démarche participative dans des services hospitaliers et la qualité de vie au travail des personnels soignants, sur la problématique de la diversité et de sa gestion dans les équipes de soin, sur la dynamique des relations interpersonnelles et les conflits dans les équipes de travail ainsi que sur la gestion des espaces d'échanges :

1. Introduction à la psychologie sociale et du travail (Séverine Chevalier)
2. Démarche participative et Qualité de vie au travail (Julien Lejeune)
3. Gestion de la diversité dans les équipes de soin (René Mokoukolo)
4. Relations interpersonnelles et conflits dans les équipes de travail (Séverine Chevalier)
5. Gestion des espaces d'échanges (Philippe Colombat)

L'enseignante : Séverine Chevalier, Maitresse de Conférences en Psychologie sociale et du Travail.

Évaluation : Examen écrit sur l'ensemble des interventions lors de la dernière séance. Durée : 1h00.

Module 4. Psychologie gériatrique

Responsable et enseignante : Nathalie BAILLY

Sélection : Aucune

Descriptif : Ce module a pour objectif de fournir aux étudiants des connaissances actuelles théoriques et pratiques sur les personnes âgées dans le champ du vieillissement. Plus spécifiquement, ce module s'intéressera à certaines modalités psychologiques du vieillissement actif avec des enseignements fondamentaux assurés par des enseignants chercheurs y intégrant des études de cas illustratives.

Ce module couvrira différentes thématiques :

1. Introduction à la psychogériatrie – Modèles du Bien vieillir (Responsable : Nathalie Bailly)
2. Personnes âgées et soins palliatifs (Responsable : Mme Patricia Flament)
3. Personnes âgées institutionnalisées (Responsable : Mme Marie-Laure Kuhnel)
4. Les psychoses du sujet âgé : la schizophrénie (Responsable : Mme Marie-Laure Kuhnel)
5. Vieillesse cognitive et pathologique : connaissances actuelles, mécanismes et moyens de retarder les effets du vieillissement (Responsable : David Clarys)

L'enseignante : Nathalie Bailly, professeure de psychologie sociale et gériatrie.

Évaluation : Présence. Contrôle continu.

Module 1. Sécurité sociale et assurance maladie

Responsable et enseignant : Julien BOURDOISEAU

Sélection : Aucune

Descriptif : Ce module 1 constitue une introduction à l'étude du droit en vue d'une pratique médicale sécurisée, avec une approche macro-juridique et économique de l'assurance maladie. En qualité d'ordonnateurs de la dépense de soins et de biens médicaux, les professionnels de santé doivent être avisés des tenants et aboutissants juridiques comme économiques de l'acte matériel de prescription. La connaissance des relations entre l'assurance maladie et les médecins libéraux (notamment) ainsi que la compréhension fine de l'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire seront également au programme du séminaire. L'intention : améliorer notablement l'appréhension d'un aspect de la profession (plus préoccupant encore que par le passé au vu des projets de réforme en la matière). Il en va de même relativement au financement de l'assurance maladie et la réduction des dépenses de santé pour laquelle toute une série de dispositifs sont déployés (les contrôles de l'activité entre autres).

Évaluation : Présence obligatoire et devoir maison.

Module 2 : Droits, patients et soignants

Responsable et enseignant : Julien BOURDOISEAU

Sélection : Aucune

Descriptif : Ce séminaire permet d'approfondir, avec une approche micro-juridique et technique, la relation nouée par les professionnels de santé avec les patients et usagers du système de santé. Il sera question de protection des patients en matière de santé et, par voie de conséquence, d'information/sensibilisation des soignants sur les pratiques à tenir

Le module 2 permettra de travailler sur la recherche de la plus fructueuse collaboration et compréhension du patient ainsi que, par voie de conséquence, sur la manière de prévenir et/ou réduire le risque contentieux. Seront notamment abordés le consentement aux actes d'investigation et de soin, le refus de soins, le secret médical, le dossier médical partagé...

Évaluation : Présence obligatoire et devoir maison.

Module 3 : Prévention du risque juridique et réparation du dommage corporel

Responsable et enseignant : Julien BOURDOISEAU

Sélection : Aucune

Descriptif : Avec une approche juridique et pratique des activités de soins et de recherche en santé et en raison du caractère inévitablement accidentogène (ou presque) des activités de soins, de nombreux corps de règles juridiques ont été inventés pour compenser ex post les atteintes dont les patients pourraient être l'objet (responsabilité) pendant que d'autres ont été écrites pour les éviter ex ante (précaution). Le module 3 aura pour objet de présenter l'économie générale des dispositifs juridiques existants afin de rassurer les praticiens sur les risques professionnels encourus à raison de l'exercice de la médecine. Des questions comme la responsabilité à raison de l'exercice de la médecine (civile, pénale, ordinale), l'office d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, les collèges d'indemnisation des victimes du benfluorex / valproate de sodium, le comité de protection des personnes en recherches portant sur la personne humaine seront abordés avec le support de documents qui permettront un travail ponctuel sur des situations pratiques. La sensibilisation à la médecine légale (aux fins d'expertise amiable ou judiciaire) sera enfin faite.

Évaluation : Présence obligatoire et devoir maison.

Module 4 : Santé, urbanisme et environnement

Responsable : Corinne MANSON

Enseignants : Corinne MANSON, Concetta PENNUTO, Laurent PLANTIER et Damien THIERRY

Sélection : Aucune

Descriptif : La Charte de l'environnement, introduite dans notre Constitution le 1er mars 2005, consacre un nouveau droit individuel, celui de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » que l'enseignement Santé, urbanisme et environnement propose d'explorer. Une première approche, historique, des liens entre urbanisme, environnement et santé sera menée avant d'étudier la reconnaissance du droit à un environnement sain et son application au niveau national et local. Des textes, des vidéos, des visites de terrain seront utilisés durant les cours pour permettre le débat et des travaux de groupe.

Ces matériaux nous permettront de nous interroger sur les incidences des facteurs environnementaux sur la santé (notamment la pollution de l'air et les atteintes à la biodiversité) et sur les pistes possibles de prévention pour à la fois réduire les expositions environnementales dangereuses et améliorer les facteurs liés au cadre de vie en travaillant en particulier sur l'habitat et sur l'aménagement urbain.

Évaluation : Présence obligatoire et examen écrit terminal. Durée : 2h.

Santé publique et promotion de la santé

(Responsables : Leslie GRAMMATICO-GUILLON et Emmanuel RUSCH)

Présentation générale :

La santé publique a été définie voici plus de 60 ans comme la science visant à prévenir les maladies, à prolonger la vie et à améliorer la santé et la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée.

Si la médecine clinique traite des malades, la santé publique s'intéresse à la santé pour la préserver et la promouvoir. Lorsque la médecine clinique s'adresse à des individus dans le cadre d'un colloque singulier, la santé publique concerne des collectivités dans le cadre de dispositifs publics.

La santé publique s'appuie notamment sur 4 champs disciplinaires qui seront abordés lors des 4 modules proposés :

- L'éducation dans la perspective notamment de la prévention et de la promotion de la santé ;
- L'épidémiologie dans la perspective, par exemple, de la surveillance et de la sécurité sanitaire;
- L'économie au service d'une utilisation efficiente des ressources disponibles ;
- Les sciences politiques dans la perspective d'une organisation optimale du système de santé.

Les différents modules proposés ci-dessous ont pour objectifs de permettre au futur médecin :

- D'articuler une approche individuelle de la santé avec une approche collective de la santé ;
- De développer ses compétences vis-à-vis des principales méthodologies utilisées en santé publique et ses capacités à participer à des recherches interventionnelles ;
- De renforcer son analyse critique dans le champ de la santé publique.

Note concernant le Parcours Recherche spécifique Santé Publique :

Pour valider une équivalence M1 SH en « Santé publique et promotion de la santé », il faut valider les 4 modules de cette spécialisation (une équivalence est possible pour un module avec certains modules ou UE complémentaires en sciences humaines présents dans ce livret), puis un stage de 6 semaines à temps plein au sein d'une structure de santé publique (ex.: SIMEES ou autre structure après accord du Pr Rusch) ou de recherche notamment en épidémiologie et économie (plate-forme du CHRU de Tours : Unité régionale d'épidémiologie hospitalière (EpiDclIC) ou Unité d'évaluation médico-économique).

Au cours de ce stage, un mémoire sera à réaliser. Cette équivalence M1 SH constitue une passerelle vers le master 2 « Promotion et gestion en santé » et l'équipe de recherche « Education, éthique et santé » de l'Université de Tours.

Module 1. Epidémiologie

Coordination : Leslie GRAMMATICO-GUILLON

Sélection : Aucune

Descriptif : L'épidémiologie est un ensemble de savoirs et de savoir-faire nécessaires à l'analyse des déterminants de la santé et des processus morbides, mais aussi à l'évaluation des actions entreprises.

Il s'agit au cours de cette formation de permettre à l'étudiant de découvrir et commencer à acquérir les connaissances théoriques en épidémiologie, mais aussi les méthodes et les outils nécessaires à une bonne application de celle-ci sur le terrain.

En effet, en recherche observationnelle, comme en recherche clinique, il est nécessaire de disposer d'outils et méthodes dédiées. Avec l'avènement des entrepôts de données cliniques (big data), l'intelligence artificielle en santé (IA) est un domaine de recherche en pleine expansion et promis à un grand avenir. Ses applications permettent notamment d'améliorer la recherche observationnelle avec des outils dédiés pour la prédiction, le suivi des patients, ou encore l'études de maladies rares... Dans ce cadre, les chercheurs développent des approches et techniques multiples, du traitement des langues et de la construction d'ontologies, à la fouille de données et à l'apprentissage automatique.

Nous proposons dans ce module une présentation de ces différents axes de l'épidémiologie clinique, en mettant l'accent sur les méthodologies utilisées (analyses descriptives, étiologiques ou type prédiction avec BigData en santé).

Objectifs :

- Connaître les objectifs et les méthodes de la recherche observationnelle, notamment sur données massives
- Acquérir les méthodes épidémiologiques de référence, dans un contexte professionnel ou de recherche
- Appréhender la démarche recherche des études observationnelles, non interventionnelles ou des études en soins courants
- Discuter des analyses statistiques des données
- Appréhender les nouvelles approches épidémiologiques de type « Big Data »

Modalités pédagogiques : Alternance de travail en autonomie et de temps présentiels.

- Interventions.
- Analyse de documents (écrits)
- Participation à des réunions de conseils méthodologiques

Évaluation : Pour les temps en présentiel, participation active et obligatoire. Participation à une table ronde (lors de la dernière séance) ou cas concret en petit effectifs de démarche d'enquête épidémiologique simulée. Travail de groupe et devoir maison.

Module 2. Education pour la santé, éducation thérapeutique

Coordination : Emmanuel RUSCH et représentant de la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé

Sélection : Aucune

Descriptif : L'allongement de l'espérance de vie, l'impact des modes de vie sur la santé, la forte croissance des maladies chroniques imposent le développement de la fonction éducative des professionnels de santé et notamment des médecins.

La prise en compte des représentations de la santé par les citoyens ou les patients constitue un préalable à toutes actions sur les comportements de santé.

De très nombreux programmes d'éducation pour la santé ou d'éducation thérapeutique sont mis en œuvre en France au plus près des territoires et des populations.

Objectifs :

- Appréhender la démarche d'éducation pour la santé ou d'éducation thérapeutique.
- Concevoir une action d'éducation pour la santé ou d'éducation thérapeutique.
- Réaliser un diagnostic éducationnel.
- Mobiliser des techniques d'éducation appliquées au champ de la santé.

Modalités pédagogiques : Alternance de travail en autonomie et de temps présentiels :

- Analyse de documents (écrits, jeux et vidéos).
- Observation en situation (dans des structures ou services pratiquant l'éducation).
- Simulation.

Évaluation : Pour les temps en présentiel, participation active et obligatoire. Participation active à une table ronde (lors de la dernière séance).

Module 3. Politiques de santé

Coordination : Emmanuel RUSCH et représentant de la Société régionale de santé publique Centre-Val de Loire

Sélection : Aucune

Descriptif : Les politiques de santé sont le résultat d'interactions complexes entre acteurs de la société. Des stratégies de lobbying et d'influence se déploient. Les enjeux économiques, sociaux, sanitaires et bien d'autres encore, s'articulent ou s'affrontent.

La compréhension des mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de santé est un enjeu citoyen et/ou professionnel.

Différentes politiques de santé pourront être illustrées en fonction de l'actualité : dépistage, vaccination, environnement, toxicomanie, qualité des soins.

Objectifs :

- Identifier les principales étapes conduisant à l'élaboration et à l'adoption d'une politique de santé.
- Identifier et analyser les « jeux de rôles des acteurs » en présence.
- Appréhender les mécanismes de lobbying.
- Evaluer une politique de santé.

Modalités pédagogiques : Alternance de travail en autonomie et de temps présentiels :

- Intervenants en charge de politiques de santé.
- Analyse de documents (« écrits et vidéos »).
- Jeux de rôles.

Évaluation : Pour les temps en présentiel, participation active et obligatoire. Participation active à une table ronde (lors de la dernière séance).

Module 4. Évaluation des stratégies de santé

Coordination : Fanny MONMOUSSEAU et Agnès CAILLE

Sélection : Aucune

Descriptif : L'évaluation des stratégies de santé est multidimensionnelle. Alors que la recherche clinique vise à valider l'efficacité et la sécurité d'une nouvelle stratégie de santé par rapport aux stratégies courantes, la recherche médico-économique évalue les stratégies de santé en termes :

- *d'efficience.* Elle compare ces stratégies de santé non seulement en termes de coûts mais aussi en termes de résultats de santé. Le résultat de santé peut être mesuré en termes de survie, d'années de vie pondérées par la qualité de vie (concept de QALY) ou de survenue d'événements.
- *d'impact budgétaire.* L'objectif est d'estimer les conséquences budgétaires pour l'Assurance Maladie (ou un établissement de santé) de la diffusion d'une nouvelle stratégie de santé auprès d'une population-cible de patients.
- *de préférences* des patients et/ou des professionnels de santé. Il s'agit de comparer différentes configurations d'une stratégie de santé de façon à identifier les caractéristiques qui emportent la préférence des individus interrogés. Elle repose sur des questionnaires adaptés, spécialement construits pour l'étude.
- *d'impact organisationnel.* Le but est de documenter les impacts d'une nouvelle technologie de santé sur le processus de soins, les capacités et compétences des acteurs du processus de soins, la collectivité, etc.

Nous proposons dans ce module une présentation de ces différents axes d'analyse en mettant l'accent sur les méthodologies utilisées (les designs d'études cliniques, les questionnaires de qualité de vie, la valorisation du coût des prises en charge, le modèle d'impact budgétaire, les questionnaires de révélation des préférences, la cartographie des impacts organisationnels).

Objectifs :

- Connaître les objectifs et les méthodes de la recherche clinique et médico-économique
- Savoir justifier ou critiquer les choix méthodologiques faits dans un projet de recherche médico-économique.

Modalités pédagogiques : Alternance de cours magistral en présentiel et de travail en autonomie (mise en situation et LCA).

Évaluation : Travail de groupe et devoir maison.

Présentation

Anglais option EuroMed Vie associative étudiante

Anglais option EuroMed

Attention :

EuroMed constitue un engagement sur deux ans (Euromed L2 ET Euromed L3), suite à un test de sélection en septembre de l'année N. EuroMed n'est pas accessible aux étudiant.e.s de pharmacie, maïeutique et odontologie.

Tout désistement entre la L2 et la L3 invalidera l'UE et les ECTS.

Anglais Option EuroMed L2

Responsable : Catherine Mc CARTHY

Capacité : 2 groupes de 25 étudiant.e.s, 1 groupe par semestre

Sélection : Inscription par mail début septembre au test de positionnement à la scolarité : uerb.uersh.med@univ-tours.fr, ouverte à tous les étudiant.e.s en DFGSM2 (L2). Après le test, priorité aux étudiants ayant le niveau d'anglais le plus élevé (CECRL C2/C1/B2).

Organisation :

- Inscriptions ouvertes à tous les étudiants en L2
- 20 heures en L2, avec une suite de 20 heures en L3 (*Test TOEIC en fin de L3*)
- Créneaux : Le jeudi après-midi

Contenu : Anglais général et médical

Objectif : Créer un groupe d'étudiants parlant couramment anglais

Validation : Elle prendra en compte l'assiduité, la participation à l'oral et le contrôle continu.

Anglais Option EuroMed L3

Responsable : Catherine Mc CARTHY

Capacité : 2 groupes de 25 étudiant.e.s, 1 groupe par semestre

Sélection : Ouvert uniquement aux étudiant.e.s ayant validé EuroMed L2

Organisation :

- 20 heures en L3 (*Test TOEIC en fin de L3*)
- Créneaux : Le jeudi après-midi

Contenu : Anglais médical **et** préparation pour le TOEIC

Objectif : Créer un groupe d'étudiants parlant couramment anglais

Validation : Prise en compte de l'assiduité, la participation à l'oral et le contrôle continu.

Un stage de recherche à Birmingham est proposé en fin de 3^e année, en priorité pour les étudiants ayant validé leurs deux années d'EuroMed. Ce stage seul vaut 20 points de parcours, et peut être utilisé pour valider une équivalence de Master 1 (se référer page 5).

Vie associative étudiante

ACT : Association des Carabins de Tours

Capacité : 22 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM3

Descriptif : Association Corporative Médecine

Contact : corpomedtours@gmail.com

ACT : Entr'ACT

Capacité : 5 étudiant.e.s

Descriptif : Chargés de missions ACT : Rédaction du magazine l'Entr'ACT

Contact : corpomedtours@gmail.com

ACT : Gala Médecine Tours

Capacité : 12 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3

Descriptif : Les étudiants de L2 et L3 engagés dans l'organisation du gala de médecine de Tours pourront, s'ils le désirent, valider un EC appelé « Gala de Médecine de Tours 1 » (4 ECTS). Si leur investissement concerne toute l'année jusqu'au déroulement du Gala au mois de juin, ils pourront valider « Gala de Médecine de Tours 2 » (4 ECTS également).

Contact : Association « Gala de médecine de Tours » (inscription et validation) : gala.medecine@gmail.com

ACT : Pass'Partout (FMS)

Capacité : 5 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3

Descriptif : Anciennement Forum des Métiers de la Santé. Ce projet permet de pouvoir répondre aux questions des étudiants de PASS/LAS concernant leur orientation et/ou leur réorientation. Cette équipe est constituée au début du 1er semestre et travaille sur le projet jusqu'au jour du Forum Pass'Partout.

ACT : TOWER

Capacité : 19 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3

Descriptif : Chargés de missions ACT : Organisation Congrès de l'ANEMF

ACT : Village des spécialités (VDS)

Capacité : 13 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3

Descriptif : Anciennement Forum d'Orientation des Externes. Ce projet permet principalement pendant une journée, la rencontre entre des professionnels de santé de nombreuses spécialités aux exercices variés (libéral, hospitalier, hospitalo-universitaire) et les étudiants en médecine. Cette équipe est constituée au début du 1er semestre et travaille sur le projet jusqu'au jour du VDS.

Contact : toursfoecn@gmail.com

ADFMT : Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours - Cérémonie des remises de diplômes

Capacité : 11 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3

Descriptif : Organisation de la remise des diplômes des 6^e année de médecine

Contact : crd.medecinetours@gmail.com

Association Clocheville Ermitage

Capacité : 6 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2

Descriptif : Chargés de missions ACT : Action de charité à l'hôpital
association.clocheville.ermitage@gmail.com

Assolidaire Tourangelle

Capacité : 7 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3

Descriptif : Association inter-filière qui a pour but de promouvoir la solidarité locale, internationale, dans son ensemble au sein des études de santé, la réflexion et l'éthique, le respect de l'environnement et établir entre ses membres des liens de solidarité et d'amitié.

Les membres du bureau collégial mènent à bien de nouveaux projets tous les ans et font vivre ceux déjà existants tels que les maraudes, le potager, le frigo solidaire, la solidarité intergénérationnelle à l'EHPAD, les clean walk ou encore la solidarité internationale. De plus, les membres du bureau doivent s'occuper de la vie associative, de la trésorerie, de la communication, du secrétariat... Les rôles attribués à chaque membre du bureau sont définis collégialement au début de chaque mandat. Les élections ont lieu au mois de mars chaque année.

Contact : assolidaire.tourangelle37@gmail.com

Élus UFR

Capacité : 24 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3 / DES

Descriptif : Représentants Étudiants. Mandat de deux ans.

Contact : elus.ufr.tours@gmail.com

Fanfare La Vaginale

Capacité : 9 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3 / DES

Descriptif : Fanfare de la faculté de médecine

Contact : lavaginale@gmail.com

L'Hôpital des Nounours

Capacité : 4 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3 / DES

Descriptif : C'est grâce à son réseau d'associations d'étudiants en médecine au local que l'Hôpital Des Nounours accueille chaque année des milliers d'enfants de 5 à 7 ans au sein de toutes les unités de formation de France, afin de leur faire découvrir le monde hospitalier et réduire l'effet blouse blanche. Les enfants et leurs nounours malades sont accueillis par des bénévoles étudiants en santé, qu'ils soient en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie, mais aussi en soins infirmiers, orthophonie... À l'hôpital, les enfants accompagnent leurs nounours au sein du parcours de soin, et rencontrent les différents professionnels de santé donnant des messages de prévention et d'éducation à l'hygiène et à la santé. A l'issue de l'action, les enfants reçoivent un nounourspack contenant des jouets et brochures éducatifs.

Contact : hospitaldesnounours@anemf.org

La Bobine

Capacité : 6 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3

Descriptif fourni par l'association : L'association « La Bobine » est un ciné-club ouvert à tous les étudiants. Une à deux séances par mois ont lieu à la faculté ou dans d'autres sites de l'université (résidences CROUS, Grandmont), avec goûter au début de la séance pour discuter et apprendre à connaître les adhérents. Le bureau de l'association est constitué de 6 étudiant.e.s de DFGSM3.

Contact : la.bobine.tours@gmail.com

Site web : la-bobine-tours.fr

Med' et Sports (M&S)

Capacité : 14 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3

Descriptif : Association Sportive

Contact : medetsports.tours@gmail.com

Mots pour Maux

Capacité : 10 (bureau) ; 20 étudiants pour les ateliers ; capacité illimitée pour les conférences

Ouvert aux : DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3

Descriptif : Association ayant pour objectif de proposer aux [étudiant.es](http://etudiant.es) et non [étudiant.fr](http://etudiant.fr), des ateliers et des conférences pour sensibiliser et lutter contre les discriminations, notamment dans le milieu de la santé. Les interventions sont encadrées par des spécialistes du sujet (médecins, associations...) et se déroulent autour diverses thématiques telles que : l'initiation à la langue des signes, la transidentité, les différentes manifestations du racisme dans le soin et comment s'en prémunir, la prévention et la réduction des risques (audition, sexualité, substances addictives)...

Contact : motspourmaux.tours@gmail.com

Œuvre de Promotion

Capacité : 12 étudiant.e.s

Ouvert aux : DFGSM2

Descriptif : Enseignement complémentaire coordonné par la Commission L2-L3 (inscription et validation), composé de 12 étudiant.e.s maximum ayant un esprit créatif et/ou artistique (dessin, photographie, informatique ...). Si tel est le cas, précisez vos compétences lors de l'inscription.

Objectif : Réflexion collégiale pour choisir le nom de promotion, en accord avec une personnalité ayant marqué l'histoire de la Médecine. Ce nom de promotion sera dévoilé à l'ensemble de la communauté, le jour de la rentrée solennelle le 1^{er} vendredi d'octobre lors de l'accueil de la promotion L2 Médecine. Durant l'année, la confection d'une œuvre originale et pérenne sera réalisée par les étudiants, en partenariat avec le Studio Image Design Communication (SID'Com).

Inscription : Date limite d'inscription des étudiants de L2, **jusqu'à la rentrée solennelle** auprès de Mme DUFOUR (diane.dufour@univ-tours.fr).

Validation : Elle sera prise en compte après la réalisation de l'œuvre finale, qui sera par la suite, affichée dans le hall de la faculté de Médecine de Tours. Les étudiants de L2 engagés dans la réalisation de l'œuvre de promotion pourront, s'ils le désirent, valider un EC appelé « Œuvre de Promotion 1 » (4 ECTS). Si leur investissement concerne toute l'année universitaire, ils pourront en plus valider l'EC « Œuvre de Promotion 2 » (4 ECTS également), **sous réserve de validation en Commission L2-L3 et Conseil de Faculté.**

Contact : Responsable universitaire : Diane DUFOUR

Tutorat des Carabins de Tours (TCT) / Tutorat des Années Supérieures (TAS)

Capacité :

- Bureau élu à l'année : 12 étudiant.e.s (ouvert aux DFGSM3)
- Tuteurs des 1er cycle (2ème à 3ème année) : 20 étudiant.e.s par semestre (ouvert aux DFGSM3)
- Tuteurs des DFASM1 (4ème année) : 24 étudiant.e.s par trimestre (ouvert aux DFASM2 pour le 1er et 2ème trimestre et aux DFASM3 pour le 2ème et 3ème trimestre)
- Tuteurs des DFASM2 (5ème année) : 24 étudiant.e.s par trimestre (ouvert uniquement pour le 2ème et 3ème trimestre aux DFASM3)
- Tuteurs EDs de Sémiologie : 30 étudiants (ouverts aux DFASM3)

Descriptif : Le Tutorat des carabins de Tours (TCT) est une association dont le bureau est composé d'étudiants en 3ème année voués à aider et accompagner les étudiants en médecine de Tours de premier et second cycle.

Cette association a pris son indépendance en mai 2024.

Les tutorés 2ème et 3ème année bénéficient de fiches de cours et des corrections d'annales réalisées par les 20 tuteurs élus pour chaque semestre.

Ce 1er cycle bénéficie également d'EDs (enseignements dirigés) : sur des cours pour les 2ème année et sur de la sémiologie médicale pour les 3ème année.

Dans un second temps, le TCT est présent auprès du 2nd cycle.

Des ECC sont organisés chaque semestre et depuis l'année dernière des ECOS sont aussi organisés en collaboration avec l'aide du MEDISIM, de professeurs et docteurs.

Cette implication dans les ECOS permet aux étudiants de s'entraîner aux gestes techniques et à d'autres d'être moniteurs de ceux-ci par le biais d'un UE proposé par la fac.

Cela favorise alors une entraide entre les différentes promotions d'étudiants et vient apporter un dynamisme différent du quotidien de l'externat.

Le TCT organise également des conférences d'internes ouvertes à toute personne qui serait intéressé par celles-ci.

De nombreux projets sont encore attendus comme l'idée d'organiser des ECOS blancs pour les 6ème année ou bien même d'ouvrir un pôle Santé Mentale et Bien être au sein de l'association.

Contact : tutosuptours@gmail.com

Le site Web du TCT sera bientôt disponible, en attendant vous pouvez trouver beaucoup d'infos sur :

Page Facebook «[Tutorat des Carabins de Tours - TCT](#)»

Page Instagram «[@tct.tours](#)»

Tutorat Santé de Tours

Capacité :

- Bureau élu à l'année : 11 étudiant.e.s (ouvert aux DFGSM3)
- Référénts (Gestion des équipes de tuteurs PASS-LAS) : 12 étudiant.e.s par semestre (ouvert aux DFGSM3)
- Tuteurs des PASS/LAS Semestre 1 : 120 étudiant.e.s (ouvert aux DFGSM2 / DFGSM3)
- Tuteurs des PASS/LAS Semestre 2 : 135 étudiant.e.s (ouvert aux DFGSM2 / DFGSM3)
- Chargé.e.s de mission LAS : 10 étudiant.e.s par semestre (ouvert aux DFGSM2 / DFGSM3)
- Chargé.e.s de mission à Orléans : 2 étudiant.e.s par semestre (ouvert aux DFGSM2 / DFGSM3)

Méthode d'évaluation pour l'année 2023-2024 : Les tuteurs seront recrutés sur « lettre de présentation » (description des motivations et des intérêts pour le Tutorat) puis entretien personnalisé avec le référent de la matière et un membre du bureau. Ils seront évalués en fin de semestre et recevront un bilan de leur travail de tuteur pour qu'ils puissent tirer des bénéfices pédagogiques de cette UE.

Cette évaluation sera faite :

- Par les étudiants de PASS lors d'une correction en salle
- Par le bureau du Tutorat lors d'une correction en salle
- Par le référent de la matière tout au long du semestre
- Par rapport à la Charte d'engagement moral du tuteur

Tous les détails et informations complémentaires sur la validation sont disponibles auprès des membres du bureau du tutorat.

Coordination : Bureau du TST : tutotours@gmail.com

Site web : <https://tutotours.fr/>

Responsable universitaire : Sylvain MORINIERE (Département de Pédagogie – Faculté de Médecine de Tours)

PROJET PÉDAGOGIQUE

R1C Licence Maïeutique

2024 - 2026



**Avec l'appui de la SCOP l'ENGRENAGE,
Société coopérative et participative d'éducation populaire**

Comité de rédaction :

Claire PERRIN, Coordinatrice en Maïeutique de l'ERSF de Tours

Comité de relecture :

Caroline QUELEN, sage-femme enseignante

Evelyne MOUGENEZ, sage-femme enseignante

Groupe de travail initial :

Sages-femmes enseignantes :

Isabelle BOIDRON-BALLIGAND, sage-femme enseignante

Anne DEBORD, sage-femme enseignante

Joëlle FERNANDES, sage-femme enseignante

Claire PERRIN, Coordinatrice en Maïeutique de l'ERSF de Tours

Caroline QUELEN, sage-femme enseignante

Véronique RIEU, sage-femme enseignante

Sandrine VANOVERSCHELDE, sage-femme enseignante

Etudiant·e·s sages-femmes 2022-2023 :

Chloé BREARD, étudiante en FASMa1

Alix GASSOT, étudiante en FASMa1

Louise GIRAULT, étudiante en FASMa1

Mélyne LAZARO, étudiante de DFGSMa3

Lola LEBASTARD, étudiante en FASMa1

Clara LONQUE, étudiante en FASMa1

Héloïse PILLIERE, étudiante en FASMa2

Lauraline RICHARD, étudiante de DFGSMa3

Hélène VINCE, étudiante en FASMa1

Avec l'appui de : la Société coopérative et participative d'éducation populaire, sise 8 rue Delpérier à Tours

SOMMAIRE

1. Préambule	5
2. Présentation	6
A. Métier	6
B. Etudes	9
C. Ecole	11
3. Contexte professionnel actuel	13
A. Compétences	14
B. Modes et lieux d'exercices	17
C. Activités et spécificités	21
D. Evolutions de carrière	22
4. Cadre législatif des études	23
A. Arrêté de formation du DFGSMa (Licence)	23
B. Démarche qualité	24
C. Règlement intérieur	27
5. Parcours de Formation universitaire à Tours	27
A. Professionnalisation des étudiants sages-femmes (ESF)	27
B. Continuité pédagogique	28
a. Théorique :	28
C. Le cycle Licence (cf annexe de l'arrêté du 3 juillet 2024)	33
a. Le parcours commun	33
b. Le parcours personnalisé	34
D. Les atouts de l'école des SF de Tours	34
E. Modalités pédagogiques et équipement	34
a. Modalités pédagogiques	34
b. Equipement	35
F. Dispositif d'évaluation	36
6. Les actrices et les acteurs	38
A. L'étudiant·e sage-femme	38
B. Les professionnel·le·s	38
C. Les instances et collaborations	39
a. Le CEVIMa	39
b. Le Conseil technique	40

c. Les commissions et instances universitaires _____	41
d. Les comités et instances hospitalières _____	41
e. Collaborations _____	42
7. La vie étudiante (écrit en partenariat avec les étudiant·e·s) _____	43
A. Engagement associatif _____	43
B. Bien être _____	44
C. Réussite et difficultés _____	45
Les dispositifs d'aides à la réussite _____	45
Les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s en difficulté _____	45
D. Réorientation _____	46
8. Conclusion _____	47

1. Préambule

L'art de la Maïeutique se situe au cœur des changements économiques, sociaux, culturels et politiques des sociétés. Depuis le début du 20^{ème} siècle, une succession de révolutions sociales et de progrès scientifiques va changer considérablement la maternité des femmes et bouleverser continuellement l'exercice de la profession de sage-femme en France.

A l'issue des 2 guerres mondiales, une très grande majorité de sages-femmes va passer d'un exercice libéral, au domicile des patientes à un exercice salarié, dans les maternités.

A l'aube du 20^{ème} siècle, les hôpitaux sont destinés aux femmes indigentes qui ne peuvent accueillir une sage-femme pour accoucher chez elles. Les conditions d'hygiène des hospices et hôpitaux sont mauvaises. La mortalité maternelle et infantile y est importante en raison, principalement, de la fièvre puerpérale. Les pouvoirs publics s'en émeuvent et les conditions obstétricales deviennent une préoccupation de santé publique.

Après la seconde guerre mondiale, grâce à la prophylaxie, à l'antibiothérapie, à la création de la sécurité sociale et à l'extension des allocations familiales, les femmes sont incitées à accoucher dans les maternités. Les sages-femmes entrent massivement dans les hôpitaux pour y exercer leur art, les études s'allongent et les syndicats professionnels se constituent.

En 1982, la profession s'ouvre aux hommes. Leur exercice reste, jusqu'aujourd'hui, très minoritaire (2 à 3 % des sages-femmes). Les sages-femmes acquièrent toujours plus de technicité et de savoirs cliniques. Le plan de périnatalité de 1995 - 2000 a, comme objectif premier, de diminuer la mortalité maternelle et néonatale à la naissance. En découlent les décrets de périnatalité de 1998 et 2000 qui définissent les normes en matière de personnels et de locaux des établissements obstétricaux. De grands progrès sont réalisés en matière de sécurité obstétricale et périnatale. Après l'amélioration des prises en charges médicales, le dernier plan 2005 - 2007 préconise une « humanisation de la naissance » qui laisse davantage de place aux souhaits et projets parentaux.

Aujourd'hui, 99,9% des accouchements ont lieu en établissements de santé et 82.7% sous péridurale¹.

Le balancier de la forme d'exercice s'inverse à nouveau en ce début de 21^{ème} siècle avec une recrudescence d'installation des sages-femmes en structures libérales. Elles ont pour motivations principales l'autonomie d'exercice, le refus de la rentabilité et du taylorisme hospitalier, le suivi d'une patientèle dédiée, grâce à un accompagnement individualisé établi sur les valeurs humaines et l'exercice d'une pratique clinique conforme au respect de la physiologie et à la parole des femmes.

¹ Enquête nationale périnatale - rapport 2021

L'extension des compétences des sages-femmes et l'évolution du contexte démographique des professions médicales augmentent la présence des professionnelles de la maïeutique auprès des femmes pour le suivi de leur santé gynésique. Elles assurent le suivi gynécologique et le dépistage des pathologies de toutes les femmes en bonne santé et prescrivent la contraception. Cet engagement en faveur de la santé des femmes – mais aussi de leurs droits et de leurs choix – amène les sages-femmes à s'impliquer dans les IVG médicamenteuses et les IVG chirurgicales.

Des structures alternatives d'accouchement sont proposées aux femmes enceintes, au nombre de 8², appelées maisons de naissances.

2. Présentation

A. Métier

- Définition :

Selon l'article L 4151-1 du Code de la Santé Publique, modifié par la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, « *l'exercice de la profession de sage-femme comporte la pratique des actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et à la préparation psychoprophylactique à l'accouchement, ainsi qu'à la surveillance et à la pratique de l'accouchement et des soins postnataux en ce qui concerne la mère et l'enfant (...)*

La sage-femme peut effectuer l'examen postnatal (...), la réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention ainsi que les interruptions volontaires de grossesse (...) sous réserve que la sage-femme adresse la femme à un médecin en cas de situation pathologique. Les sages-femmes sont autorisées à concourir aux activités d'assistance médicale à la procréation, dans des conditions fixées par décret. »

Selon l'article L. 4151-2 du Code de la Santé publique modifié par la Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022, les sages-femmes sont autorisées à pratiquer la vaccination dans des conditions fixées par décret.

Les sages-femmes conduisent des interventions médicales préventives, éducatives, diagnostiques et thérapeutiques.

Leurs actions se basent sur les fondements éthiques de la profession et les données scientifiques de l'Evidence Based Practice in Midwifery et l'Evidence Based Medicine pour accompagner les femmes et les familles dans le respect de leurs droits et de leurs choix, en prenant en compte les ressources disponibles. Elles s'inscrivent dans une approche globale et interdisciplinaire de la santé.

Leur pratique clinique est régulièrement mise à jour du fait de l'obligation déontologique. Le développement professionnel continu permet l'adaptation de

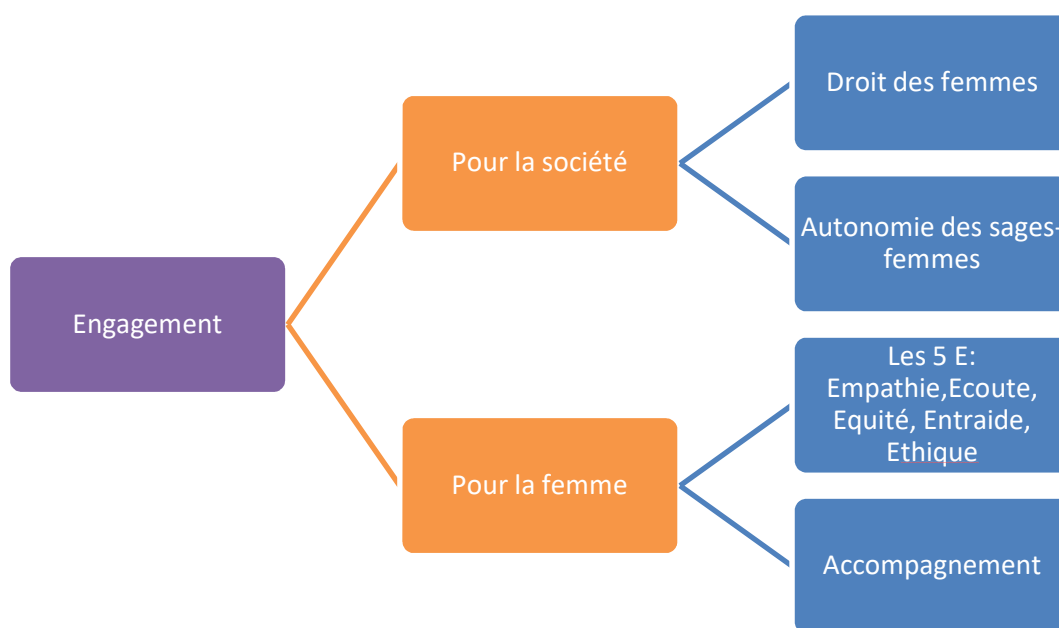
² Enquête nationale périnatale - rapport 2021

l'exercice en intégrant les transformations sociétales, technologiques et les avancées scientifiques.

- Valeurs du métier :

Les valeurs du métier ont été définies, pour l'Ecole Régionale de Sages-Femmes de Tours, en décembre 2022, grâce à un travail de synthèse réalisé par le comité de pilotage, composé de représentantes de l'équipe pédagogique et de représentantes de chacune des promotions d'étudiant·e·s sages-femmes alors présentes au sein de la structure de formation. Ces valeurs consensuelles avaient fait l'objet d'une interrogation préalable de l'ensemble des groupes étudiant·e·s et enseignant·e·s en plénière et ont été approuvées par l'ensemble du groupe à l'issue d'une présentation globale.

Elles représentent les valeurs professionnelles collectives véhiculées par chaque individu dans l'exercice de ses fonctions de sage-femme ou futur e sage-femme. Elles véhiculent la manière dont les individus se définissent, la manière dont ils se perçoivent dans leurs prestations de soins et la manière dont ils font vivre la relation soignant-soigné.



Les valeurs de la profession ont été formulées dans les fiches du référentiel professionnel sage-femme de 2023 édité par le Conseil National Professionnel de Maïeutique ou CNP Maïeutique comme suit³ :

- S'investir dans les instances et/ou les associations professionnelles
- Faire preuve de probité, d'assertivité et de confraternité

³ Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences – CNP Maïeutique - 2023

- Respecter l'altérité
- Garder un esprit novateur
- Soutenir les femmes, les enfants et leurs familles dans leurs prises de décision
- Favoriser l'expression des nouvelles demandes des femmes, des enfants et des couples
- Agir avec bienveillance et user de bienveillance
- Garder une dynamique de réflexion éthique, développer un regard critique

B. Etudes

Faire le choix d'étudier la maïeutique, c'est s'impliquer dans une démarche d'apprentissage et de recherche, et rentrer dans un espace dialogique de réflexions et d'échanges autour des missions professionnelles des sages-femmes et de leur évolution pour se préparer à un engagement professionnel qualitatif sur le territoire régional, national ou international.

L'Ecole Régionale de sages-femmes de Tours est un établissement public de formation de professionnelles médicales de santé et un établissement d'enseignement supérieur agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁴. Elle assure la formation des futures sages-femmes de la Région Centre Val de Loire couvrant normalement les besoins des 6 départements que sont : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. La structure de formation en maïeutique de Tours est une école hospitalière, département pédagogique de l'UFR de Médecine. Elle conduit une démarche d'universitarisation de la structure d'ici 2027 pour répondre aux obligations de la Loi du 25 janvier 2023 et va créer, appuyée sur l'Université de Tours, un 3^{ème} cycle universitaire à destination de la formation initiale des sages-femmes, soit une formation initiale en 6 ans.

Inscrite dans la dynamique nationale de formation, elle s'appuie pour construire ses parcours de formation sur les compétences du référentiel professionnel des sages-femmes de juin 2023 rédigé par le CNP Maïeutique. Forte de la nouvelle loi du 25 janvier 2023 modifiant la formation des sages-femmes de France, du décret du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques et de l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique, elle débute la réingénierie du 1^{er} cycle des études en maïeutique pour la rentrée universitaire 2024-25.

Elle est un lieu de transmission, d'acquisition et de développement des savoirs théoriques, pratiques et cliniques.

L'objectif principal du projet pédagogique est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la Maïeutique, mais aussi la compréhension des enjeux et contextes actuels de cette discipline dans la société et au sein des professions de santé.

L'école forme des sages-femmes polyvalentes au travers d'un cursus professionnalisant, alternant des périodes de stages et des périodes d'apprentissage théorique. Cette alternance est recherchée pour permettre aux étudiant-e-s d'acquérir des savoirs théoriques et pratiques, aussitôt mis en œuvre à l'aide de séquences simulées en école puis sur le terrain en situation réelle. Les valeurs véhiculées au cours du cursus sont celles d'altérité, de communication, de bientraitance et d'ouverture d'esprit, par l'intermédiaire de professionnel-le-s

⁴ Rapport de certification de l'école régionale de sages-femmes de Tours – HCERES – 01/2023

qualifié·e·s, capables de s'adapter à des situations professionnelles multiples et complexes.

L'organisation des études est conçue pour accompagner chaque étudiant·e vers une pratique autonome et responsable de sa profession. Une offre de cours fondamentaux et spécifiques et de stages dans les différents domaines d'exercice constitue le parcours commun de formation. Cette offre est enrichie par un parcours personnalisé d'enseignements librement choisis (UEL) dès le cycle licence. Elle sera complétée sur les deux cycles suivants qui seront réingéniés au cours des années universitaire 2026-29.

Fortement impliqué·e dans une démarche de recherche, l'étudiant·e peut se rattacher à différents domaines universitaires tels que la recherche en biologie médicale, en sciences humaines ou en santé publique et effectuer un double cursus sur l'ensemble de sa formation. Des conventions pédagogique et financière lient l'ERSF avec l'UFR de médecine de l'Université de Tours.

L'intention pédagogique intègre l'étudiant·e comme acteur·trice et co-constructeur·trice des compétences qu'il-elle choisit de développer, d'interroger et d'intégrer. Le but est l'amélioration de son expérience professionnelle, personnelle et sociale.

Ces études nécessitent une motivation intrinsèque de l'étudiant·e car elles sont prenantes et impactantes socialement, personnellement et familialement.

L'école régionale de sages-femmes exerce donc sa responsabilité sociale auprès des étudiant·e·s et leur propose à cette fin :

- Des objectifs et des défis à court terme et pour chaque année universitaire afin de soutenir la motivation tout au long de la formation.
- Des pédagogies innovantes telles la simulation procédurale ou haute-fidélité, des jeux de rôles, des apprentissages par problèmes, des analyses de pratique, des approches par projets, du co-développement (formation entre pairs).
- Des accompagnements personnalisés pour aider les étudiant·e·s à comprendre le contenu des cours et à se l'approprier et répondre au mieux à leurs problématiques.
- Des choix de l'étudiant·e pour certaines UE et certains stages pour répondre à ses objectifs personnels.
- Des temps de partage collectifs, des exposés devant le groupe pour prendre connaissance de problèmes liés à divers domaines, comme la santé publique.
- Des ateliers de réflexion clinique pour rendre l'étudiant·e capable de questionner un tiers, de formuler des hypothèses diagnostiques ou thérapeutiques, d'analyser différentes options, de questionner et raisonner autour de sa pratique clinique.

Ces études demandent aussi un engagement intellectuel et temporel sur la durée, des choix personnels pour pouvoir travailler dans des conditions qui favorisent la réussite.

Aussi, l'école propose à l'étudiant·e de participer à des activités comme l'écriture du projet pédagogique, l'élaboration d'une œuvre de promotion, la conception de séquence pédagogique, le soutien au bien-être, la participation à la vie des associations étudiantes, etc.

Elle propose, en outre, aux étudiant·e·s des lieux de dialogues personnels ou en groupe pour évaluer les prestations de formation et participer à la démarche qualité d'amélioration continue de l'institution.

L'ensemble de ses propositions visent à soutenir la motivation et l'engagement des étudiant·e·s vers la persévérance et la réussite académique.

A partir de la rentrée 2024-2025, la réforme des études en maïeutique est effectuée cycle par cycle :

- 2024-2026 : réforme du 1^{er} cycle
- 2026-2028 : réforme du 2^{ème} cycle
- 2028-2029 : création du 3^{ème} cycle

C. Ecole

L'école forme des sages-femmes polyvalentes aux valeurs d'altérité, de communication, de bienveillance et d'ouverture d'esprit, par l'intermédiaire de professionnel·le·s qualifié·e·s, capables de s'adapter aux situations professionnelles multiples et complexes.

Les orientations pédagogiques de l'Ecole Régionale de sages-femmes de Tours privilégient 3 axes :

- La formation clinique et le raisonnement médical inhérent
- La/le sage-femme, actrice de santé publique dans les domaines de la prévention et de l'éducation auprès des populations qu'elle reçoit
- Approfondissement de la physiologie en maïeutique et développement des compétences propres de la/le sage-femme

Pour mettre en œuvre ces 3 grands axes pédagogiques, 3 grandes orientations ont défini l'esprit de la formation sage-femme de Tours :

- La relation aux autres
- La professionnalisation et le devenir professionnel·le
- L' « être » professionnel·le

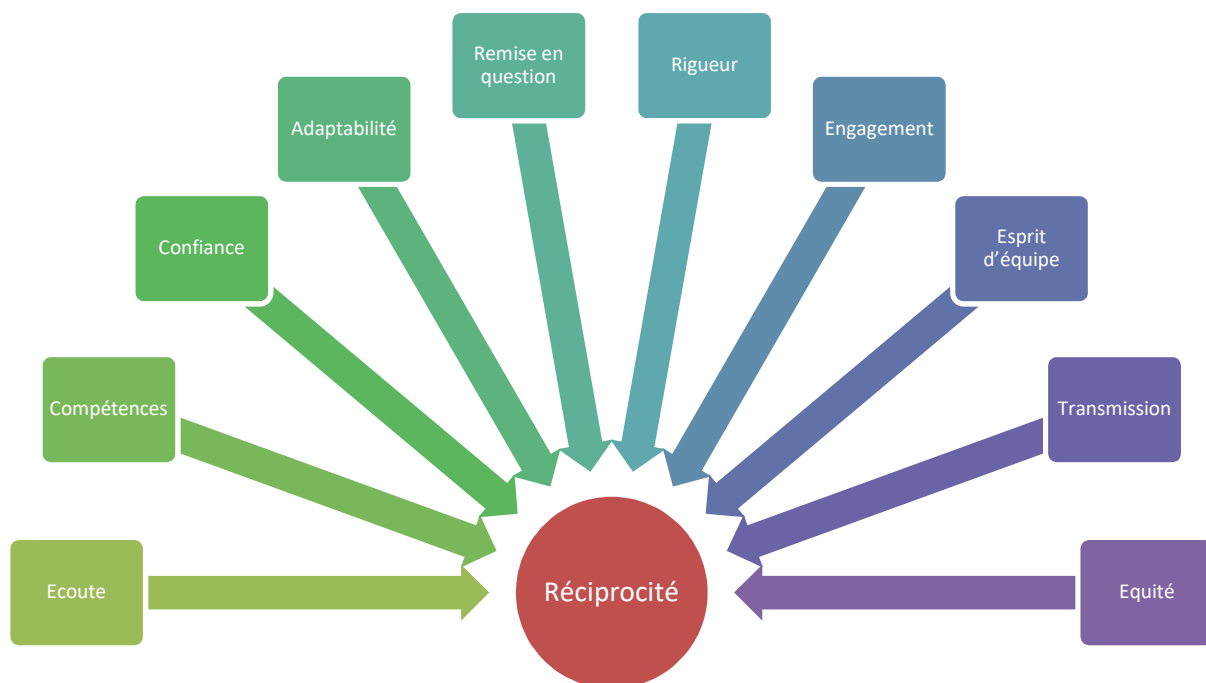
Chaque grande orientation est déclinée en valeurs et objectifs.

Les objectifs généraux de la formation de sage-femme à Tours sont définis ainsi :

- Se construire une identité professionnelle personnelle pour développer l'appartenance au corps professionnel
- S'orienter et initier son trajet professionnel
- Mettre en œuvre son projet professionnel
- Adopter un positionnement professionnel résilient
- Exercer sa responsabilité médicale, sociale et humaine
- Développer et cultiver ses compétences et ses qualités

Les valeurs de l'Ecole ont été redéfinies grâce à un travail collaboratif entre les enseignant-e-s sages-femmes et les étudiant-e-s entre octobre et décembre 2022.

Ce processus de 3 mois a permis de consulter le maximum d'étudiant-e-s et a favorisé l'implication de chacun dans l'élaboration du projet pédagogique.



***Valeurs véhiculées par l'école de sages-femmes de Tours,
décidées de manière démocratique et concertée
entre les étudiants et l'équipe pédagogique***

3. Contexte professionnel actuel

La profession de sage-femme fait partie des trois professions médicales françaises avec les médecins et les dentistes. Etre sage-femme et professionnel·le médical·e est une spécificité française non partagée dans la plupart des pays européens.

En 2023, 23454 sages-femmes travaillent sur le territoire français, dont 812 en Région Centre Val de Loire⁵. Le nombre des sages-femmes est en augmentation constante et régulière depuis les années 2005 sur l'ensemble du territoire du fait d'un Numerus Apertus national à plus de 1000 places / an qui augmente peu à peu.

Mode d'exercice	Centre-Val de Loire
Ensemble	812
1 - Libéraux exclusifs	195
2 - Mixtes	72
3 - Salariés hospitaliers	495
4 - Autres salariés	50

En majorité, les sages-femmes exercent encore dans les établissements de soins (65%), mais l'exercice libéral connaît un essor continu depuis une dizaine d'années et atteint 25% en activité exclusive et 35 % en incluant les actifs mixtes.

Ce changement dans les modalités d'exercice des sages-femmes est en lien avec les politiques de santé successives, la démographie médicale et la diversification des compétences professionnelles.

Depuis quelques années, grâce à la possibilité de cumul d'emploi, notamment dans la Fonction Publique Hospitalière, il émerge des nouvelles pratiques permettant d'allier une activité libérale ou de recherche à une activité clinique salariée, encore appelée activité mixte.

L'avenir tend au développement de l'exercice libéral ou mixte dès l'obtention du Diplôme d'Etat ainsi qu'à la mise en œuvre effective et généralisée des nouvelles

⁵ Données ASIP-Santé RPPS, traitements DREES - données au 1er janvier 2023 sur la démographie des professionnels de santé, disponible sur : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

compétences des sages-femmes. L'étayage de leurs compétences propres permettra d'effectuer un maillage du territoire, y compris dans les territoires sous-dotés et de répondre aux besoins en santé des femmes et des nouveau-nés.

A. Compétences

Au cours de son cursus universitaire, l'étudiant-e va développer et cultiver les compétences nécessaires à la bonne pratique du métier de sage-femme. Elles sont répertoriées ci-après :

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES										
PROMOTIONS :	DFGSMa2		DFGSMa3		FASMa1		FASMa2		DMa1	
SEMESTRES :	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
COMPETENCES MEDICALES SPECIFIQUES										
Développer les savoirs médicaux fondamentaux	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Assurer le suivi et la PEC des grossesses à bas risques		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Accompagner la femme / le couple dans un projet de naissance		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des grossesses à risque					→	→	→	→	→	→
Assurer la PEC des naissances eutociques		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Accompagner l'instauration des interactions précoces parents-enfants		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des situations pathologiques perpartum				→	→	→	→	→	→	→
Assurer le suivi de la mère et l'enfant à bas risque		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Accompagner la parentalité		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant				→	→	→	→	→	→	→
Assurer le suivi gynécologique			→	→	→	→	→	→	→	→
Assurer la promotion et la PEC de la santé sexuelle et reproductive			→	→	→	→	→	→	→	→
Assurer en collaboration le suivi et la PEC des situations gynécologiques particulières					→	→	→	→	→	→
Analyser des données scientifiques et professionnelles		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Expérimenter une démarche de recherche		→	→	→	→	→	→	→	→	→
Participer à la politique de santé publique	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Communiquer et collaborer en situation professionnelle	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Exercer une activité professionnelle conforme à la législation, à la déontologie professionnelle	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→

Développement des compétences en maïeutique au cours du cursus

La loi Hôpital, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009 a élargi les missions des sages-femmes au-delà de la période périnatale en les étendant au suivi gynécologique de prévention et de contraception des femmes.

Cet élargissement à l'ensemble de la vie génésique des femmes s'est appuyé sur une première extension des missions des sages-femmes, la loi de santé publique de 2004 ayant autorisé ces dernières à prescrire une contraception hormonale aux femmes en suites de couches.

Cette disposition, destinée à renforcer l'accès des femmes à la contraception, a été introduite par amendement afin « de permettre aux sages-femmes de prescrire la contraception tout au long de la vie génitale de la femme ». Le suivi gynécologique des femmes en secteur libéral s'est, depuis, fortement développé, accompagné par l'assurance-maladie.

Ensuite, les missions des sages-femmes ont été étendues à de nombreuses reprises, selon trois axes principaux :

- La gynécologie : notamment la participation aux activités d'assistance médicale à la procréation en 2012, l'IVG médicamenteuse en 2016, puis chirurgicale (sous réserve de formation complémentaire) en 2024, ainsi que l'élargissement de leur rôle dans la lutte contre l'endométriose ;
- La prévention, limitée tout d'abord aux femmes enceintes et aux nouveau-nés - notamment la vaccination depuis 2005 - puis élargie à leur entourage et aux mineurs en 2022. Vaccinations, prescription de substituts nicotiques, diagnostic et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- L'autonomie d'exercice, avec plusieurs extensions de prescription de médicaments et d'arrêts de travail, le suivi des mineures, le développement de la coopération dans un exercice pluri-professionnel en maison de santé, et, plus récemment, la pérennisation de maisons de naissance placées sous la responsabilité médicale des sages-femmes, le développement de l'accompagnement global des femmes pendant et après leur grossesse, la création d'un entretien postnatal en vue notamment d'améliorer le dépistage de la dépression du postpartum.

Ces évolutions transforment en profondeur la profession de sage-femme, renforçant son statut de profession médicale pouvant exercer en ville comme à l'hôpital, en coordination avec les autres professions de santé et conditionne l'enseignement en formation initiale.

Les compétences sont définies et réglementées dans le Code de la Santé Publique et le code de déontologie des sages-femmes

- [Code de la santé publique : 4 premiers articles du Titre V Article L4151-1 à Article L4151-4](#)

- Code de déontologie : Code de la santé publique : Partie IV, livre 1^{er}, titre 2, chapitre VII, articles R4124-301 à R4127-367

Le Conseil National Professionnel a publié en 2023, le nouveau référentiel professionnel et compétences des sages-femmes⁶.

Ce référentiel est un des outils de référence pour la formation initiale, continue et pour la certification professionnelle périodique⁷. Il permet une meilleure connaissance et visibilité de la profession de sage-femme dans tous ses champs de compétences.

Il se décline en 2 parties :

1. Situations cliniques :

10 situations cliniques représentatives de l'exercice des sages-femmes dont la maîtrise est exigée pour exercer en France.

Chaque situation est déclinée en 3 étapes selon les principes de la démarche clinique médicale :

- Poser un diagnostic
- Etablir de mettre en œuvre une stratégie de prise en soins décidée et adaptée avec la femme / le couple
- Assurer la continuité des soins

2. Compétences génériques :

6 compétences génériques déclinées en savoir, savoir-être et savoir-faire.

- Soins en maïeutique
- Prévention et éducation à la santé
- Coordination et travail en interdisciplinarité
- Enseignement
- Recherche et amélioration des pratiques
- Ethique et déontologie

B. Modes et lieux d'exercices

Nombre de sages-femmes	Libérales exclusives	Exercice mixte	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Total
France entière	6219	2475	13776	1884	24354
En %	25.5	10.2	56.6	7.7	100

⁶ CNP Maïeutique (Conseil National Professionnel). Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes. 2023. Disponible sur : <http://cnp-sf.fr/wp-content/uploads/2023/05/Fiches-CNPSF-2022-03-23-8.pdf>

⁷ Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé. JORF n°0167 du 21 juillet 2021.

Région Centre Val de Loire	195	72	495	50	812
En %	24	8.9	61	6.1	100

Source : ASIP-Santé RPPS, traitements Drees⁸

Les sages-femmes peuvent exercer selon 3 modes : salarié, libéral et plus rarement mixte.

Exercice salarié

L'exercice salarié comprend : les sages-femmes des hôpitaux, les sages-femmes salarié-e-s des établissements de santé privé et les sages-femmes territoriaux-les.

Sages-femmes des hôpitaux :

Le texte réglementaire du 23 décembre 2014 définit le corps des sages-femmes des hôpitaux.

Le corps des sages-femmes des hôpitaux constitue un corps médical.

Ce corps comprend 2 grades :

- Grade 1 : 10 échelons (depuis le 1er janvier 2017)

Les missions définies par ce grade sont les activités de prise en charge clinique, de prévention et de recherche, principalement dans les unités de soins de gynécologie et d'obstétrique

- Grade 2 : 10 échelons (depuis le 1er janvier 2020)

Les missions définies de ce grade se déclinent selon 3 axes possibles : soit expertise clinique, soit organisation et coordination (notamment encadrement des équipes soignantes, assistance du praticien responsable du pôle d'obstétrique pour l'organisation, la gestion des activités relevant de son champ de compétence, la gestion des unités physiologiques) soit la formation.

- Les sages-femmes peuvent occuper un emploi fonctionnel de coordonnateur en maïeutique pour une durée de 5 ans renouvelable fixé par arrêté ministériel.

L'accès à ce statut est ouvert aux sages-femmes ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade 2 et comptabilisé au moins 3 ans d'ancienneté dans le 2nd grade.

Elles doivent en outre avoir acquis un diplôme complémentaire (arrêté du 17 mai 2016⁹).

⁸ Données ASIP-Santé RPPS, traitements DREES - données au 1er janvier 2023 sur la démographie des professionnels de santé, disponible sur : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>

⁹ Arrêté du 17 mai 2016 fixant la liste des diplômes ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique. JORF n°0119 du 24 mai 2016.

Elles sont alors placées en détachement.

Leurs missions sont :

- De responsabilités fonctionnelles de direction de structures de formation en maïeutique
- De responsabilités fonctionnelles de coordination de pôle en collaboration avec le médecin chef de pôle, la gestion des unités physiologiques.

Sages-femmes hospitalier·e·s salarié·e·s dans les établissements de santé privés :

Le contrat de travail des sages-femmes dans ce cas s'intègre dans le cadre de convention collective nationale négociée entre syndicats de salariés et la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Les établissements de santé privés à but lucratif (cliniques) sont constitués de sociétés de personne ou de capitaux. Le contrat de travail des sages-femmes s'intègre dans le cadre d'une convention nationale négociée avec la fédération hospitalière privée (FHP).

Les missions des sages-femmes sont effectuées en concertation avec les médecins de la structure

Sages-femmes territoriaux·les :

Elles dépendent de la filière médico-sociale. Elles exercent leurs fonctions dans les collectivités territoriales et leurs établissements locaux : département, structure inter communale, commune et plus spécifiquement dans les services de PMI (Protection maternelle et Infantile). Leurs missions principales sont orientées autour de la prévention, elles participent aux activités de planification et d'éducation familiale, aux actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. Elles assurent également le suivi de la grossesse et du post-partum.

Leur statut est organisé à l'instar du corps des sages-femmes des hôpitaux. Il s'agit d'un statut médico-social.

Il comprend 2 grades :

- Grade de sage-femme de classe normale (10 échelons)
- Grade de sage-femme hors classe (10 échelons depuis le 1^{er} janvier 2020)

Les modes de recrutement se font après inscription sur une liste d'aptitude établie à l'issue d'un concours sur titre avec épreuve. La nature et les modalités des épreuves du concours sont fixées par décret¹⁰.

¹⁰ Décret n° 93-399 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux. Modifié par le décret n° 2016-976 du 18 juillet 2016.

Les sages-femmes territoriaux·les peuvent également être recrutées par détachement de la fonction publique hospitalière.

Exercice Libéral

Modes d'exercice libéraux (définis par le code de la santé publique)

Il est possible d'exercer :

- Par association simple
- Par la collaboration libérale
- Par la société civile de moyens (SCM)
- Par la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA)
- Les sociétés d'exercice libéral (SEL)

L'installation en libéral exige de réaliser un nombre de formalités au préalable dont :

- Conventionnement auprès de l'assurance maladie (permet aux patientes de bénéficier du remboursement des soins que l'on facture auprès de l'assurance maladie)
- Enregistrement de l'activité libérale auprès de l'Ordre
- Immatriculation auprès des organismes sociaux (CPAM)
- Souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle (permet de garantir votre responsabilité civile en cas d'éventuels préjudices occasionnés dans le cadre de l'exercice professionnel)

Les sages-femmes libéraux·les peuvent s'inclure dans des organisations telles que les CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ou encore dans des PTA (Plateformes Territoriales de Santé) ou s'inscrire au sein de CLS (Contrats Locaux de Santé).

Maisons de Naissances

Les sages-femmes peuvent exercer en Maisons de Naissance (MDN) depuis l'arrêté du 23 novembre 2015 et leur déploiement prescrit par les décrets n°2021-1526 du 26 novembre 2021, et n°2021-1768 du 22 décembre 2021, et l'arrêté du 22 décembre 2021.

Une maison de naissance est un lieu offrant des soins périnataux aux femmes en bonne santé dont la grossesse est physiologique et dans lequel les sages-femmes assument la responsabilité professionnelle principale des soins. Ces MDN sont des structures juridiquement et administrativement autonomes, sous la responsabilité exclusive des sages-femmes. En France, elles sont contiguës à une maternité et n'assurent pas l'hébergement des patientes et nouveau-nés.

Pour y exercer, les sages-femmes doivent avoir une expérience minimale d'accouchements de 2 années.

C. Activités et spécificités

Les activités et spécificités des sages-femmes se découpent en 3 grands domaines cliniques¹¹ :

- La santé maternelle, néonatale et pédiatrique : activités de suivi, prévention, dépistage, information, orientation
 - La consultation prénatale
 - Les entretiens prénatal et post-natal précoces
 - Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité
 - Le suivi mère-enfant,
 - La vaccination

- La médecine d'urgence
 - La consultation d'urgence en obstétrique ou gynécologie
 - L'accouchement et le post-partum immédiat
 - L'hémorragie du post-partum
 - La réanimation néonatale

- La santé génésique et sexuelle : activités de suivi, prévention, dépistage, information, orientation
 - La consultation gynécologique
 - L'interruption volontaire de grossesse

¹¹ Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences – CNP Maïeutique - 2023

D. Evolutions de carrière

L'évolution de carrière peut se faire selon diverses orientations :

- L'approfondissement de la pratique clinique
- L'organisation et la coordination
- La recherche

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation applicable à l'ensemble des professionnel·le·s de santé, régie par l'article 59 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patient·e·s, à la santé et aux territoires, dont les objectifs sont les suivants :

- L'évaluation des pratiques professionnelles,
- Le perfectionnement des connaissances,
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- La prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

D'après les articles **L.4021-1** et **R.4127-304** du code de la santé publique, **le DPC constitue une obligation pour les sages-femmes.**

Depuis le 1er janvier 2017, cette obligation est triennale : chaque professionnel·le de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de DPC.

La formation continue tout au long de sa carrière est essentielle pour exercer le métier de sage-femme.

Les sages-femmes ont ainsi la possibilité de compléter leur formation initiale par une formation continue diplômante, ouverte à leur profession, à type de :

- Diplômes Universitaires (DU) ou interuniversitaires (DIU)
- De master professionnel ou de recherche
- De doctorat de recherche

Elles peuvent aussi s'orienter vers la recherche clinique ou fondamentale. Pour cela, elles doivent acquérir un diplôme de master universitaire dont quelques modules sont souvent obtenus par VAE (validation des acquis de l'expérience), VAP (validation des acquis professionnels) ou VES (validation de l'enseignement supérieur), puis effectuer un 3^{ème} cycle universitaire (doctorat) pour obtenir le titre de docteur dans la spécialité choisie.

A l'issue, elles peuvent devenir enseignant·e·s-chercheur·se·s au sein des universités après avoir obtenu une qualification auprès du CNU 90 (Conseil National des Universités, section maïeutique) ou d'une autre section selon la spécialité de leurs travaux de recherche.

Fortes de cette qualification, elles peuvent postuler sur des postes de MCU (Maitres de Conférence des Universités) ouverts aux sages-femmes dans les Universités, voire sur des postes de PU (Professeurs des Universités).

4. Cadre législatif des études

A. Arrêté de formation du DFGSMa (Licence)

Le DFGSMa repose sur un projet pédagogique élaboré à partir du référentiel métier et compétences des sages-femmes 2023, de l'arrêté du 3 juillet 2024¹² relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique et de son annexe, et des valeurs véhiculées par l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes de Tours.

Il représente 180 ECTS, dont 120 ESCTS répartis sur 2 années universitaires à l'issue du système de sélection des étudiant·e·s entrants en Maïeutique :

Le DFGSMa est découpé en 4 semestres distincts. Chaque semestre est constitué d'une alternance de périodes de cours et de stages à temps plein.

Le DFGSMa2 comprend 21 semaines de cours et 16 semaines de stages, 3 semaines de révisions, 3 semaines d'examens et 8/9 semaines de vacances universitaires.

Le DFGSMa3 comprend 36 ECTS de cours et 25 ECTS stages/apprentissages cliniques et 8/9 semaines de vacances universitaires.

Le système optionnel est constitué d'une offre de nombreuses UE libres (UEL) :

- pour développer des compétences psycho-sociales
- pour acquérir une culture générale
- pour répondre à des parcours d'engagement ou d'excellence (sportif de haut niveau, engagement associatif dans des associations reconnues, engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire ou réserviste)
- pour effectuer un double cursus scientifique (Diplôme de recherche en biologie médicale ou Diplôme de recherche en Sciences Humaines = master 1 scientifique)
- pour développer les compétences pédagogiques (tutorat en PASS/LAS et référent tutorat)
- pour favoriser le bien-être étudiant (sport universitaire, étudiant relai santé)

L'étudiant·e effectue au début de chaque année universitaire un pré-choix de 3 UEL parmi celles proposées.

¹² Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. JORF n°0184 du 10 août 2011.

L'attribution se fait en fonction du rang de choix de l'étudiant·e et des places disponibles ou autorisées au sein de chaque UEL, sachant qu'une UEL n'est effectuée qu'une seule fois au cours du DFGSMa, sauf dérogation liée aux parcours d'engagement ou d'excellence des étudiant·e·s.

En DFGSMa, 4 UE sont mutualisées totalement ou partiellement avec le DFGSM de l'UFR de Médecine de Tours.

L'UE de sémiologie générale est partiellement mutualisée : le suivi des cours concernant la personne âgée n'est pas effectué.

L'UE d'hormono-reproduction est totalement mutualisée (6h de cours ont été déjà effectuée en PASS : (3h sur le placenta et 3h sur embryologie) mais font partie du programme sur lequel les étudiants seront interrogés.

L'UE nutrition est partiellement mutualisée.

L'UE de l'agent infectieux est totalement mutualisée.

B. Démarche qualité

La démarche qualité, processus d'amélioration continue, a pour objectif de s'assurer de l'effectivité et de la pertinence du contenu pédagogique, d'optimiser les moyens mis en œuvre et de garantir l'adéquation aux besoins des bénéficiaires primaires : les étudiant·e·s et des bénéficiaires secondaires : la population du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de la Responsabilité sociale de l'école de Sages-femmes et des Universités. Elle a pour principes d'action la garantie d'une meilleure qualité, équité, pertinence et efficience dans sa prestation de services auprès des étudiant·e·s et enseignant·e·s.

L'école de sages-femmes intègre plusieurs processus de démarche qualité pour améliorer sa dynamique de formation :

- Un processus d'évaluation externe par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de son diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques dans le cadre des formations universitaires conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, délivré pour 5 ans.
- Un processus d'amélioration de la qualité /gestion des risques certifié par l'ICPF (Institut de Certification des Professionnels de la Formation) en formation initiale et continue, par l'intermédiaire d'un audit initial et d'audits de surveillance, délivré pour 5 ans ;
- Un agrément régional délivré par arrêté préfectoral par le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire suite à l'instruction du dossier par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS) et à sa présentation devant le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), pour une durée de 4 ans

a. L'HCERES

L'ESF fait partie des structures de formation délivrant des diplômes universitaires de santé. Elle a fait partie de la Vague C d'évaluation. Ce nouveau diplôme est certifié par l'HCERES à partir de 2024, pour 5 ans. Il évalue la politique d'offre de formation à l'Université de Tours ainsi que sa mise en œuvre au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose sur la présentation d'un dossier d'auto-évaluation pour le cycle et d'auditions des équipes du pilotage politique et administratif de la formation.

L'HCERES va donc certifier ce nouveau diplôme d'ici la fin 2024 pour 5 ans.

b. L'ICPF

L'Institut de Formation des Professions de Santé du CHRU de Tours (IFPS) dont fait partie l'Ecole de Sages-femmes, s'est engagé dès 2018 dans une démarche d'amélioration de la qualité avec l'élaboration d'une cartographie des processus et la rédaction de procédures.

L'ambition des Ecoles du CHRU de Tours est de former des professionnel·le·s aux compétences reconnues leur permettant de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de cette orientation implique un engagement collectif et l'émergence d'une culture qualité commune à l'ensemble des professionnel·le·s impliqué·e·s.

Les 6 orientations de cette dynamique qualité-gestion des risques sont :

- Le développement de compétences pour maintenir et promouvoir l'employabilité ;
- La professionnalisation grâce à un accompagnement et à une alternative contractualisée, organisée et suivie ;
- La promotion de formations inclusives avec un engagement dans la démarche de progrès de l'AGEPIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ;
- L'amélioration de la structuration de la démarche qualité-gestion des risques sur les écoles du CHRU ;
- La satisfaction des étudiant·e·s, professionnel·le·s et autres parties prenantes ;
- La qualité de vie au travail pour tous.

L'IFPS dont fait partie l'ESF va être audité par un audit de surveillance en septembre 2024.

c. L'Agrément Régional

L'agrément Régional de l'IFPS du CHRU de Tours a été obtenu en avril 2018 pour 5 ans, cet agrément a été prolongé par le Conseil Régional jusqu'à intégration organique de la structure de formation à l'université de Tours, considérant que les éléments administratifs, pédagogiques et matériels correspondent aux dispositions des arrêtés en cours et permettent d'assurer le fonctionnement dans de bonnes conditions.

d. Le dispositif accessibilité / personnes à besoins spécifiques

Le Service de Santé Etudiant (SSE) accompagne les étudiant·e·s dans les problématiques liées à leur santé au sens large (vaccinations ; situation de handicap ; mal-être et difficultés psychologiques ; prévention, signalement et prise en charge des violences) tout au long de leurs études.

Le livret d'accueil délivré à tout·e étudiant·e entrant en formation contient :

- Une fiche santé SSE-SPST comprenant les recommandations de vaccinations, les aménagements d'examen et de parcours pour les personnes en situation de handicap, un énoncé des dispositifs existants en cas de mal-être et de difficultés psychologiques, un dispositif de signalement et de prise en charge des violences
- Un livret d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap comprenant les démarches à suivre avant l'inscription, les dispositifs existants pour les examens et les parcours d'études.

Ces accompagnements personnalisés sont matérialisés par des contrats bipartites entre l'université et la coordinatrice de l'ESF et l'étudiant·e. Ils sont conservés dans le dossier universitaire de l'étudiant·e et adressé aux différentes parties prenantes (SSU et SPST, scolarité de médecine, cadres des lieux de stages, enseignant·e·s, etc.)

e. L'évaluation des terrains de stages

L'évaluation des terrains de stages est effectuée lors de bilans semestriels par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s de promotion.

En cas de difficulté sur un terrain de stage, un·e sage-femme enseignant·e ou la coordinatrice prend contact avec le service pour remédier à la difficulté rapportée. En cas de persistance de difficultés rencontrées par l'ensemble des étudiant·e·s se présentant dans ce stage, après médiation, ce lieu de stage peut être modifié.

Un dialogue constant est maintenu avec les responsables des terrains de stages accueillant des étudiant·e·s par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s de l'organisation des stages afin :

- D'adapter les procédures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des étudiant·e·s en stage par les professionnel·le·s.

- De présenter les nouveaux dispositifs pédagogiques mis en place auprès des étudiant·e·s,
- De présenter les évolutions des critères d'évaluation des étudiant·e·s en stages,
- De discuter des difficultés rencontrées au cours de l'année universitaire écoulée

Des réunions régionales peuvent être réalisées dans l'objectif d'informer les cadres des modifications ayant trait à la mise en stage et à la pédagogie.

C. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objectif de définir l'ensemble des dispositions relatives aux thématiques suivantes :

- Administration et fonctionnement de l'école
- Organisation des études
- Présence et absences aux enseignements
- Surveillance médicale des étudiant·e·s
- Discipline générale
- Dispositions diverses

Les dispositions règlement intérieur s'appliquent à :

- l'ensemble des étudiant·e·s de l'École de Sages-femmes,
- à tout·e autre étudiant·e présent·e à quelque titre que ce soit au sein du Département Pédagogique de Maïeutique.

Un exemplaire du règlement intérieur est obligatoirement remis à chaque étudiant·e lors de son admission dans la filière maïeutique ou en cas de modification(s).

Une lecture explicative du règlement intérieur est effectuée au début de chaque année universitaire avec les modifications qui pourraient y être apportées.

L'étudiant·e accepte le règlement dans sa totalité, date et signe le récépissé prévu à cet effet. Celui-ci est inséré dans son dossier universitaire.

Tout·e étudiant·e ne respectant pas les dispositions du règlement intérieur peut faire l'objet, selon la gravité de l'infraction, d'un rappel à la règle pouvant aller jusqu'à une procédure disciplinaire.

5. Parcours de Formation universitaire à Tours

A. Professionnalisation des étudiants sages-femmes (ESF)

Les compétences des étudiant·e·s sages-femmes sont développées de manière progressive tout au long du cursus.

La construction pédagogique s'effectue à partir du référentiel professionnel de la maïeutique édité par le Conseil National professionnel et des arrêtés en vigueur. Il permet de former et d'évaluer la formation en sciences maïeutiques et d'accompagner les choix en formation initiale et professionnelle continue des personnes concernées.

B. Continuité pédagogique

Les modalités pédagogiques sont adaptées au cycle et aux compétences à acquérir en fonction de la maturité des étudiant·e-s. Elles sont ajustées aux besoins et demandes des étudiant·e-s ainsi qu'aux technologies de l'enseignement en santé.

a. Théorique :

Les enseignements théoriques se répartissent de la façon suivante sur les 2 années du DFGSMa : cf tableau ci-après. Ils comprennent des :

- Cours magistraux dispensés en face à face pédagogique ou en distanciel et parfois en anglais.
- Enseignements Dirigés pour initier et/ou approfondir la démarche réflexive et construire le raisonnement médical et environnemental autour de problématiques complexes.
- Cours d'éthique pour faire participer les étudiant·e-s à la réflexion éthique sur leurs pratiques de soins, les informer et les faire participer aux évolutions de la bioéthique.
- Des modules numériques pour l'apprentissage du numérique en santé et des données environnementales en santé.

ORGANISATION DES MODULES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUES							
Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques ayant grade licence							
Domaines	UE associées	Semestre 3	semestre 4	Semestre 5	semestre 6		
D O M A I N E S	Socle Fondamental - Sciences médicales et cliniques générales - Santé globale (module 1)						
	Physiologie et pathologie des systèmes d'organes	Appareil cardio-vasculaire et respiratoire	X	X			
		Tissus sanguin	X	X			
		Appareils digestif et néphro-urinaire	X	X			
		Système nerveux et tégumentaire, organes des sens Système musculo-squelettique	X	X			
	Sciences médicales	Immunologie		X			
		Hormono reproduction		X			
		Nutrition		X			
		Sémiologie Générale	X				
		AIH/Processus infectieux	X				
		Pharmacologie	X	X	X	X	
	Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité (module 2)						
	Générique	Santé publique	X	X	X	X	
		Communication, Humanités, Société éthique et législation	X	X	X	X	
		Santé environnementale	X	X			
		UE numérique			X	X	
	Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique (module 3)						
	Prénatal	Génétique	X	X			
		Suivi des grossesses à bas risque Accompagnement du projet de naissance	X	X	X	X	
	Pernatal	Naissances eutociques		X	X	X	
	Postnatal	Suivi mère-enfant à bas risque Accompagnement de la parentalité		X	X	X	
	Assurer le suivi gynécologique de prévention, de contraception et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive - Santé Génésique et sexuelle (module 4)						
	Gynécologique	Suivi gynécologique			X	X	
	Gynécologique	Santé sexuelle et reproductive			X	X	
	Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des pratiques (module 5)						
	Recherche	Anglais	X	X	X	X	
		Recherche et Amélioration des pratiques	X	X	X	X	
	Parcours personnalisé						
	UE libres	X	X	X	X		

b. Apprentissages cliniques et Stages :

Les enseignements cliniques se répartissent de la façon suivante :

ORGANISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT PRATIQUES							
Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques ayant grade licence							
	Domaines	Clinique	Apprentissages cliniques	Semestre 3	semestre 4	Semestre 5	semestre 6
D O M A I N E S	Socle Fondamental - Sciences médicales et cliniques générales - Santé globale(Module 1)						
	Sciences cliniques générales	Clinique	Soins généraux	X	X	X	
	Sciences cliniques générales	Clinique	AFGSU	X		X	
	Sciences cliniques générales	Clinique	Stage	X			
	Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique (module 3)						
	Domaines pré, per, postnataux	Clinique	Apprentissages cliniques		X	X	X
	Domaines pré, per, postnataux	Clinique	Stage		X	X	X
	Assurer le suivi gynécologique de prévention, de contraception et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive - Santé Génésique et sexuelle (module 4)						
		Clinique	Apprentissages cliniques			X	X
		Clinique	Stage			X	X
	Parcours personnalisé						
Domaines pré, per, postnataux, gynécologique	Clinique	Stage		X	X	X	

Les enseignements pratiques comprennent des :

- Travaux Pratiques et Jeux de rôles dispensés dans les modules 1, 3 et 4.
- Simulations Basse et Haute-Fidélité (SHF) : pour l'apprentissage des gestes procéduraux et pour permettre à l'étudiant·e d'avoir réalisé au moins une fois de façon virtuelle un geste technique avant de le pratiquer sur le/la patient·e.
- Séquences d'enseignement entre pairs supervisées par les sages-femmes enseignant·e·s pour développer les capacités managériales, pédagogiques et organisationnelles des étudiant·e·s et les mettre dans la posture d'étudiant·e·s experts.
- Chambres des erreurs : exercices permettant d'identifier les anomalies organisationnelles d'un environnement de travail.
- Séances d'entraînement aux ECOS de soins infirmiers dans le but d'évaluer l'apprentissage des soins infirmiers par la mise en place de plusieurs stations.
- Analyses de pratiques, réalisées lors des staffs quotidiens post-garde de la maternité Olympe de Gouges dès le DFGSMa2. L'objectif est d'appréhender l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Tutorats, assurés en stage par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s en complément de l'accompagnement professionnel effectué par les professionnel·le·s de terrain. L'étudiant·e est systématiquement averti de la

journée d'accompagnement tutoral au début du stage. Il lui est demandé en prérequis de travailler l'ensemble des apports théoriques et de connaître les objectifs de stage institutionnels ainsi que les objectifs professionnels poursuivis pour que, le jour venu, il puisse choisir plusieurs situations cliniques à travailler avec le/la sage-femme enseignant·e au regard de ses objectifs personnels.

- Formations aux Gestes et Soins d'Urgence, niveaux 1 et 2, effectuées et délivrées par le CESU 37.
- Des stages d'une durée équivalente à 38 ECTS.

Les étudiant·e-s sages-femmes sont envoyé·e-s dans les maternités de la Région Centre-Val-de-Loire et parfois hors Région en fonction de leurs demandes et des possibilités d'hébergements afin d'éviter les dépenses trop onéreuses tout en préservant le parcours pédagogique de l'étudiant. La sélection des terrains de stages s'effectue en fonction du niveau académique des étudiant·e-s, des objectifs institutionnels et de leurs objectifs personnels. Ils doivent répondre à un cahier des charges. L'objectif global des stages, pour l'étudiant·e, est de décliner des savoirs théoriques en savoir-faire et savoir-être sur le terrain en face à face avec le/la patient·e dans différents lieux d'apprentissage afin d'affiner son raisonnement médical et de s'adapter aux situations cliniques rencontrées. Les étudiant·e-s sont amené·e-s au cours du premier cycle à découvrir l'exercice libéral et en établissement de la profession afin de cerner les deux grands modes d'exercice actuels.

La répartition des stages tient compte du parcours de l'étudiant·e, de ses prérequis et de ses objectifs personnels.

NATURE DES STAGES DU DFGSMa

	DFGSMa2			DFGSMa3			
	Nature du stage	Nb de semaines à 30h	Nb d'ECTS	Nature du stage	Nb de semaines à 35h ds la limite de 19	Nb d'heures	Nb d'ECTS ds la limite de 22
Continuité pédagogique pratique	Soins infirmiers Médecine ou Chirurgie	4	4		0	0	0
	Salles de Naissances SDN	4 à 8	4 à 8	Salles de Naissances SDN / Maison de Naissances MDN	8 à 9	280 - 315	9 à 11
	Suites de Couches SDC	4 à 8	4 à 8	Suites de Couches SDC / Suivi sorties précoces	4 à 5	140 - 175	5 à 6
				Consultations prénatales Cs / Echographie / Préparation à la naissance	4 à 5	140 - 175	5 à 6
				Suivi gynécologique / centre de planification	2 à 3	70 à 105	3 à 4
	Niveaux de soins en maternité	I, II ou III			I, II ou III		

C. Le cycle Licence (cf annexe de l'arrêté du 3 juillet 2024)

La formation du DFGSMa est assurée par une équipe de sages-femmes enseignantes permanentes ainsi que par des enseignant·e·s vacataires universitaires et non universitaires.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences.

Il comporte un socle fondamental de sciences médicales générales spécifique au 1er cycle, un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Ces compétences sont exprimées en situations professionnelles (Cf Référentiel Métier du CNP maïeutique). Elles sont déclinées en capacités.

a. Le parcours commun

Le premier objectif de la licence est l'acquisition d'un socle commun :

- de connaissances scientifiques (théoriques et méthodologiques) :
 - fondamentales, centrées sur l'anatomo-physiopathologie des différents appareils et systèmes du corps humain, sur les connaissances fondamentales de pharmacologie, sur les grands concepts de santé publique et l'initiation à la démarche de recherche.
 - spécifiques, centrées sur l'anatomo-physiologie gynéco-obstétricale et pédiatrique, quelques pathologies simples dans ces domaines.
 - adossées à la recherche et au savoir-être professionnel indispensables à l'exercice de la maïeutique.
- de compétences cliniques (appliquées et pratiques) réflexives basées sur le raisonnement médical :
 - par la participation à des enseignements pratiques et à la réalisation d'actes techniques en simulation et en services de soins.
 - par l'accomplissement de stages opérationnels en services généraux de médecine ou chirurgie, services de gynéco-obstétrique en établissement comme en libéral.

b. Le parcours personnalisé

Le second objectif est l'initiation d'un parcours individuel en vue de la personnalisation du projet professionnel en 2^{ème} et 3^{ème} cycles

Il est mis en œuvre à l'aide d'un panel d'UEL favorisant le développement des compétences psycho-sociales et scientifiques de la sage-femme et par un parcours de stage adapté en fonction des pré-requis.

D. Les atouts de l'école des SF de Tours

L'école de sages-femmes de Tours est l'unique école de sages-femmes de la région Centre-Val-de-Loire. Elle se singularise par de nombreux atouts dont les étudiant·e·s sont bénéficiaires :

- Un programme très complet, approfondi dans les domaines de compétences de le/la sage-femme.
- Une formation professionnalisante alliant théorie et pratique, à proximité du pôle Femme-parentalité du CHRU de Tours et du CHU d'Orléans et des UFR de médecine et d'odontologie, rayonnant sur l'ensemble des maternités de la région.
- Des intervenant·e·s professionnel·le·s issu·e·s de l'université, de la pratique clinique mais aussi d'associations, de collectivités, du secteur libéral et de la recherche.
- Des partenaires engagé·e·s comme des fédérations, des associations, des ONG permettant d'assurer une formation diversifiée de qualité.
- Un esprit participatif et convivial en cohérence avec les valeurs de l'école. L'ESF développe la cohésion et la confraternité ainsi que la coopération entre les étudiant·e·s.
- Une offre de stages particulièrement diversifiée et importante.
- Une offre de double cursus de master 1 et 2 valorisant la recherche par les sages-femmes en sciences humaines et en biologie médicale afin que les nouveaux·elles diplômé·e·s souhaitant s'orienter vers la recherche puissent le faire au sein de l'académie Orléans-Tours dès l'obtention de leur DE.

E. Modalités pédagogiques et équipement

a. Modalités pédagogiques

Elles se déclinent sous les formes suivantes :

MODALITES PEDAGOGIQUES				
	DFGSMa2		DFGSMa3	
	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Cours magistraux	→	→	→	→
Travaux Pratiques	→	→	→	→
Enseignements dirigés	→	→	→	→
Exposés		- - - - - >	→	→
Simulation Basse Fidélité	→	→	→	→
ECOS	- - - - - >	→		
Jeux de rôles			→	→
Ateliers de raisonnement clinique				- - - - - >
Stages soins généraux	→			
Stages soins spécifiques		→	→	→
Tutorat		→	→	→
Mischool	→	→	→	→
Démarche de recherche		→	→	→
Productions écrites		→	→	→
Présentations orales			→	→

b. Equipement

L'Ecole Régionale de sages-femmes contient :

- 1 salle de TD,
- 1 salle d'accouchement en simulation HF, et de réanimation pédiatrique BF
- 1 salle de TP, chambres d'hospitalisation et nursery,
- 1 salle informatique équipée de 10 postes
- 1 annexe du Centre de Ressources Documentaires de l'IFPS,
- 2 salles de cours et un amphithéâtre modulaire.

Des matériels pédagogiques basse et haute-fidélité sont utilisés :

- Des bras de perfusion BF,

- Des mannequins de nouveau-né pour les soins pédiatriques, les manœuvres des hanches et la réanimation néonatale BF.
- Des bassins d'accouchement BF,
- Des bassins gynécologiques BF,
- Un buste pour examen sénologique BF
- 2 mannequins adultes pour soins généraux BF
- 1 mannequin d'accouchement HF

Les outils pédagogiques numériques mis à disposition des étudiant·e·s sont :

- La plateforme numérique Célène (ENT) de l'Université, à partir de laquelle ils ont accès à l'emploi du temps des UE mutualisées ainsi qu'aux dates d'examens pour ces UE. Ils y réalisent et valident les C2i et PIX en e-learning. Ils effectuent une initiation aux moteurs de recherche dans les domaines ayant rapport avec les sciences médicales les sciences humaines et sociales, la santé publique et la psycho-éthique ainsi qu'à des logiciels de recherche bibliographique avec les documentalistes de la BU de Médecine. Ils ont accès aux PowerPoint sonorisés de certaines matières ainsi qu'au support de cours en ligne.

- La plateforme Numérique TEAMS utilisée pour y déposer les cours effectués au cours de l'année universitaire, les documents administratifs de l'ESF et réaliser des séquences de cours, d'ateliers ou d'examens en distanciel.

- Une salle informatique gérée par le Conseil Régional Centre Val de Loire au sein de l'ESFT à partir de laquelle ils ont accès à une session individuelle personnalisée. Ils y trouvent les PowerPoint des cours effectués à l'ERSF, des logiciels de traitements de textes et un accès internet destiné à leurs recherches documentaires et autres.

- Une imprimante mise à disposition pour les impressions personnelles des étudiant·e·s, financée par le Conseil Régional.

- Le WIFI au sein de l'Ecole Régionale de sages-femmes pour pouvoir y effectuer les recherches courantes.

- La plateforme pédagogique Mischool pour pouvoir s'initier à l'anglais médical.

F. Dispositif d'évaluation

L'ensemble des modalités d'évaluation se trouve dans les Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances (M3C) et son feuillet d'accompagnement où sont explicités l'ensemble des moyens d'évaluation utilisés par année universitaire. Ces M3C sont rédigées chaque année. Elles sont approuvées par le Conseil de Faculté de l'UFR de médecine, puis par la CFVU et le CA de l'université de Tours. Elles sont remises, après une lecture explicative à chaque étudiant·e en début de chaque année universitaire.

Un jury d'examens est constitué au sein de l'ERSF.

Celui-ci se réunit à la fin de chaque semestre pour statuer sur la réussite aux examens des différentes UE théoriques et cliniques. Pour les étudiant·e·s reçu·e·s en 1^{ère} session, le jury attribue les ECTS acquis. Pour les étudiant·e·s présentant la deuxième session, les ECTS sont attribués en jury de 2^{ème} session.

6. Les actrices et les acteurs

A. L'étudiant·e sage-femme

L'étudiant·e en maïeutique est au cœur du dispositif de formation.

Différent·e·s professionnel·le·s les accompagnent tout au long du parcours de formation, notamment et en majorité leurs pairs, les sages-femmes, comme enseignant·e·s, clinicien·ne·s tuteur·rice·s, référent·e·s de stages ou accompagnateur·rice·s.

Des professionnel·le·s expert·e·s dans leur domaine spécifique interviennent aussi tout au long du cursus.

Lors de son entrée en DFGSMa, l'étudiant·e doit être majeur·e, de nationalité française ou avoir suivi le processus de sélection des étudiant·e·s étranger·e·s, immatriculé·e auprès d'un organisme de sécurité sociale et bénéficier d'une assurance responsabilité civile ; l'école de sages-femmes de Tours n'accueille pas d'étudiant·e à titre étranger.

L'étudiant·e doit être titulaire d'un baccalauréat ou un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ou d'un diplôme français ou étranger équivalent au baccalauréat. Il·elle doit avoir satisfait aux exigences de l'examen classant de PASS, LAS ou des passerelles d'admission directe et bénéficier d'un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de sage-femme rédigé par un médecin agréé de la liste de l'ARS Centre-Val-de-Loire.

En DFGSMa, l'étudiant·e est étudiant·e de l'université à laquelle la structure de formation est rattachée en cours comme en stage.

Les étudiant·e·s sages-femmes peuvent bénéficier, sur critères d'attribution de bourses et des prestations du CROUS du fait de leur statut d'étudiant universitaire et du paiement annuel de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). Il·elle·s peuvent aussi bénéficier de la FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes).

Il·elle·s peuvent, enfin, siéger, par élection, au sein des instances universitaires et comme représentant·e·s de la Commission Médicale d'établissement du CHRU de Tours pour y représenter leur filière.

B. Les professionnel·le·s

La formation est en majorité effectuée par des sages-femmes

L'accompagnement est réalisé par l'équipe de l'Ecole Régionale de sages-femmes, soudée autour de la formation, composée de :

- Une équipe pédagogique de 6,8 ETP sages-femmes. 2 sages-femmes sont référent·e·s d'une promotion par année universitaire. Elles allient

compétences transversales et spécifiques formant un tout représentatif des compétences professionnelles existantes.

- Une équipe administrative composée de 2 assistantes pédagogiques à temps plein et de la directrice.
- 3 groupes d'enseignant·e·s vacataires :
 - o Les enseignant·e·s hospitalier·e·s
 - o Les enseignant·e·s universitaires
 - o les enseignant·e·s extérieur·e·s
- Les professionnel·le·s de terrain au cours des stages

L'équipe permanente de l'ESF effectue un accompagnement personnalisé de chaque étudiant·e en fonction de ses orientations, ses demandes et problématiques de professionnalisation

C. Les instances et collaborations

a. Le CEVIMa

Le Conseil des Études et de la Vie en Maïeutique (CEVIMa) est consulté sur les questions relatives aux activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, ainsi que sur les questions relatives aux conditions de vie et de travail des étudiants, aux enseignements en formation initiale et continue au sein de l'ERSF.

Ce dernier est composé par :

- huit des douze élus étudiants (le délégué titulaire et le premier suppléant de chaque promotion),
- la sage-femme Coordinatrice en maïeutique,
- un membre enseignant permanent par promotion désigné par la Coordinatrice en maïeutique,
- une des assistantes pédagogiques désignée par la Coordinatrice en maïeutique.

Les membres siègent pour une année universitaire complète.

Ce conseil est un organe consultatif. Il est présidé par la Coordinatrice en maïeutique.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, la Coordinatrice en maïeutique peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les travaux du CEVIMa. En cas de vote, seul le titulaire étudiant ou, en cas d'absence de ce dernier, son suppléant, a une voix délibérative pour chaque promotion et chaque membre désigné ou de droit, une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, la voix de la Présidente prévaut.

Un compte rendu des décisions est présenté au conseil technique et mis à disposition des étudiants et de l'équipe pédagogique et administrative de l'ERSF. Le CEVIMa se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.

b. Le Conseil technique

En vertu des articles 9 et 10 de l'arrêté du 15 juillet 1986 relatif modifié à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes, le conseil technique est composé :

- Du Directeur général de l'ARS ou son représentant, Président,
- Du Directeur de l'UFR de médecine ou son représentant, Vice-président,
- Du Directeur de l'établissement gestionnaire ou son représentant,
- Du médecin Directeur technique et d'enseignement,
- De la sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- De deux représentants des enseignants à l'école, désignés par le Conseil Technique
- De 4 sages-femmes grade 2 de l'équipe permanente de l'ERSF, désignées annuellement par la Coordinatrice à hauteur d'une par promotion.
- D'un étudiant par année d'étude, désigné dans les conditions prévues à l'article 3.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'école peuvent être appelés, avec l'accord du Président, à participer à titre consultatif aux réunions du conseil technique.

A l'initiative du président, du vice-président ou du médecin directeur technique et d'enseignement de l'école, le conseil technique se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.

Le conseil technique est appelé à donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement ;
- La désignation des professeurs chargés de dispenser les enseignements ;
- La nomination des sages-femmes directeurs (ou directrices) dont la situation n'est pas réglementée par un statut public particulier ;
- L'avant-projet du budget de l'école : le conseil technique peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement ;
- Le règlement intérieur de l'école ;
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants ;
- Les demandes de reprise des études formulées par les étudiants en césure qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité,
- Le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques est soumis au conseil technique qui donne son avis sur leur exclusion éventuelle de la formation.

Les représentants des étudiants ne participent pas au conseil technique lors de la désignation des professeurs enseignants.

Les avis sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés.

c. Les commissions et instances universitaires

L'école de sages-femmes participe à de nombreuses instances ou commissions universitaires en lien avec ses activités pédagogiques et la structuration universitaire de sa formation.

Pour la première année d'études en Santé, l'école de sages-femmes participe :

- A la commission Parcours Sup des filières médicales et pharmaceutiques
- Au comité d'appui à la réforme du 1^{er} cycle Santé (R1C) en la personne de la coordinatrice en maïeutique
- A l'enseignement spécifique de maïeutique : les sages-femmes enseignant·e·s interviennent en PASS/LAS pour y effectuer l'enseignement de l'UE spécifique.
- Aux commissions PASS/LAS : la coordinatrice ainsi que l'enseignant·e en charge de l'enseignement de PASS/LAS y siègent
- Aux examens oraux de sélection des étudiant·e·s de PASS/LAS et au jury de sélection des étudiant·e·s postulant par le dispositif de passerelles nationales d'admission directe dans les filières de santé
- Aux jurys de délibérations terminaux de PASS/LAS

Pour le DFGSMa, l'école de sages-femmes participe :

- Aux commissions du DFGSM2 et 3 de l'université de Tours au cours desquelles des sujets concernant le DFGSMa peuvent être mis à l'ODJ.

Pour l'ensemble du cursus, l'ESF participe :

- Au conseil de faculté de l'UFR de médecine où la coordinatrice en maïeutique présente chaque année les modifications des M3C et autres sujets devant être approuvés par les instances universitaires.
- Les membres de l'école de sages-femmes peuvent être conviés à participer à d'autres jurys tels les jurys de thèse de médecine générale.

d. Les comités et instances hospitalières

L'école de sages-femmes participe aussi à des comités et instances hospitalières dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de l'échange avec les autres disciplines de santé enseignées au CHRU de Tours ;

Pour l'IFPS, l'école de sages-femmes participe :

- Aux différentes commissions des fonctions support de l'IFPS (communication, informatique...) par l'intermédiaire des sages-femmes enseignant·e·s

La coordinatrice en maïeutique est présente :

- Aux réunions du comité de pilotage pédagogiques de l'IFPS
- Aux réunions du comité de direction des coordonnateurs et directeurs pédagogiques des écoles du CHRU
- Aux réunions du Comité de pilotage « Qualité » dans le cadre de la certification Qualiopi, accompagnée d'une assistante pédagogique de l'ESF

e. Collaborations

Dans le cadre des réalisations de stages humanitaires, l'ESF de Tours collabore avec :

- L'Association Humanitaire Tawaka (association loi 1901 n°W372004557), représentée par M. Frédéric DUBOIS, président, 22, rue Gaston Cousseau-37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
et
Soeur Germaine BADANARO, directrice du Centre Médico-Social de Saint-Luc de Tchannadè-Kara-BP 396 KARA - TOGO
- L'Organisation Non Gouvernementale « La Vie Nouvelle », représentée par M. Théophile HOUNHOUEDO, Directeur, Située 03 BP 4431 COTONOU – Bénin
- L'Hôpital HOGIP, situé 134 rue GY 530 Dakar - Sénégal

Dans le cadre de la formation théorique, l'ESF collabore avec :

- La FRAPS pour la réalisation de l'accompagnement pédagogique du service sanitaire des étudiant·e·s en santé
- Les UFR de Pharmacie et d'Odontologie dans le cadre de la formation et de la réalisation du service sanitaire
- La SCOP l'Engrenage dans le cadre de partenariat d'enseignement à destination des étudiant·e·s et dans celui de l'accompagnement de l'équipe pédagogique et administrative et des étudiant·e·s pour la réécriture de ce projet pédagogique.
- Les théâtres du Sous-sol et des 3 clous pour la préparation au service sanitaire et à la prise de parole en public
- L'association OMNIVION dans le cadre de la participation au bien-être étudiant (Chi-Qong et Taï-Chi, Yoga et Pilates)

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel, l'ESF et le CHRU collabore avec :

- L'HAS pour laquelle Mme E. Mougenez, sage-femme enseignante bénéficiant d'une autorisation d'absence, remplit ponctuellement des fonctions d'expert-visitateur pour la certification des établissements de santé.

7. La vie étudiante (écrit en partenariat avec les étudiant·e·s)

Les modalités pédagogiques s'adaptent aux nouveaux besoins et demandes des étudiant·e·s ainsi qu'aux nouvelles technologies du domaine de la santé.

A. Engagement associatif

La vie étudiante en tant qu'étudiant·e sage-femme peut être enrichie par l'engagement associatif.

Au niveau local, il existe l'association des étudiant·e·s sages-femmes de Tours (l'AESFT).

L'AESFT est composée d'étudiant·e·s sages-femmes de Tours tous niveaux d'études confondus ce qui permet un réel partage. Elle a pour but de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de l'école de Tours et de tisser des liens entre les étudiant·e·s notamment en organisant des événements. Le bien-être des étudiant·e·s ainsi que le compagnonnage sont des aspects très importants pour l'AESFT. A travers des événements ou des informations partagés, l'AESFT s'engage également sur le plan de la prévention citoyenneté et solidarité.

Une association pour les étudiant·e·s sages-femmes à l'échelle nationale existe également, il s'agit de l'ANESF. Toutes les associations locales y adhèrent.

L'ANESF est composée d'étudiant·e·s sages-femmes de toute la France. Elle a un rôle de représentation au niveau national et aide les étudiant·e·s durant leur cursus universitaire notamment en ce qui concerne les droits des étudiant·e·s.

Un tutorat des années supérieures (TAS) composé d'étudiant·e·s sages-femmes de Tours bénévoles a été mis en place en 2022 permettant aux élèves de première année de bénéficier d'aides concernant l'enseignement au sein de l'ESF. Elles peuvent, à travers cette plateforme, poser des questions ou demander des explications.

D'autres associations qui ne concernent pas seulement les étudiant·e·s sages-femmes existent. Les étudiant·e·s peuvent s'engager auprès du tutorat de santé (TST) pour aider les PASS/LAS. Si l'étudiant·e est intéressé·e par la solidarité et l'écologie, il·elle peut se joindre à l'Assolidaire tourangelle (AST). Si il·elle souhaite s'investir à une plus grosse échelle, il·elle peut faire partie de l'Association Générale des Assos Tourangelles Étudiantes (AGATE). Pleins d'autres associations étudiantes existent selon les centres d'intérêts. Il est également possible d'adhérer à toutes ces associations sans en faire partie.

ACT, TST, AST, etc. Toutes ces associations sont ouvertes aux étudiant·e·s de Tours.

En tant qu'étudiant·e·s sages-femmes, il est également possible d'adhérer à des associations nationales professionnelles comme l'ANSFO qui est l'association

nationale des sages-femmes orthogénistes ou bien l'ANCIC qui est l'association nationale des centres d'IVG et de contraceptions. Cela permet de rester à jour sur les avancées de la profession.

B. Bien être

L'école de sages-femmes et l'AESFT mettent en place plusieurs actions pour contribuer au bien-être des étudiant·e·s.

- La cafet' est un espace convivial où les étudiant·e·s pourront y retrouver des jeux de cartes, des boissons chaudes, un frigo, un micro-onde, de la vaisselle et un distributeur de boissons chaudes à un coût modique, des articles ou livres prêtés par des professionnel·le·s. Les étudiant·e·s peuvent y manger à midi quand il·elle·s en stage ou en cours. Le Restaurant Universitaire est à deux pas, comme le restaurant du personnel qui sont accessibles à prix réduit pour les étudiant·e·s boursier·e·s.

- Un système de marrainage est mis en place en début d'année afin que chaque étudiant·e de l'année inférieure puisse avoir contact avec un·e étudiant·e de l'année supérieure afin de poser ses questions et d'avoir un·e référent·e étudiant·e.

- L'AESFT comme l'école de sages-femmes proposent des évaluations des lieux de stages. Pour l'AESFT, elle permet à chaque étudiant·e de parler de son expérience, son ressenti, de donner des conseils, « trucs et astuces » pour les suivant·e·s. Les étudiant·e·s peuvent les consulter avant leur départ en stage. Pour l'ESF, l'évaluation permet d'améliorer les conditions d'hébergements et d'accueil des étudiant·e·s en stage en lien avec les responsables des divers établissements accueillant de la RCVL. Ce système permet aussi à l'école de demander des hébergements aux instances et conseils départementaux.

- L'AESFT organise, une fois par semestre, des rencontres inter promotionnelles.

- Les accompagnements des étudiant·e·s en difficulté ou en situation de handicap sont présentés dans le livret d'accueil de l'ESF et remis à jour chaque année afin de répondre aux besoins pendant la formation. Il existe des référent·e·s identifié·e·s au sein de la structure avec lesquels l'étudiant·e peut prendre RDV rapidement. D'autre part, des interventions informatives et préventives ont lieu chaque année sur les thématiques de la santé, y compris la santé mentale et la prévention et prise en charge des violences, notamment sexistes et sexuelles en milieu professionnel.

C. Réussite et difficultés

Les dispositifs d'aides à la réussite

L'ESF met à disposition de l'étudiant·e plusieurs outils :

- Le carnet de bord, en DFGSMa2 : cet outil explicite le dispositif d'apprentissage et d'évaluation clinique et permet à l'étudiant·e de s'auto-évaluer dès sa première mise en situation et d'y apporter des annotations personnelles.

Dans la suite du cursus, une auto-évaluation est proposée à l'étudiant·e lors de chaque séquence de tutorat ou d'évaluation sommative avec des professionnel·le·s référent·e·s afin qu'il puisse élaborer une stratégie de progression et d'amélioration de sa pratique et de son raisonnement.

- Les comptes d'actes cliniques remplis par l'étudiant·e et colligés à la fin de chaque période de stage par l'ESF,

- Les rapports de stage sont constitués d'une grille d'évaluation des compétences à destination des personnels d'encadrement, d'une feuille d'objectifs personnels rédigés par l'étudiant·e en amont, au milieu et en fin de stage, et de grilles d'évaluation à la garde remplies par le tuteur de stage. Les objectifs institutionnels sont joints aux rapports à destination des cadres et professionnel·le·s de terrain. Enfin, le stage est validé par la coordinatrice en maïeutique en charge de l'ESF après lecture et discussion si nécessaire avec les professionnel·le·s ou les SFE concernant l'étudiant·e.

- Chaque étudiant·e bénéficie d'au moins un entretien pédagogique annuel effectué par les sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s dont la traçabilité est assurée à l'aide d'une fiche d'entretien.

Les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s en difficulté

Pour les étudiant·e·s ayant des difficultés théoriques ou cliniques, des entretiens complémentaires sont organisés par les SFE et la coordinatrice. Des séances d'ED (par les SFE) ou de coaching personnalisé (par la coordinatrice) peuvent être mises en place.

Si ces étudiant·e·s le nécessitent (à la demande d'enseignant·e, de clinicien·e) ou le souhaitent, ils peuvent bénéficier, à plusieurs reprises si besoin, d'une consultation médicale au sein du SSE.

Pour les étudiant·e·s présentant des problématiques de santé mentale, des professionnel·le·s dont les coordonnées sont référencées dans le livret d'accueil peuvent les accueillir dans ce cadre. Le SSE fait une information à l'ensemble des étudiant·e·s en début d'année à ce sujet.

Des exercices personnalisés théoriques ou pratiques, peuvent être proposés, sur demande de l'étudiant·e, en fonction de ses difficultés théoriques ou cliniques, par les SFE.

Enfin, des contrats pédagogiques personnalisés peuvent être construits à destination des étudiant·e·s présentant une problématique médicale incompatible temporairement ou durablement avec des études à temps plein. Ce contrat est rédigé suite aux préconisations du SSE, à la demande de l'étudiant·e concerné·e.

Les personnes en situation de handicap physique incompatible avec une profession de santé ne sont pas intégrées au sein de l'ESF. Un certificat d'aptitude physique rédigé par un médecin agréé est exigé pour l'admission en DFGSMa2. En cas d'handicap physique ou de pathologies compatibles avec les études, un tiers temps supplémentaire peut être organisé à destination de ces étudiant·e·s sur leur demande pour le passage des examens.

Les étudiant·e·s de l'ESF bénéficient de bourses financées par le Conseil Régional Centre Val de Loire. Ils bénéficient aussi des logements CROUS et de la Restauration Universitaire.

D. Réorientation

Après avoir été reçus par les SFE référent·e·s, les étudiant·e·s qui souhaitent suspendre temporairement leurs études ou se réorienter, bénéficient d'un ou plusieurs entretiens avec la coordinatrice dans l'objectif de cerner la problématique de chacun, de répondre de façon adaptée, et d'entreprendre les démarches correspondantes.

En cas de souhait de suspension temporaire, un dossier de demande de césure est effectué pour un semestre ou deux maximums sur l'ensemble du cursus maïeutique par un·e étudiant·e souhaitant une suspension d'études. Le motif doit être explicité et le dossier recevoir un avis favorable de la coordinatrice en maïeutique et du Doyen de l'UFR de rattachement.

En cas de souhait de réorientation, l'étudiant·e peut être dirigé·e vers la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) de l'Université, et effectuer un dossier de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de Validation des acquis professionnels (VAP) ou de Validation des acquis de l'enseignement supérieur (VES).

Il existe un système de passerelles entre les filières de santé auquel peut prétendre un·e étudiant·e dès la fin du DFGSMa pour s'orienter vers une autre profession si la filière intégrée ne lui convient pas.

8. Conclusion

Etre sage-femme, c'est accompagner chaque moment de vie de la femme comme un moment singulier, par une prise en soin unique. Il faut que chaque étudiant·e devenu néo-professionnel·le soit en mesure d'analyser et de comprendre dans l'instant, mais également dans le temps, la réalité des situations pour mettre en dialogue puis en délibération l'action pertinente du moment.

Les études de maïeutique sont construites sur ce modèle entre compétences, valeurs et éthique. La formation des étudiant·e·s sages-femmes alterne périodes d'enseignements à l'école et périodes de stages en établissements de soins ou dans d'autres modes d'exercice.

Le parcours de formation est structuré par les sages-femmes enseignant·e·s et les sages-femmes clinicien·ne·s. La profession et ses compétences sont transmises tout au long de ce parcours professionnalisant mais aussi mises en partage au-delà du diplôme lorsque l'appartenance au corps professionnel est effective.

L'équipe pédagogique est consciente des évolutions qui seront encore à mener dans la formation en maïeutique pour les années à venir :

- Par la nouvelle réingénierie des études (2024-2029) et le passage à un DE ayant grade de doctorat d'exercice,
- Par le développement du tutorat clinique jusqu'au terme du cursus en établissement de santé comme en secteur libéral avec la formation des professionnel·le·s référent·e·s et l'agrément de leur terrain de stage,
- Par l'extension des enseignements par des moyens pédagogiques innovants pouvant faire appel à l'intelligence artificielle,
- Par l'amélioration des outils d'évaluation à tous les moments de la formation à destination des étudiant·e·s et des professionnel·le·s,
- Par l'universitarisation de la structure de formation d'ici 2027.

